

Résumé du plan
d'entreprise

2026-2027 à 2030-2031



Infrastructures propices

Financer l'avenir du Canada

/ Page 03

01

/ Page 06

02

/ Page 13

03

/ Page 17

04

/ Page 40

05



Annexe A – Énoncé des priorités et des responsabilités.....	46
Annexe B – Gouvernance d’entreprise.....	47
Annexe C – Résultats prévus.....	51
Annexe D – Attestation de la cheffe de la direction financière.....	54
Annexe E – États financiers et budgets.....	56
Annexe F – Risques et réponses aux risques.....	69
Annexe G – Conformité aux lois et aux politiques.....	71
Annexe H – Alignement sur les priorités du gouvernement.....	74

La BIC s’engage à créer une expérience sans obstacle pour tous les membres du personnel, les personnes à la recherche d’un emploi, la clientèle, les fournisseurs et les autres parties prenantes. Pour toute question sur l’accessibilité ou pour demander des accommodements, veuillez contacter votre personne-ressource à la BIC ou envoyer un courriel à accessible@cib-bic.ca.

Résumé

Partout au Canada, il est de plus en plus important de construire de nouvelles infrastructures afin d'assurer la croissance économique et de garantir la souveraineté. Les investissements réalisés aujourd'hui soutiendront la diversification du commerce, produiront de l'énergie abordable, amélioreront la qualité de vie de la population du Canada et renforceront sa présence dans l'Arctique pour les générations à venir.

La Banque de l'infrastructure du Canada est un modèle qui a fait ses preuves pour faire avancer les infrastructures dont le Canada a besoin. En juin 2025, son portefeuille d'investissements a dépassé les 100 projets – au 31 décembre 2025, elle a compté 108 projets représentant une valeur en capital totale de 54,5 milliards de dollars et 18,1 milliards de dollars d'investissements. Le besoin d'investissement dans les infrastructures est grand et les investissements privés doivent être mobilisés pour répondre à ce besoin. La BIC a un bilan éprouvé en matière d'attraction d'investissements privés dans les infrastructures. Son modèle de financement fait appel à des investissements privés et est rentable pour le gouvernement, car les investissements de la BIC génèrent un rendement. La BIC fait fructifier l'argent des contribuables en attirant des investissements privés et institutionnels dans les infrastructures canadiennes à ses côtés et génère des retours sur investissement suffisants pour couvrir ses charges d'exploitation. Au fur et à mesure que les investissements sont remboursés, elle peut redéployer les fonds vers de nouveaux investissements, permettant ainsi de continuer à réinvestir dans la construction d'infrastructures pour la population du Canada et dans la réalisation des priorités gouvernementales.

La BIC est maintenant un modèle établi, prête à se développer pour répondre à la demande infrastructurelle du moment. Les grands projets sont complexes et souvent bloqués en raison de l'importance des coûts en capital, des horizons à long terme et des risques significatifs liés aux coûts et aux revenus. La BIC a de l'impact grâce à une équipe

de spécialistes des affaires et à des outils financiers innovants. Elle fournit des conseils, innove pour trouver des solutions et catalyse des projets d'infrastructures qui seraient autrement bloqués. La BIC a investi avec succès dans des projets générateurs de revenus qui sont dans l'intérêt public à travers le Canada, avec des investissements qui couvrent toutes les provinces et tous les territoires.

Le rôle essentiel de la BIC dans la stimulation des investissements dans les nouvelles infrastructures a été mis en évidence dans le budget de 2025, qui a annoncé l'intention du gouvernement de porter le capital de la BIC à 45 milliards de dollars, d'élargir son mandat pour lui permettre d'investir dans des projets d'envergure et dans les infrastructures numériques, et de porter son objectif d'investissement au profit des communautés autochtones à 3 milliards de dollars. L'augmentation proposée de l'enveloppe de capital statutaire de la BIC nécessite un amendement à la *Loi sur la BIC*, après approbation parlementaire et sanction royale de la *Loi n° 1 d'exécution du budget*. Ce plan représente l'augmentation des activités de la BIC pour répondre à l'ambition du gouvernement, tout en restant dans l'approbation statutaire de 35 milliards de dollars approuvée par le Parlement¹.

Le contexte économique actuel au Canada a conduit à un regain d'intérêt pour les projets d'intérêt national. Comme indiqué dans le budget fédéral de 2025, la BIC peut investir dans tous les projets d'intérêt national relevant du Bureau des grands projets (BGP), quel que soit le secteur ou la classe d'actifs, tant qu'ils relèvent du mandat légal de la BIC. La BIC se développe pour répondre aux besoins pressants du Canada et aligne son mandat pour répondre aux priorités du gouvernement.

Dans ce plan d'entreprise, la BIC introduit un ensemble mis à jour de secteurs prioritaires et d'objectifs qui concentreront ses activités d'investissement en alignement avec les priorités et la direction du gouvernement. L'accent sera mis sur ce qui suit :

¹ La *Loi n° 1 d'exécution du budget* a reçu la sanction royale le 26 mars 2026, donnant ainsi effet à la modification proposée de la *Loi sur la BIC* visant à porter l'allocation statutaire de la BIC à 45 milliards de dollars. Au moment où le plan d'entreprise était en cours de finalisation, la loi a reçu la sanction royale; le plan d'entreprise est donc conforme à l'autorité précédente.

Projets d'infrastructures de transport et de commerce qui permettront de résoudre les goulets d'étranglement et d'élargir la capacité vers un objectif de 15 G\$ en engagements

- » Énergie propre pour aider à générer, transporter, distribuer et stocker l'énergie là où elle est nécessaire, vers un objectif de 20 G\$ en engagements; secteur prioritaire comprenant l'ambition accrue d'investir 1,5 G\$ dans la recharge et le ravitaillement de véhicules zéro émission
- » Infrastructures favorisant l'offre de logements avec un objectif sectoriel à long terme afin que toute la population du Canada puisse avoir un endroit où vivre, vers un objectif de 10 G\$ en engagements
- » Investissements dans l'intelligence artificielle et les infrastructures numériques pour offrir la prochaine génération de connectivité à la population du Canada et améliorer sa capacité à participer à l'économie numérique, vers un objectif de 5 G\$ en engagements

Ces objectifs à long terme totalisent 50 milliards de dollars, reflétant la capacité de la BIC à réinvestir les retours sur investissement au fil du temps, permettant à chaque dollar d'investissement d'être recyclé pour financer continuellement de nouveaux investissements dans les infrastructures.

La BIC poursuit également deux priorités transversales :

- » Infrastructures autochtones – soutenant à la fois les infrastructures communautaires et la participation autochtone; ayant atteint l'objectif initial de 1 G\$, il a été augmenté à 3 G\$
- » Infrastructures arctiques et nordiques – la BIC s'attaque aux lacunes dans le Nord et l'Arctique en priorisant des infrastructures à double usage qui répondent aux besoins des collectivités, aux priorités des titulaires de droits fonciers autochtones et aux intérêts stratégiques nationaux

La BIC augmentera progressivement son déploiement de capital annuel pour atteindre 4 à 6 milliards de dollars en nouveaux engagements d'investissement, aux côtés d'investissements de la part d'investisseurs privés et institutionnels, dans des projets alignés sur les secteurs prioritaires identifiés par le gouvernement et les projets d'intérêt national relevant du Bureau des grands projets. Elle anticipe une volatilité importante d'une année à l'autre, entraînée par le calendrier des grands projets relevant du Bureau des grands projets. L'exercice 2026-2027 représente une année de transition et de croissance importante, et la BIC vise 3,5 à 5,5 milliards de dollars en nouveaux engagements. Les activités de la BIC sont alignées sur le développement de ces projets par le biais de services-conseils et de recherches à un stade précoce, en investissant dans ces projets le cas échéant, et en gérant ses investissements tout au long du cycle de vie des investissements.

Le plan d'entreprise 2026-2027 décrit cinq changements significatifs pour la BIC qui reflètent le travail accru et le mandat en évolution :

Tout d'abord, le gouvernement a identifié de nouvelles priorités pour la BIC. Ce plan décrit l'approche de la BIC pour l'origination et l'exécution des investissements dans ces secteurs. La BIC a un bilan éprouvé de réponse rapide pour réaliser des investissements en fonction des nouvelles priorités gouvernementales. Ce plan réaligne la BIC sur les grands projets et quatre secteurs prioritaires révisés, ainsi que sur les priorités transversales nordiques et autochtones.

Deuxièmement, la BIC prévoit accélérer son rythme de nouvelles clôtures financières à 4 à 6 milliards de dollars par an d'ici l'exercice 2027-2028 et étendre ses activités d'investissement pour s'aligner sur le nouveau mandat accru.

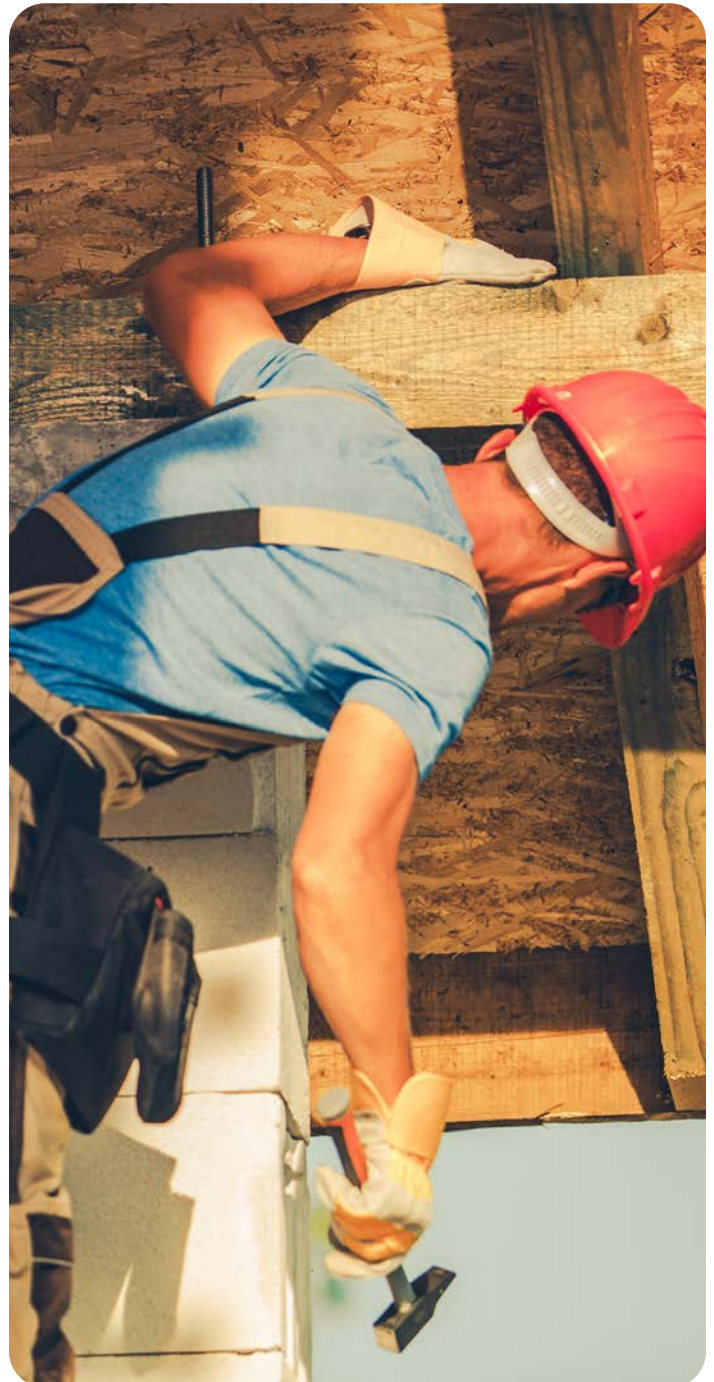
Troisièmement, la BIC s'assure qu'elle dispose des ressources appropriées pour répondre à l'éventail croissant des domaines dans lesquels elle est censée investir, ainsi qu'au rythme des investissements. Comme indiqué dans le plan d'entreprise E2025-2026, ce plan reflète les implications budgétaires en matière d'exploitation et de capital de l'accélération du déploiement de capital et du mandat accru. Malgré la capacité à générer des économies en pourcentage des actifs, l'ampleur plus grande nécessite une augmentation des dépenses d'exploitation. La BIC

reste concentrée sur l'efficacité et la gestion disciplinée des coûts, conformément à l'esprit et à l'intention de l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement. Il est important de noter que la croissance proposée des charges d'exploitation devrait être entièrement financée par les investissements et les flux de trésorerie des projets, plutôt que par des décaissements supplémentaires sur ses crédits statutaires, démontrant une approche responsable et rentable qui aligne son expansion avec l'autosuffisance financière. Ce plan continue de refléter les économies de coûts d'exploitation identifiées dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement. À la fin du plan, la BIC anticipe des rendements de fonds de 0,5 milliard de dollars sur une base de comptabilité d'exercice, au-dessus de l'allocation statutaire.

Quatrièmement, le cadre de politique d'approvisionnement «Achetez canadien» et les instruments politiques connexes ont été publiés en décembre 2025. Ce plan d'entreprise décrit les étapes que la BIC prend pour s'assurer que ses processus d'approvisionnement sont conformes à la politique. De manière connexe, le plan d'entreprise décrit les efforts de la BIC pour aligner son processus d'investissement avec l'esprit de la politique. À travers tous ses investissements, la BIC contribue à la croissance économique et soutient des emplois au Canada.

Enfin, la BIC collaborera étroitement avec les équipes de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC), de Transports Canada et de Ressources naturelles Canada sur de nouvelles initiatives telles que le Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF), le Fonds pour la diversification des corridors commerciaux, le Fonds d'infrastructure pour l'Arctique et le Fonds du premier et du dernier kilomètre. Ces initiatives répondent à différentes priorités politiques avec l'objectif commun de bâtir un pays prospère et fort pour la population du Canada. La BIC travaille en étroite collaboration avec les ministères responsables pour concevoir des programmes efficaces afin d'assurer un bon rapport qualité-prix pour les contribuables en attirant des investissements privés et en utilisant un financement remboursable en complément des subventions. Avec une expertise dans l'engagement précoce et la structuration d'investissements sur des projets d'infrastructures majeurs, la BIC est bien positionnée pour aider à évaluer les projets et à déterminer la combinaison appropriée de soutien gouvernemental.

La BIC est prête à répondre aux priorités urgentes en matière d'infrastructures. Forts d'une solide expérience dans la réalisation rapide des nouvelles priorités gouvernementales, la BIC déploie son modèle unique pour attirer les investissements privés et construire des infrastructures essentielles à la croissance de l'économie canadienne. La BIC est prête à mettre à profit son expertise et son capital pour contribuer à l'édification du Canada.



1. Aperçu : la BIC en bref

Son objectif

La BIC est un investisseur d'impact qui développe la prochaine génération d'infrastructures dont la population du Canada a besoin. La [Loi sur la BIC](#) définit l'objet de la BIC :

La BIC a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité des infrastructures au Canada.

Un modèle éprouvé prêt à être déployé : la BIC réalisera des investissements **de 4 à 6 G\$ et plus** dans les infrastructures chaque année, catalysant des investissements privés

L'activité principale de la BIC consiste à attirer des investissements privés et à réaliser des investissements dans des projets dans ses secteurs prioritaires et des projets d'intérêt national relevant du Bureau des grands projets. La BIC soutient également des projets par le biais d'activités de services-conseils et de recherche pour faire avancer les projets. Les solutions d'investissement innovantes et flexibles de la BIC partagent les risques d'investissement et comblent les déficits de financement, débloquant et accélérant ainsi des projets d'infrastructures que le secteur privé ne peut pas faire avancer seul. Elle prévoit d'accélérer

son rythme de déploiement de capital annuel au cours des prochaines années pour atteindre un état stable de 4 à 6 milliards de dollars à long terme, ce qui sera accompagné d'investissements privés croissants au fil du temps. Le budget de 2025 a annoncé une augmentation proposée de l'allocation statutaire de la BIC à 45 milliards de dollars, qui n'a pas encore été approuvée par le Parlement. Le maintien d'un déploiement de capital stable de 4 à 6 milliards de dollars à moyen terme dépend de l'approbation parlementaire de cette augmentation. Si l'approbation n'est pas obtenue, le rythme de déploiement du capital par la BIC ralentira pour s'aligner sur les flux de trésorerie disponibles issus du recyclage. Ce plan d'entreprise ne repose pas sur des crédits statutaires dépassant 35 milliards de dollars. Les activités de la BIC à ce jour (au 31 décembre 2025) ont utilisé environ 7,9 milliards de dollars de crédits. De plus, la charge fiscale nette de la BIC à ce jour est d'environ 276 millions de dollars par rapport aux 15 milliards de dollars de charge fiscale allouée dans le cadre fiscal. Cela illustre la capacité de la BIC à fournir des infrastructures importantes à un coût fiscal limité. Au fil du temps, la BIC prévoit de financer entièrement ses activités par ses retours sur investissement. La BIC prévoit des retours de fonds de 0,5 milliard de dollars au-dessus des crédits statutaires sur une base de comptabilité d'exercice d'ici la fin de la période de planification. Cela reflète une autosuffisance accrue et positionne la BIC pour réaliser davantage d'investissements à fort impact dans les infrastructures à travers le Canada. Même si elle est indépendante sur le plan de son exploitation, la BIC doit rendre des comptes au gouvernement du Canada et à la population canadienne. La BIC rend compte au Parlement par l'intermédiaire de son actionnaire, le/la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités (le/la ministre désigné-e). Le gouvernement fixe des priorités de haut niveau par le biais de mécanismes tels que les budgets et les documents politiques. Le/la ministre publie un énoncé des priorités et des responsabilités (EPR), qui décrit les priorités et les attentes du gouvernement du Canada à l'égard de la BIC. La structure de gouvernance de la BIC, y compris les pouvoirs et les responsabilités du conseil d'administration, est décrite en détail à l'annexe B.

Valeur totale des
clôtures financières de
la BIC

18,1 G\$

Total des investissements
privés et institutionnels
attirés

25,1 G\$

Nombre de projets

108

Engagement
d'investissement
autochtone total de la BIC

1,2 G\$

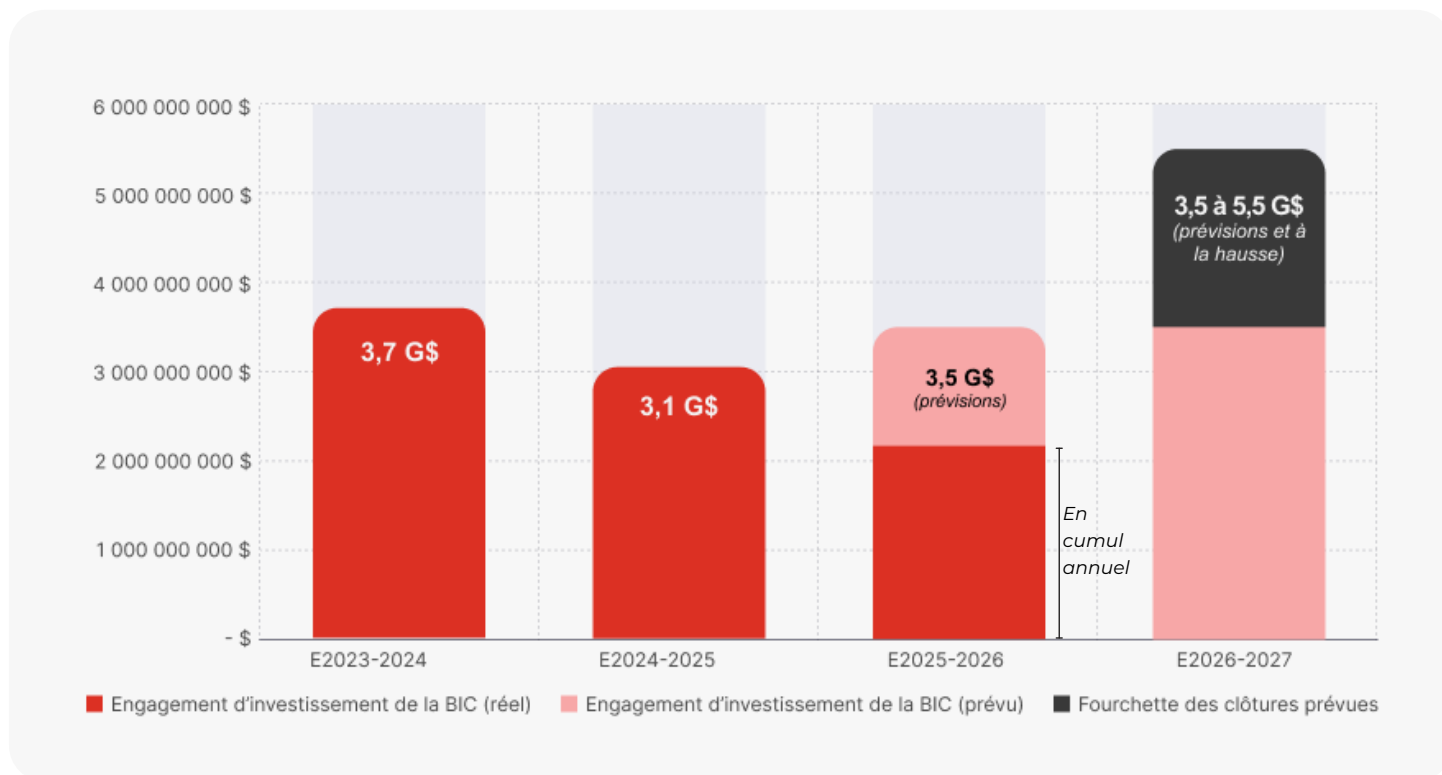
Coût en capital
total des projets

54,6 G\$

Nombre total de projets
autochtones

33

Clôtures financières de la BIC (au 31 décembre 2025)



Compte tenu de la nature des grands projets d'infrastructures, les résultats annuels de la BIC seront volatils, avec des totaux d'investissement plus élevés les années où il y a un certain nombre de grands projets.

Relever les plus grands défis du Canada

- » **Projets d'intérêt national** : La BIC donne la priorité à des investissements dans des projets d'intérêt national relevant du Bureau des grands projets, pour débloquer le financement et rationaliser la réalisation des projets.
- » **Logement** : La BIC investit avec les municipalités et les promoteurs immobiliers pour construire les infrastructures nécessaires pour débloquer l'offre de logements.
- » **Corridors commerciaux et transport** : La BIC investit dans le commerce et le transport pour déplacer les personnes et les biens, facilitant le commerce et la croissance dans tous les secteurs industriels tout en reliant le Canada aux marchés mondiaux.
- » **Énergie propre** : La BIC investit dans des infrastructures énergétiques propres pour permettre une croissance économique durable, réduire la dépendance aux carburants fossiles, développer le réseau de recharge de VE au Canada, améliorer la sécurité énergétique et économiser de l'argent pour la clientèle.
- » **Intelligence artificielle et infrastructures numériques** : La BIC construit la prochaine génération d'infrastructures numériques pour débloquer une économie moderne, innovante et compétitive tout en augmentant la résilience et la connectivité sécurisée à travers le Canada.
- » **Nord et Arctique du Canada** : La BIC investit dans le Nord du Canada pour accroître sa présence et la connectivité dans la région, améliorer la vie de la population et renforcer la souveraineté.
- » **Réconciliation autochtone** : La BIC comble les lacunes en matière d'infrastructures communautaires et permet une participation économique importante.
- » **Minéraux critiques** : La BIC investit pour débloquer un secteur industriel stratégiquement important qui contribue à la transition énergétique propre et renforce l'économie et la souveraineté du Canada.
- » **Agriculture** : La BIC soutient les infrastructures nécessaires pour libérer son potentiel agricole.

Catalyser l'investissement privé

Chacun des 108 investissements de la BIC est réalisée avec un investisseur déployant son capital dans les infrastructures canadiennes. [Une étude récente](#) a analysé un échantillon de **8,2 milliards de dollars** d'investissements de la BIC, constatant que l'investissement de la BIC a attiré **9,2 milliards de dollars** d'investissements privés et institutionnels directs, ce qui devrait permettre de débloquer **32,5 milliards de dollars supplémentaires en investissements du secteur privé**, contribuant ainsi à la croissance économique et à la création d'emplois. Il existe un lien clair entre les actifs d'infrastructures fondamentaux et les investissements en amont et en aval, et donc les investissements de la BIC non seulement catalysent l'investissement initial dans les actifs d'infrastructures, mais stimulent également les investissements ultérieurs du secteur privé qui ont des effets d'entraînement sur l'économie. Chacun des investissements de la BIC stimule de nouvelles activités d'investissement du secteur privé, des investissements dans les fermes et la transformation alimentaire entraînés par de nouvelles infrastructures d'irrigation aux nouveaux projets d'infrastructures énergétiques renouvelables rendus possibles grâce à une nouvelle capacité de lignes de transport, ou des investissements dans le développement de logements accélérés par de nouvelles infrastructures de transport ou d'eau et d'eaux usées. Le bilan éprouvé de la BIC n tant que catalyseur d'investissements privés continuera de renforcer et de débloquer l'économie du Canada en permettant la construction de plus d'infrastructures.

La BIC travaille en concert avec d'autres programmes et organisations gouvernementales pour atteindre les priorités.

La BIC dispose d'une grande flexibilité dans la structuration des transactions et est donc bien placée pour compléter d'autres programmes gouvernementaux et sociétés d'État et favoriser la collaboration pour atteindre les objectifs politiques. Elle a un bilan de mise en avant de l'expertise commerciale et de collaboration étroite avec les parties prenantes à travers le Canada, y compris tous les niveaux de gouvernement. Le budget de 2025 a annoncé des orientations selon lesquelles la BIC travaillerait avec le Bureau des grands projets, aux côtés d'autres outils de financement pour coordonner le financement fédéral des projets d'intérêt national et suivre un cadre de financement stratégique. Le cadre de financement stratégique vise à améliorer la coordination et à identifier un investisseur principal en fonction du mandat de chaque société d'État, ce qui optimisera le soutien nécessaire pour débloquer des projets et garantir un bon rapport qualité-prix pour les contribuables. La BIC collabore activement avec le Bureau des grands projets (BGP) depuis son lancement en août 2025 et respectera le cadre et les orientations à venir du gouvernement du Canada en coordination avec le BGP et d'autres sociétés d'État.

La BIC collabore régulièrement avec des collègues de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) sur des programmes, y compris le nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF). Pour le volet de prestation directe du FBCF, la BIC a travaillé avec LICC pour concevoir un processus d'admission et de vérification afin de garantir que le financement de la BIC soit envisagé pour tous les projets d'importance régionale, y compris un examen préliminaire pour déterminer l'adéquation pour la BIC et l'investissement du secteur privé. Ce processus a été conçu en utilisant les leçons tirées des programmes passés tels que le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement. De plus, la BIC soutient les efforts visant à renforcer l'offre de logements en fournissant des services-conseils à LICC.

Le budget de 2025 a également annoncé de nouvelles initiatives dirigées par Transports Canada (TC) liées à une nouvelle stratégie d'infrastructures commerciales : le Fonds pour la diversification des corridors commerciaux de 5 milliards de dollars et le Fonds d'infrastructure pour l'Arctique de 1 milliard de dollars. De manière similaire à son approche sur le FBCF, la BIC prévoit jouer un rôle clé dans l'évaluation des projets et la détermination de la combinaison appropriée de soutiens gouvernementaux, comme indiqué dans le budget de 2025. Ces nouvelles initiatives s'appuient sur le bilan de la BIC en matière de collaboration avec TC sur des projets d'infrastructures par le biais d'initiatives existantes telles que le Fonds national des corridors commerciaux.

La BIC collabore également avec Ressources naturelles Canada (RNC) sur son Fonds du premier et du dernier kilomètre, qui soutient le développement de projets de minéraux critiques en mettant l'accent sur l'augmentation de la connectivité de la chaîne d'approvisionnement. L'énoncé des priorités et des responsabilités de 2026 a élargi la portée du mandat de la BIC en matière de minéraux critiques, compte tenu de leur importance stratégique pour le Canada. La BIC est désormais en mesure d'investir dans l'ensemble de la chaîne de valeur des infrastructures, englobant les infrastructures habilitantes, le traitement et le développement minier (y compris les mines).

Des ministères tels que Services aux Autochtones Canada, le ministère de la Défense nationale, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Agriculture et Agroalimentaire Canada et Pêches et Océans Canada sont également des collaborateurs importants. La BIC s'engage avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) sur les occasions d'infrastructures émergentes telles que celles identifiées par le défi de la capacité de calcul pour l'IA. En outre, la BIC collabore avec des sociétés d'État fédérales telles que la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société immobilière du Canada et la Corporation de développement des investissements du Canada, ainsi qu'avec des sociétés d'État provinciales telles que le Fonds ontarien pour la construction (FOC) dans des domaines de priorité partagée.

Catalyser les résultats au profit de la population du Canada et de l'économie

La BIC est un investisseur d'impact mesurant son rendement non pas en profits, mais en avantages pour la population du Canada. Pour plus de renseignements sur les résultats obtenus par la BIC à ce jour et sur ses activités récentes, veuillez consulter son dernier [rapport annuel](#).

Emplois créés pendant la phase de construction

315 217

Réduction annuelle moyenne des gaz à effet de serre par les projets de la BIC en Mt

10,2 Mt

Projets d'infrastructures autochtones entrepris

33

Achalandage quotidien

175 372

Effet de la phase de construction sur le PIB

40,4 G\$

Impact économique annuel moyen du commerce et du transport

2,3 G\$

(Contribution au PIB)

Capacité de logement permise grâce aux projets de la BIC

20 615

(n^{bre} de nouveaux logements que les infrastructures peuvent desservir)

Accès à Internet haut débit

482 634

(foyers mal desservis connectés)

Être financièrement viable

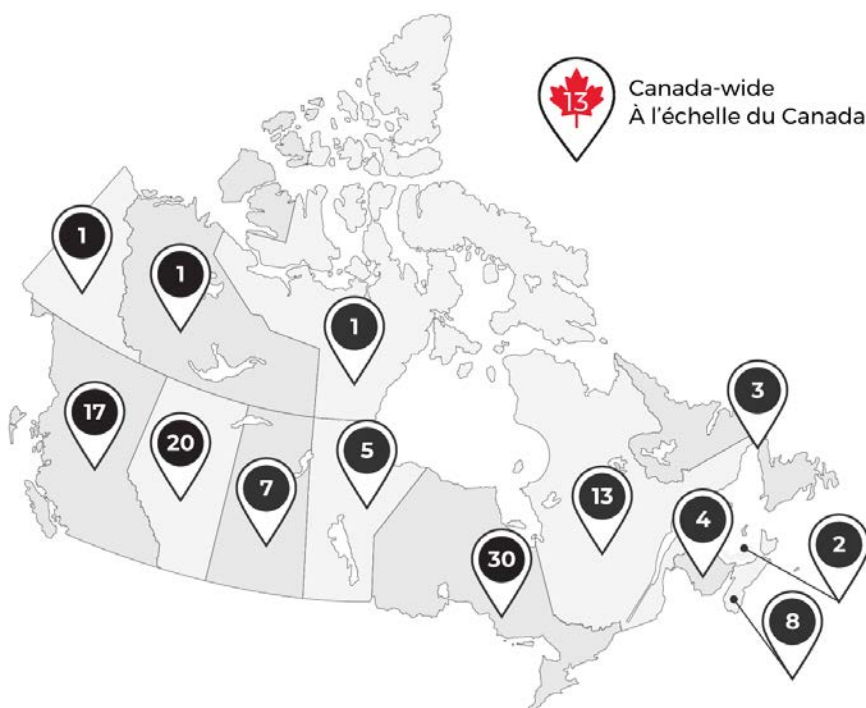
Au cours des cinq derniers trimestres, la BIC a généré des revenus suffisants de ses investissements pour financer ses opérations pendant cette période, sans aucun crédit à l'exploitation reçu depuis le T2 2024-2025. Il est attendu que ce nouveau développement continue de propulser sa transformation en une institution financièrement autosuffisante. Compte tenu de l'horizon temporel des remboursements du capital, une partie de ses investissements sera récupérée au fil du temps, ce qui permettra d'appuyer les projets avec un minimum de coûts supplémentaires pour les contribuables. Se reporter à la section 4.1 Autosuffisance émergente pour de plus amples renseignements.

La BIC a une équipe dévouée qui investit dans des projets d'un océan à l'autre.

- » L'équipe qualifiée de la BIC est composée de plus de 150 spécialistes de l'investissement et des affaires avec un large éventail d'horizons et d'expériences dans les secteurs privé et public. Pour assurer sa présence dans tout le pays, la BIC a des bureaux à Toronto, Montréal et Calgary.

Se reporter au dernier [point sur le marché](#) ou à la liste des investissements disponible sur le [site Web](#) de la BIC pour de plus amples renseignements sur les investissements individuels de la BIC.

➤ Investissements à travers le Canada (projets ayant atteint la clôture financière)



Remarque : Les chiffres sont fondés sur T3 2025-2026 (non audités, octobre à décembre 2025). D'autres annonces de projets sont en préparation en collaboration avec ses partenaires. Certains projets de la BIC visent plusieurs provinces ou sont susceptibles de s'étendre à l'ensemble du Canada.

2. Environnement opérationnel

2.1 Environnement opérationnel externe

Les projets d'infrastructures ont des coûts initiaux importants et produisent des avantages sur une longue période. La planification d'infrastructures futures nécessite d'avoir une perspective sur la façon dont le monde va évoluer, tout en investissant pour façonner cette évolution. Les années précédentes avaient été marquées par l'incertitude et le ralentissement du développement des projets, mais la BIC considère que E2026-2027 marque le début d'une période d'accélération des investissements dans les infrastructures. Bien que le financement de la BIC aide à gérer l'incertitude, son rythme d'origination demeure sensible à la conjoncture économique générale.

Au fur et à mesure que son portefeuille se développe, la BIC est de plus en plus exposée, au-delà du rythme d'origination, au rendement de ses investissements dans une économie en mutation rapide. La plupart des emprunteurs restent capables de gérer les défis liés aux conditions économiques. Cependant, avec un nombre croissant des investissements de la BIC en phase de construction, la volatilité des conditions économiques contribue à accroître le niveau de risque pour la BIC. Se reporter à la section Risque et atténuation pour de plus amples renseignements sur ces impacts.

Conditions économiques

Les taux d'intérêt et l'inflation influencent les décisions d'investissement dans les infrastructures. Ces dernières années, des taux d'intérêt plus élevés ont rendu les investissements dans de nouvelles infrastructures plus difficiles, bien que récemment, les taux aient tendance à diminuer. Le taux cible de la Banque du Canada était de 2,25 % à la fin de l'année civile 2025, soit une baisse de 100 points de base (pb) par rapport au début de l'année.

L'inflation dans le secteur de la construction continue de dépasser l'indice des prix à la consommation, ce qui, parallèlement à la volatilité des taux de change, crée une incertitude quant aux coûts des projets et à la progressivité des coûts pour les projets de construction.

Au cours de la dernière année, l'incertitude géopolitique et tarifaire émergente a commencé à impacter les projets. Parmi les défis à relever figurent la pénurie de main-d'œuvre, l'augmentation des coûts des intrants

matériels et de nouvelles perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Cela peut entraîner une escalade des coûts et des retards de construction, ce qui a un impact sur le rendement du portefeuille.

La BIC partage généralement le risque lié à la demande future et aux revenus de ses projets avec ses partenaires d'investissement, exposant ainsi son portefeuille d'investissements à des prévisions de revenus variables en fonction des prix des matières premières, des primes vertes et des volumes.

Le Canada accélère considérablement le rythme de développement de ses infrastructures, parallèlement à son ambition d'accélérer le rythme de construction de logements. Cela mettra à l'épreuve la capacité de la chaîne d'approvisionnement, y compris la demande de matières premières utilisées dans la construction, ainsi que la main-d'œuvre de construction, en particulier dans les régions plus éloignées du pays et dans les secteurs nécessitant une main-d'œuvre ou un équipement spécialisé. Des signaux crédibles de la part de tous les niveaux de gouvernement concernant la trajectoire continue des investissements dans les infrastructures sont nécessaires pour attirer la prochaine génération de main-d'œuvre et attirer les investissements privés dans la chaîne d'approvisionnement. Avec l'augmentation de l'activité des projets d'infrastructures à une échelle jamais vue depuis des décennies, il faudra un effort considérable pour recruter suffisamment de personnel et développer la chaîne d'approvisionnement afin de correspondre au rythme du développement des projets.

Environnement politique et réglementaire

Il existe un consensus partout au Canada sur l'importance d'investir dans les infrastructures. En Ontario, le Fonds ontarien pour la construction, récemment créé, a fait ses premiers investissements. La Colombie-Britannique a annoncé une liste de 18 projets dans les domaines de l'énergie, de l'exploitation minière et des minéraux critiques qui seraient accélérés afin de réduire la dépendance des États-Unis. Les gouvernements territoriaux cherchent à accroître la souveraineté du Canada dans l'Arctique et à exploiter les possibilités économiques en s'attaquant aux déficits d'infrastructures de longue date dans des domaines comme le logement et la sécurité énergétique. En mars 2025, le gouvernement du Nunavut a publié une feuille de route pour « assurer la souveraineté et la sécurité du Canada dans l'Arctique ».²

² [Gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik inc. publient une feuille de route pour assurer la souveraineté et la sécurité du Canada dans l'Arctique - Nunavut Tunngavik inc.](#)

Les projets d'infrastructures de grande envergure dépendent des décisions gouvernementales pour aller de l'avant, notamment en ce qui concerne le financement, la réglementation et l'octroi de permis à plusieurs ordres de gouvernement. L'adoption de la *Loi sur l'unité de l'économie canadienne*, ainsi que d'une législation similaire au niveau provincial et l'établissement du Bureau des grands projets (BGP) représentent des étapes importantes pour accélérer les «projets d'intérêt national» et peuvent conduire à plus d'occasions d'investissement dans des projets d'infrastructures.

L'incertitude réglementaire a également constitué un défi pour les nouveaux investissements en ayant une incidence sur le rendement des investissements existants et des engagements actuels. Les longs processus d'autorisation et d'approbation ont parfois entraîné des retards dans les projets et une hausse des coûts, en particulier dans les régions du pays où les saisons de construction sont plus courtes. Le BGP centralisera et rationalisera les approbations, servant à réduire l'incertitude et les retards dans ce domaine.

Transition énergétique et investissement privé

Étant donné le rôle que joue la BIC dans les infrastructures «uniques en leur genre», le risque technologique impacte également son portefeuille. La BIC a vu les promoteurs de projets adopter une attitude prudente en raison de l'incertitude technologique dans des domaines de transition énergétique tels que le transport zéro émission, les biocarburants, les petits réacteurs modulaires et la capture et le stockage du carbone. Des facteurs tels que les modèles de revenus potentiels peu clairs, le rendement à long terme de technologies non éprouvées et les perspectives d'innovation future expliquent cette hésitation. Cette prudence a coïncidé avec un ralentissement des investissements privés par rapport aux investissements publics ces dernières années. Au cours d'une période de cinq ans, l'investissement privé dans les infrastructures au Canada a augmenté à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 8,8 %, légèrement inférieur à l'investissement public dans les infrastructures qui a augmenté à un taux de 9,7 %. Entre 2023 et 2024, les investissements privés ont pris davantage de retard par rapport aux investissements publics, avec une augmentation de 1,6 % en glissement annuel contre une croissance de 7,9 % pour les investissements publics dans les infrastructures.³ L'évolution récente de la politique fiscale américaine en matière d'investissements dans l'économie propre pourrait accroître la compétitivité des incitatifs à l'investissement au Canada.

Perspectives

Une demande accrue en matière d'infrastructures est anticipée. À mesure que les projets sont construits, le développement des infrastructures stimule l'économie nationale à court terme ainsi que la création d'emplois. Une fois construites, les infrastructures soutiennent la croissance économique du Canada et le commerce mondial. Dans le Nord du Canada, il est davantage reconnu que les infrastructures sont essentielles pour affirmer la souveraineté du Canada, promouvoir la réconciliation autochtone et appuyer le commerce. Étant donné l'incertitude du commerce mondial, il existe un besoin largement reconnu pour le Canada de diversifier son économie, ce qui entraîne la nécessité de nouvelles infrastructures telles que des ports et des terminaux maritimes. L'élargissement du mandat de la BIC dans certains domaines modifiera son exposition globale au risque, notamment dans les secteurs du logement, du commerce et des infrastructures numériques. Cela ne devrait pas entraîner de changements majeurs à court terme dans le profil de risque global de la BIC, mais elle continuera de surveiller l'ensemble des risques par le biais de son cadre de gestion des risques d'entreprise.

Il existe un besoin urgent d'une offre adéquate en logements à travers le Canada, ce qui influencera l'abordabilité. Cela représente une priorité gouvernementale majeure, entraînant des actions telles que la création du nouvel organisme Maisons Canada, avec lequel la BIC continuera de collaborer pour atteindre les priorités gouvernementales liées au logement et des résultats économiques et sociaux plus larges. L'accent mis par la BIC sur la facilitation des infrastructures pour le logement déblocuera de nouveaux développements en finançant des infrastructures allant des usines de traitement de l'eau et des eaux usées au transport en commun, tout cela en soutien à la densification et aux nouvelles collectivités.

Les facteurs macroéconomiques qui freinent habituellement les investissements dans les infrastructures peuvent au contraire ouvrir à la BIC la possibilité de débloquer des projets grâce à son modèle consistant à fournir des investissements concessionnels et à attirer des investissements des secteurs privé et institutionnel. Les activités de la BIC continueront à jouer un rôle dans l'atténuation des effets économiques négatifs des tarifs douaniers et dans la réalisation des priorités gouvernementales. Un aspect notable de l'accent actuel mis sur les grands projets d'intérêt national est le montant important de capital requis et la taille et la portée souvent considérables de ces projets. La BIC peut jouer un rôle dans le comblement

des lacunes et le partage des risques qu'un investisseur individuel ne serait pas disposé à assumer seul. Cela souligne également l'importance de coordonner le financement avec le BGP et d'autres sociétés d'État, ainsi que le financement d'autres programmes gouvernementaux.

À mesure que plus de projets mûrissent, la BIC s'attend à ce que certains investissements soient confrontés à des risques accrus de dépréciation ou n'atteignent pas le déploiement complet du projet. Bien que la construction des projets progresse régulièrement, certains promoteurs signalent des retards et des dépassements de coûts. Les promoteurs demeurent généralement déterminés à réaliser l'ensemble de la portée du projet, à prendre des mesures pour récupérer le temps perdu, à mettre leur expertise à profit pour prévenir d'autres retards, à utiliser les éventualités disponibles et, au besoin, à accroître leur engagement financier à l'égard du projet. Une progression plus lente que prévu des projets entraîne un graphe de décaissement décalé, représentant le déploiement réel de la trésorerie dans les projets au fil du temps par rapport au portefeuille d'investissements des clôtures financières de la BIC.

La BIC surveille activement les risques émergents dans tous les secteurs de son portefeuille, ce qui reflète son obligation de gérer prudemment l'argent des contribuables. En 2025-2026, la BIC a reconnu une provision spécifique pour deux investissements qui font face à de tels défis. Outre ces tendances, la BIC surveille également les risques liés à la concentration des fournisseurs et des fabricants, principalement dans les secteurs de l'énergie propre et du transport en commun. La BIC s'attend à une volatilité continue au sein de son portefeuille, en particulier pour les investissements où elle joue un rôle catalyseur dans les nouvelles technologies émergentes.

2.2 Environnement opérationnel interne

Perspectives de l'environnement opérationnel interne

Un accent accru sur les grands projets d'intérêt national entraîne également des niveaux plus élevés d'investissement en capital et en temps du personnel de la BIC. La BIC augmente ses capacités et son effectif pour réaliser des investissements à un rythme accru, en mettant particulièrement l'accent sur le personnel des investissements.

La liste croissante d'activités d'investissement potentielles crée un portefeuille substantiel d'actifs d'infrastructures en construction ou en exploitation

que la BIC gère, avec 89 projets en construction et 11 achevés. La BIC continue d'accroître ses capacités de gestion d'actifs pour surveiller et gérer ces actifs et résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Elle a été mise au défi de faire plus en ce moment : d'accélérer le rythme des investissements, d'entrer dans de nouveaux secteurs, de travailler à débloquer les plus grandes occasions d'infrastructures du Canada et d'utiliser son appétence au risque pour débloquer des projets. Cela nécessitera un investissement continu dans les capacités de la BIC pour garantir qu'elle puisse gérer judicieusement le capital des contribuables tout en s'alignant sur l'esprit de l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement et en réalisant des réductions constantes des coûts d'exploitation en pourcentage des engagements en cours. La BIC a mis à jour ses objectifs d'entreprise pour refléter cette priorité, y compris un objectif plus ambitieux pour les charges d'exploitation en pourcentage des engagements en cours de moins de 40 points de base (pb), une diminution par rapport à l'objectif précédent de 50 pb.

Examens et audits

La *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) prévoit que toutes les sociétés d'État fédérales doivent faire l'objet d'un examen spécial au moins une fois tous les dix ans. L'examen vise à déterminer si les systèmes et pratiques des organisations sont maintenus en bon état pour protéger ses actifs, si ses ressources sont gérées de manière économique et efficace et si ses opérations sont menées de manière efficace. La BIC fera l'objet de son premier examen spécial en 2026-2027. L'examen sera réalisé par le/la vérificateur-riche général-e du Canada et son co-auditeur (BDO LLP). La planification est en cours par le/la vérificateur-riche général-riche, avec un travail de terrain prévu pour commencer au début de l'année civile 2026 et un rapport final déposé au Parlement au cours de l'année civile 2027.

Alignement sur les priorités et les orientations du gouvernement

Le gouvernement du Canada définit les secteurs prioritaires de la BIC et les communique par le biais d'un énoncé de priorités et de responsabilités. La BIC recherche, développe et réalise ensuite des investissements dans ces domaines. Les secteurs prioritaires ont évolué au fil du temps, et la BIC est devenue une organisation souple capable de répondre rapidement aux nouvelles priorités du gouvernement – de plus amples renseignements sur l'alignement de la BIC sur les priorités du gouvernement se trouvent à l'annexe H. Le dernier énoncé des priorités et des responsabilités est joint à l'annexe A.

La BIC est régie par la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et est soumise au cadre général de gouvernance des sociétés d'État de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (« LGFP ») ainsi qu'à d'autres lois et politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État. La BIC se conforme également aux politiques du Conseil du Trésor et aux directives du/de la gouverneur-e ou en conseil qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État. La BIC a reçu une directive de la gouverneur-e en conseil en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en janvier 2026, concernant l'alignement des politiques, des lignes directrices et des pratiques avec le cadre de politique d'approvisionnement « Achetez canadien » et les instruments politiques en vertu de l'article 6 de ce cadre. La BIC met en œuvre cette directive par des modifications à sa politique et à ses pratiques d'approvisionnement. Voir la sous-section sur l'approvisionnement et les accords commerciaux dans l'annexe G pour plus de détails sur la mise en œuvre. La BIC gère le risque de conformité par le biais de son cadre et sa politique de gouvernance d'entreprise et de conformité, qui énumère les exigences en matière de conformité à la législation et à la politique, ainsi que les obligations en matière d'établissement de rapports. Se reporter à l'annexe G pour de plus amples renseignements.



3. Objectifs et activités

La BIC évalue ses résultats en fonction de quatre priorités stratégiques :

01

Utiliser le modèle unique de la BIC pour optimiser l'utilisation de l'argent des contribuables en attirant des investissements privés et en réalisant des investissements qui sont remboursés



02

Investir dans les infrastructures



03

Générer des avantages d'intérêt public pour la population du Canada

04

Apporter le meilleur de la discipline des secteurs public et privé pour créer une organisation capable de répondre rapidement aux priorités du gouvernement



Ces quatre priorités constituent la base du tableau de bord de l'entreprise. Des paramètres de rendement précis et quantifiés pour chacune de ces priorités sont présentés à l'annexe C. Cette section présente les activités de la BIC pour chacune des quatre priorités stratégiques.

Utiliser le modèle unique de la BIC pour optimiser encore davantage les fonds publics

La BIC s'appuie sur une approche de financement mixte et réalise des investissements – et non des subventions – qui génèrent un retour sur investissement au fil du temps. Toutefois, en proposant des conditions inférieures à celles du marché, la BIC peut débloquer des projets qui, autrement, seraient bloqués ou ralentis en raison de problèmes de risque ou de coût.

La BIC a adopté cinq principes d'investissement pour mieux articuler ce qui la différencie des investisseurs du secteur privé et des programmes de subventions.

Principe d'investissement

Impact

La BIC a des outils d'investissement fédéral uniques pour construire des priorités en matière d'infrastructures. Elle explore constamment de nouvelles façons d'utiliser ses outils pour saisir les occasions émergentes qui ont un impact significatif pour la population du Canada.

Risque et concessionnalité

Elle accepte les risques d'investissement et fournit la concessionnalité nécessaire pour que les projets soient construits mieux et plus rapidement. Elle le fait en tant qu'investisseur discipliné des fonds des contribuables, n'acceptant que les risques et la concessionnalité requis.

Investissement privé

La BIC investit dans des projets générateurs de revenus, seulement s'il y a un investissement privé. Cela la rend unique par rapport à d'autres outils. Elle cherche à maximiser le rôle des investissements privés dans chaque investissement, en reconnaissant qu'il peut être inclut de diverses façons et à des moments différents.

Facteurs de différenciation

Contrairement à un investisseur privé, elle mesure le rendement en fonction de l'impact, ce qui signifie qu'elle peut accepter des rendements financiers inférieurs s'ils se traduisent par un avantage pour la population du pays.

Contrairement à un investisseur privé, la BIC ajuste les prix et les risques en fonction des besoins d'un projet plutôt qu'en fonction d'un seuil de rendement. En même temps, contrairement à une subvention, elle agit de manière ciblée dans le soutien financier qu'elle fournit.

Contrairement à une subvention, la mobilisation des investissements privés pour permettre à la BIC d'investir moins est au cœur de tous ses projets.

Principe d'investissement

Viabilité financière

La BIC prévoit d'être financièrement viable : ses revenus sont supérieurs à ses pertes de crédit et charges d'exploitation. Le portefeuille de la BIC accepte plus de risques que les autres investisseurs en infrastructures et les résultats financiers trimestriels et annuels seront donc volatils.

Engagement précoce

La BIC cherche à catalyser les projets et les marchés et à les faire passer du stade de la conception à la construction grâce à ses outils de services-conseils, d'accélération et d'investissement. Cela signifie que tous les projets auxquels elle participe ne seront pas construits.

Facteurs de différenciation

Contrairement à une subvention, elle attend que ses investissements sont remboursés et génèrent un retour financier qui peut être réinvesti à plusieurs reprises dans de nouveaux projets.

Contrairement à un investisseur privé, la BIC s'engage beaucoup plus tôt et plus profondément, en allant au-delà du soutien financier et en apportant son expertise pour guider les projets susceptibles d'avoir un impact important.

Le bilan de ce modèle est clair : au 31 décembre 2025, la BIC a investi dans 108 projets d'infrastructures à travers le Canada pour un coût en capital total de 54,6 milliards de dollars et des dépenses limitées au cadre fiscal. 11 sont achevés et 89 sont en cours de construction. La BIC est de plus en plus viable financièrement, finançant ses opérations grâce au produit de ses investissements.

Investir dans les infrastructures : Secteurs prioritaires de la BIC

La BIC investit dans des secteurs prioritaires identifiés par le gouvernement du Canada. Comme indiqué dans le budget de 2025, la BIC a désormais le droit d'investir dans tous les projets relevant du Bureau des grands projets, peu importe s'ils se trouvent dans un secteur prioritaire, tant qu'ils relèvent du mandat légal de la BIC. La réalisation de grands projets d'infrastructures transformateurs est essentielle pour assurer la compétitivité économique à long terme du Canada, et la BIC prévoit jouer un rôle important en tant que catalyseur et dans le financement de projets d'intérêt national. Étant donné l'importance de ce nouveau domaine d'intervention, le domaine prioritaire des grands projets est décrit ci-dessous, aux côtés des secteurs prioritaires de la BIC. La BIC priorisera l'utilisation de son capital et de son expertise pour accélérer ces projets.

De plus, le gouvernement a mis à jour les secteurs prioritaires de la BIC pour aligner les activités d'investissement de la BIC sur les priorités gouvernementales essentielles que la BIC est le mieux placée pour soutenir :

1. **Infrastructures permettant de débloquer l'offre de logements** avec un objectif à long terme d'investir au moins 10 milliards de dollars dans le secteur
2. **Infrastructures de transport et de facilitation du commerce** avec un objectif à long terme d'investir au moins 15 milliards de dollars dans le secteur
3. **Énergie propre** avec un objectif à long terme d'investir au moins 20 milliards de dollars dans le secteur
4. **Intelligence artificielle et infrastructures numériques** avec un objectif à long terme d'investir au moins 5 milliards de dollars dans le secteur

Cette approche est soutenue par deux priorités transversales en matière d'infrastructures, qui s'appliquent à l'ensemble des secteurs prioritaires et au mandat de la BIC :

1. Infrastructures arctiques et nordiques
2. Infrastructures autochtones, avec un objectif sectoriel à long terme d'au moins 3 milliards de dollars en investissements

Les secteurs prioritaires de la BIC sont décrits ci-dessous, y compris les objectifs à long terme, le rôle de la BIC dans chaque secteur, les progrès réalisés jusqu'à présent et les perspectives du marché. Dans chacun des secteurs prioritaires, la BIC travaille en étroite collaboration avec les ministères responsables. Les secteurs prioritaires sont des domaines d'intérêt général pour le gouvernement du Canada dans lesquels la BIC investira, et non une liste exhaustive d'actifs admissibles. Chaque secteur prioritaire permet d'obtenir des résultats identifiés et l'éventail des types de projets susceptibles d'apporter ces avantages est large.

La BIC a développé la capacité de répondre rapidement aux nouvelles priorités gouvernementales émergentes et peut donc réagir rapidement à ces nouveaux objectifs sectoriels prioritaires et à d'autres objectifs qui pourraient être établis par le gouvernement à l'avenir.

Chaque secteur a un objectif à long terme pour la valeur en dollars des clôtures financières. La BIC utilise les retours de ses investissements pour financer des investissements ultérieurs. En conséquence, l'objectif total pour les clôtures financières dépasse l'allocation statutaire, la différence étant financée par le recyclage des produits des investissements initiaux.



Grands projets

Faire avancer des grands projets pour réaliser des infrastructures importantes et transformatrices qui soutiennent le succès économique du Canada pour les générations à venir

Tout projet qui a été transmis par le gouvernement au Bureau des grands projets, quel que soit le secteur ou la catégorie d'actifs, tant qu'il relève du mandat légal de la BIC

Rôle de la BIC pour combler les lacunes du marché

Les grands projets se caractérisent par leur complexité et leurs exigences en capital importantes. L'approche flexible de la BIC en matière de structuration des investissements lui permet de déployer tous ses outils disponibles pour investir et catalyser des grands projets. La BIC s'engage tôt sur les projets référés, fournissant des services-conseils et une expertise pour optimiser la structure de capital et faire avancer ces projets complexes. Les investissements peuvent être structurés pour combler les lacunes de risque en offrant des modalités concessionnelles et en partageant le risque, le cas échéant, tout en tenant compte du fait que certains grands projets peuvent ne pas nécessiter de capital public.

Perspectives

Avant le lancement du Bureau des grands projets en août 2025, la BIC s'est engagée sur plusieurs projets et stratégies transformatrices qui ont depuis été soumis au BGP, y compris un investissement de 970 millions de dollars dans les travaux préliminaires de la phase 1 du projet du PRM de Darlington, un investissement de 139,5 millions de dollars pour les travaux préliminaires sur la ligne de transport d'électricité de la côte nord, et un engagement sur le projet de terminal à conteneurs de Contrecœur, le train à grande vitesse Alto et Pathways Plus, entre autres.

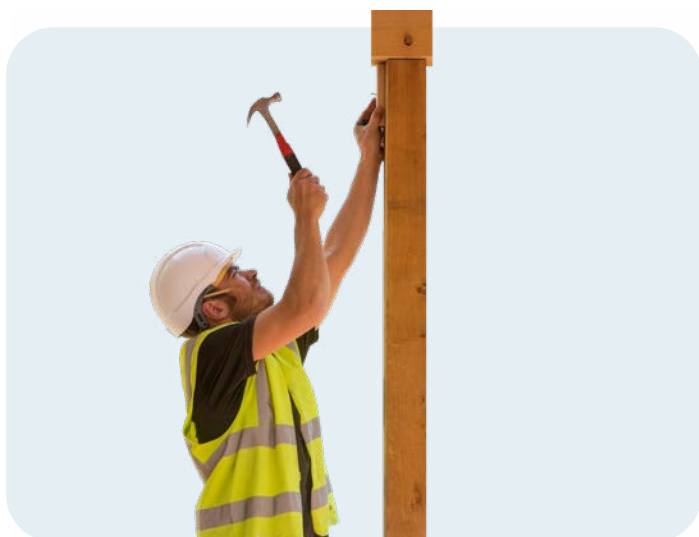
Ces projets sont complexes à développer, l'accent actuel à travers le Bureau des grands projets entraîne des perspectives solides à court terme pour y investir. De nombreux investissements potentiels prennent de l'ampleur.

Étant donné la taille importante des investissements potentiels par rapport au portefeuille de la BIC et leurs cycles de développement complexes, l'équipe anticipe une volatilité significative d'une année à l'autre dans le rythme de déploiement de capital.

Coordination

La BIC collabore étroitement avec le Bureau des grands projets et d'autres organisations fédérales pour prioriser les investissements dans des projets d'intérêt national, compte tenu de leur importance stratégique. Un nouveau cadre de financement stratégique est mis en œuvre par la BIC et d'autres sociétés d'État de financement, et soutenu par le BGP, pour des projets d'intérêt national, afin d'assurer un processus unifié d'investissement, y compris l'identification d'un investisseur principal pour chaque projet. La BIC s'est alignée sur les priorités gouvernementales pour faire avancer les projets d'intérêt national tout en garantissant une bonne utilisation des fonds publics.





Infrastructures habilitantes qui débloquent l'offre de logements

Établissement des infrastructures fondamentales nécessaires pour augmenter l'offre de logements et construire des collectivités connectées et prospères à travers le Canada

Objectif d'investissement à long terme : **10 G\$** →
Investissement au 31 décembre 2025 : **4,4 G\$**

Exemples de types d'actifs

- » Eau, eaux usées, eaux pluviales et acheminement
- » Travaux publics locaux (routes, ponts, trottoirs)
- » Métro
- » TLR, SRB, transport aérien et stations
- » Traversiers
- » Développement axé sur le transport en commun
- » Nouvelles lignes de transport en commun, ajouts, matériel roulant/véhicules, gares intercalaires, et transport en commun local
- » Autres infrastructures municipales et locales pour soutenir le logement, y compris tous les actifs éligibles au Fonds pour bâtir des collectivités fortes

Rôle de la BIC pour combler les lacunes du marché

À travers ce secteur prioritaire, la BIC finance les infrastructures nécessaires pour permettre la construction de nouveaux logements – par exemple les routes, l'eau et les eaux usées, le transport, l'électricité, les infrastructures communautaires et la connectivité. La BIC est remboursée par les revenus générés par les nouveaux logements, ou par les revenus continus provenant des infrastructures.

Les investissements de la BIC fournissent des infrastructures pour débloquent l'offre de logements plus rapidement, établir des options de transport pour connecter les collectivités et garantir l'accès à de l'eau potable et propre. La BIC mesure les résultats à travers ce secteur en termes de capacité d'infrastructures à soutenir de nouveaux logements – ou indirectement dans le cas de l'extension du transport et de sa capacité à soutenir la densification et de nouvelles collectivités.

La BIC peut partager le risque auquel font face les promoteurs et les municipalités lors du financement d'infrastructures liées au calendrier de la croissance future des logements, catalysant les investissements et augmentant le rythme de la croissance des logements.

Ce secteur prioritaire englobe les activités d'investissement actuelles de la BIC dans le transport en commun, l'eau et les eaux usées, ainsi que l'initiative d'infrastructures pour le logement. La BIC comptera les investissements précédents dans ces initiatives pour atteindre l'objectif sectoriel à long terme.

Perspectives

Augmenter l'offre de logements est une priorité politique majeure compte tenu des défis persistants en matière d'abordabilité, et les infrastructures favorisant le logement sont essentielles pour la croissance de l'offre de nouveaux logements. La BIC prévoit continuer à jouer un rôle clé en tant que catalyseur des investissements dans les infrastructures favorisant le logement en travaillant directement avec les promoteurs immobiliers, les municipalités et d'autres partenaires, y compris les communautés autochtones.

Les infrastructures sont nécessaires pour débloquer le développement de logements sur de nombreux sites, cependant elles ne représentent souvent pas une part importante des coûts globaux. En conséquence, le rythme de déploiement dans ce secteur suivra les conditions du marché immobilier plus large. La BIC se concentre particulièrement sur les grands sites ayant des besoins d'infrastructures complexes, situés à travers le Canada. La nature coûteuse des infrastructures requises pour ces sites signifie que la BIC a le potentiel d'être plus catalytique.

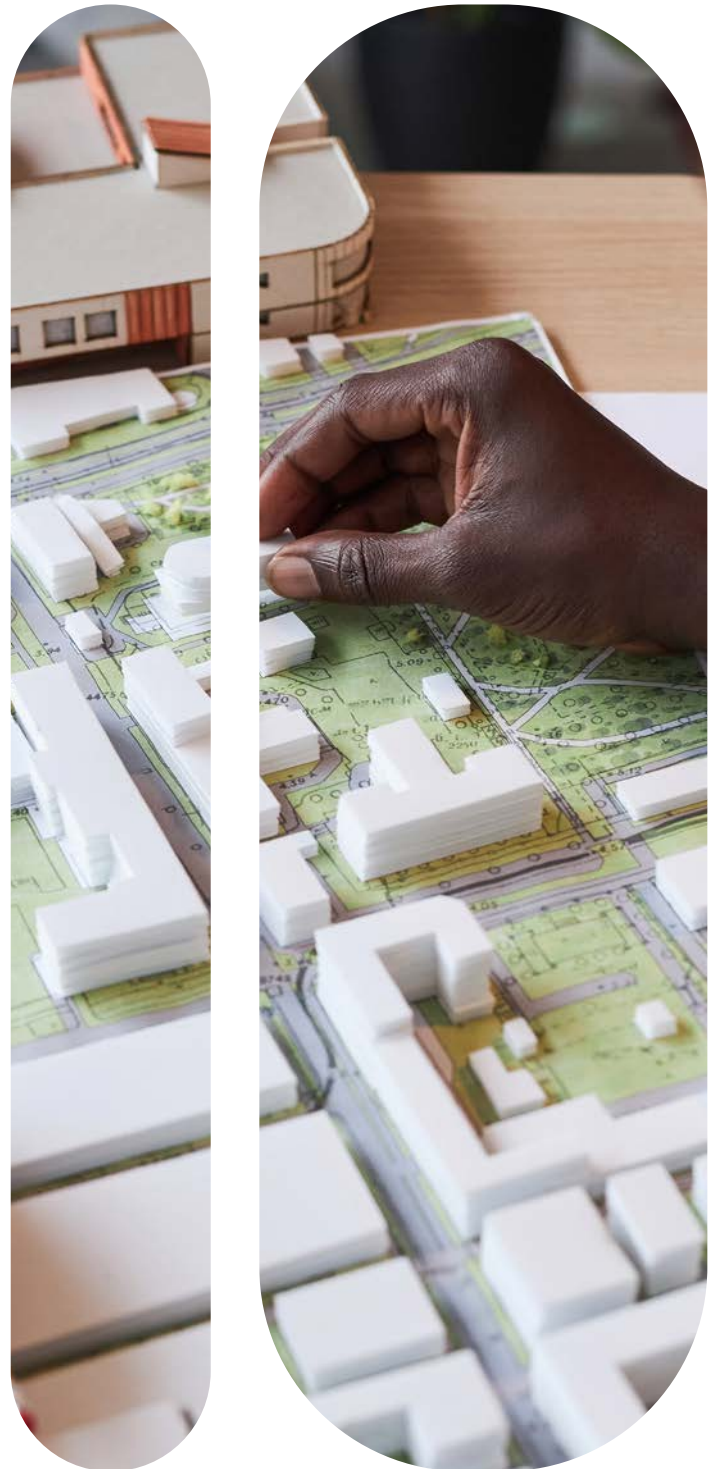
La BIC a commencé à mettre fin à son initiative d'autobus zéro émission pour les nouvelles demandes et ne poursuit que les occasions qui offrent des avantages uniques. Elle continue de travailler avec les emprunteurs existants pour mettre des autobus zéro émission sur la route et continuera d'administrer ces prêts

Coordination

La BIC collabore étroitement avec LICC en tant que responsable des politiques dans ce type d'infrastructures, engageant d'autres ministères si nécessaire. Elle prévoit de collaborer avec Maisons Canada (MC) sur une base continue. Les domaines d'intervention de MC s'alignent sur les priorités gouvernementales telles que l'agrandissement de l'offre de logements et l'abordabilité, ainsi que le soutien aux projets de logement qui facilitent l'adoption de méthodes de construction hors site et préfabriquées. La participation de la BIC se concentrera

sur les infrastructures nécessaires pour les projets de logement.

La BIC jouera également un rôle crucial dans l'évaluation des projets d'importance régionale dans le cadre du volet de prestation directe du nouveau Fonds pour bâtir des collectivités fortes de LICC, avec pour objectif d'utiliser des outils de financement pour faire le meilleur usage possible des fonds fédéraux.





Infrastructures de transport et facilitant le commerce

Soutien aux corridors commerciaux plus solides et plus efficaces vers les marchés nationaux et internationaux, en facilitant la circulation des personnes et des marchandises et en aidant les entreprises canadiennes à être compétitives et à se développer

Objectif d'investissement à long terme : **15 G\$** →
Investissement au 31 décembre 2025 : **2,8 G\$**

Exemples de types d'actifs

- » Ports
- » Installations logistiques
- » Installations de fret
- » Autoroutes
- » Chemins de fer nationaux et locaux (fret et passagers)
- » Tous les aéroports (RNA/non-RNA)
- » Systèmes d'irrigation
- » Agroalimentaire, agriculture (y compris installations de transformation et de fabrication) et chaîne approvisionnement alimentaire
- » Pêches (y compris aquaculture)
- » Mines et développement minier, traitement des minéraux critiques et infrastructures facilitant les mines
- » Infrastructures facilitant les projets de croissance économique
- » Autres projets admissibles au Fonds pour la diversification des corridors commerciaux, Fonds d'infrastructure pour l'Arctique ou Fonds du premier et du dernier kilomètre

Rôle de la BIC pour combler les lacunes du marché

Grâce à des investissements dans ce secteur prioritaire, la BIC soutient les infrastructures de connectivité permettant aux biens et services canadiens d'atteindre le marché. Cela soutient le commerce interprovincial amélioré, renforce les connexions à travers le pays et facilite une collaboration accrue avec des partenaires commerciaux et des alliés fiables dans le monde entier.

Les investissements de la BIC contribuent à jeter les bases d'un Canada prospère, productif et interconnecté, en créant des emplois et en renforçant les économies tant au niveau local que régional et national. La BIC mesure ses résultats dans ce secteur par la croissance économique.

Le financement de la BIC aide à atténuer les risques commerciaux importants liés à la construction et aux opérations associées à ces projets, tout en améliorant l'abordabilité pour la clientèle finale.

Tous les projets relevant du BGP dans lesquels la BIC investit seront comptabilisés dans le déploiement à long terme dans ce secteur lorsqu'ils ne s'intègrent pas naturellement dans d'autres.

Perspectives

Les perspectives globales de la BIC dans ce secteur sont solides, étant donné l'accent mis sur la construction d'infrastructures fondamentales favorisant le commerce pour renforcer la croissance économique. De plus, le gouvernement a élargi le mandat de la BIC pour inclure l'agriculture, l'agroalimentaire, les pêches et la chaîne d'approvisionnement alimentaire (avec un accent sur les actifs partagés qui renforcent la résilience du système alimentaire), ainsi que les minéraux critiques. Dans ces domaines, la BIC investira dans le but d'augmenter la production et la valeur ajoutée au Canada, en capturant une plus grande part de la chaîne de valeur industrielle. Cette extension de mandat présente une nouvelle occasion importante pour stimuler l'investissement.

Les investissements de la BIC dans ce secteur sont généralement importants et ont de longs délais réglementaires et de construction. Les efforts du gouvernement pour simplifier les processus réglementaires et de permis ont le potentiel d'accélérer les projets vers la construction. En conséquence, la BIC anticipe une plus grande variabilité annuelle dans le rythme de son déploiement. Étant donné l'échelle et la complexité des projets, ils auront souvent des délais de construction plus longs.

Coordination

La BIC travaille principalement avec Transports Canada en tant que ministère principal dans ces domaines, aux côtés de RNCan en ce qui concerne les minéraux critiques, ainsi qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada et Pêches et Océans Canada dans leurs domaines de responsabilité respectifs.

La collaboration avec Transports Canada et d'autres partenaires fédéraux est importante pour identifier et faire avancer des projets à fort impact dans ce secteur prioritaire. La BIC soutiendra de nouveaux outils fédéraux tels que le Fonds pour la diversification des corridors commerciaux, le Fonds du premier et du dernier kilomètre, et le Fonds d'infrastructure pour l'Arctique. Comme indiqué dans le budget de 2025, le rôle de

la BIC sera d'évaluer les projets et de déterminer la combinaison appropriée de soutiens gouvernementaux, avec pour objectif final de catalyser des projets tout en attirant des capitaux privés pour faire en sorte que le financement par subvention soit plus efficace.





Énergie propre

Financement de la BIC des infrastructures dont le Canada a besoin pour devenir une superpuissance énergétique, augmentant la disponibilité et l'abordabilité de l'énergie pour alimenter la croissance économique et la décarbonation

Objectif d'investissement à long terme : **20 G\$** →
Investissement au 31 décembre 2025 : **8,6 G\$**

Exemples de types d'actifs

- » Production non émettrice (p. ex. nucléaire, énergie renouvelable, hydroélectricité)
- » Réseaux de transport et de distribution
- » Stockage d'énergie
- » Distribution d'électricité
- » Décarbonation industrielle
- » Carburants propres et biocarburants
- » Capture, utilisation et séquestration du carbone (CUSC)
- » Énergie de quartier
- » Hydrogène
- » Chargement et ravitaillement des véhicules zéro émission
- » Rénovations énergétiques de bâtiments

Rôle de la BIC pour combler les lacunes du marché

Les investissements de la BIC créent un élan pour les projets d'énergie propre confrontés à des obstacles tout en attirant des capitaux privés. En investissant dans des projets à revenus marchands, elle réduit l'incertitude pour les promoteurs et atténue les risques des projets. Ses investissements concessionnels rendent la transition énergétique abordable pour la clientèle. Le financement de la BIC permet des déploiements plus rapides et plus larges d'actifs en prévision de la croissance future de la demande d'électricité, alimentée par la croissance des collectivités, la croissance économique et l'électrification.

Les investissements de la BIC garantissent que la population du Canada profite des avantages d'une énergie abondante, abordable et fiable, améliorant la qualité de l'air et réduisant les émissions tout en stimulant l'activité économique. La BIC mesure ses résultats dans ce secteur par le biais des réductions estimées de GES.

Ce secteur prioritaire comprend les activités existantes de la BIC dans les projets d'énergie propre et certains éléments du secteur des infrastructures vertes, y compris la recharge et le ravitaillement des véhicules zéro émission. La BIC soutient l'amélioration du réseau de recharge de VE du Canada grâce à son initiative

d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène (IRRH). Dans le cadre de la stratégie automobile nationale, la BIC investira au moins 1,5 milliard de dollars par le biais de son initiative d'IRRH, augmentant ainsi son objectif précédent de 500 millions de dollars.

Perspectives

La demande en énergie nécessaire pour approvisionner le Canada ne cesse de croître, alimentant l'activité industrielle et l'électrification. Par exemple, une croissance importante de la demande d'électricité est attendue grâce à l'électrification continue et à l'émergence du secteur de centres de données d'intelligence artificielle. Les mises à niveau du réseau, ainsi que des solutions d'autogénération sur site pour permettre les systèmes d'intelligence artificielle, sont incluses dans ce secteur.

En conséquence, la BIC dispose d'un solide portefeuille d'investissements potentiels à court terme dans l'électricité propre, soutenant les approvisionnements en énergie renouvelable en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et au Québec. Elle est également engagée dans un certain nombre de projets d'intérêt national à long terme, y compris des interconnexions reliant les provinces et les territoires.

L'incertitude persiste dans certaines catégories d'actifs en raison des conditions du marché et des facteurs réglementaires. Cela est particulièrement évident dans les carburants propres et les biocarburants, ainsi que dans la capture, l'utilisation et la séquestration du carbone. La BIC continue d'explorer comment elle peut jouer un rôle catalyseur dans l'avancement de projets qui sont réalisables, mais bloqués en raison de lacunes en matière de risque.

Elle prévoit que le rythme des nouveaux engagements dans le domaine des rénovations énergétiques ralentira compte tenu des conditions du marché. La BIC dispose d'un portefeuille important de projets d'agrégation de rénovations énergétiques existants, le financement de nouveaux projets continuera donc d'être réalisé par le biais de ce réseau existant ainsi que de projets à fort impact unique.

Coordination

La BIC collabore étroitement avec RNCAN, qui est le ministère principal dans de nombreux domaines de ce secteur prioritaire. Elle collabore également avec d'autres prêteurs de ces initiatives, y compris le Fonds de réponse stratégique (FRS) d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (anciennement connu sous le nom de Fonds stratégique pour l'innovation (FSI)) (p. ex. pour les investissements dans le four à arc électrique d'Algonia Steel et dans le projet d'hydrogène de HTEC), ainsi que le Fonds de croissance du Canada. De plus, la BIC a réussi à travailler avec des services publics provinciaux en utilisant une approche d'engagement de garantie, en concluant des ententes pour soutenir les approvisionnements provinciaux avec un ensemble normalisé de modalités pour tous les projets potentiels dans chaque demande de propositions à poursuivre. Cette approche est efficace tout en augmentant l'abordabilité pour la clientèle et en garantissant la participation économique autochtone.





Intelligence artificielle et infrastructures numériques

Réalisation de la prochaine génération de technologies, de connectivité et de capacités d'intelligence artificielle pour la population du Canada, améliorant la compétitivité économique dans l'économie numérique

Objectif d'investissement à long terme : **5 G\$** →
Investissement au 31 décembre 2025 : **2,2 G\$**

Exemples de types d'actifs

- » Infrastructures d'intelligence artificielle comprenant centres de données, matériel informatique spécialisé, réseaux haute vitesse et interconnexions
- » Résilience du réseau de communication, y compris réseaux de fibre optique et satellites
- » Connectivité permettant directement de l'Internet haut débit d'un minimum de 50/10 Mbps (mégabits par seconde)
- » Systèmes opérationnels, de gestion et énergétiques, et autres infrastructures permettant des centres de données d'intelligence artificielle avancée

Rôle de la BIC pour combler les lacunes du marché

Ce secteur stimule la croissance économique et soutient les objectifs gouvernementaux grâce à des infrastructures numériques améliorées. S'appuyant sur le succès du partenariat de la BIC avec ISDE pour fournir une connectivité à Internet haut débit, le gouvernement a élargi le mandat de la BIC pour soutenir les ambitions plus larges du gouvernement en matière d'infrastructures numériques, y compris la prochaine génération de centres de données d'intelligence artificielle, les communications par satellite, la résilience du réseau de communication et les réseaux cellulaires qui soutiennent la résilience et la sécurité, en coordonnant étroitement avec ISDE. Dans tous les cas, la BIC n'investirait que là où les rendements des projets et les profils de risque ne soutiennent pas l'investissement privé à eux seuls.

La BIC jouera un rôle crucial pour aborder les facteurs qui freinent actuellement le marché de l'intelligence artificielle et des infrastructures numériques au Canada. Le risque commercial entrave le développement des centres de données, compte tenu de l'incertitude des revenus et du coût en capital important et de l'échelle des grands centres de données. Le financement des infrastructures d'intelligence artificielle par la BIC partagerait le risque de demande future.

La BIC financera également les infrastructures habilitantes pour combler un écart structurel étant donné le manque d'infrastructures en amont, comme l'accès à une alimentation et un refroidissement adéquats. Bon nombre de ces investissements seront des investissements dans les infrastructures électriques dans le cadre du secteur prioritaire d'énergie propre de la BIC. La BIC mesure ses résultats dans ce secteur par la croissance économique.

Ce secteur comprend les investissements précédents de la BIC dans l'Internet haut débit. Le portefeuille de projets potentiels d'Internet haut débit de 50/10 Mbps de la BIC ralentit alors que le Canada se rapproche d'un accès à Internet haut débit universel. En conséquence, les foyers restants se trouvent dans des zones plus éloignées et nécessitent un soutien accru par subvention. La BIC constate un ralentissement de son portefeuille de projets potentiels, mais continue d'administrer son portefeuille de prêts et recherche des occasions, lorsque cela est possible, pour financer des connexions supplémentaires à Internet haut débit.

Perspectives

La BIC anticipe une accélération importante de son portefeuille d'investissements potentiels en raison du mandat élargi d'investir dans les infrastructures d'intelligence artificielle et de nouveaux domaines d'infrastructures numériques. Plusieurs occasions à court terme ont été identifiées et progressent à travers le processus d'investissement de la BIC. Cependant, les conditions du marché changent rapidement et les progrès en matière d'investissement seront soumis à une volatilité potentielle.

Bien que les infrastructures d'intelligence artificielle sous-jacentes et les ressources de calcul aient pris du retard au Canada, il y a une grande expertise à exploiter, avec plus de 1500 entreprises spécialisées en intelligence artificielle et 20 laboratoires de recherche publique en intelligence artificielle. Les petites organisations et entreprises, en particulier, ont du mal à rivaliser avec des entités internationales plus grandes disposant de plus d'options de calcul.

Coordination

La BIC travaille en étroite collaboration avec le Fonds de réponse stratégique (FRS) d'ISDE (anciennement connu sous le nom de Fonds stratégique pour l'innovation (FSI)) pour identifier des occasions d'investissement, y compris en participant à un groupe de travail fédéral pour le défi de la capacité de calcul pour l'IA du FIS et d'ISDE. Le financement de la BIC garantira que le financement gouvernemental aille plus loin pour catalyser des projets et atteindre des résultats.

La BIC coordonne également avec EDC et BDC, qui travaillent activement avec des entreprises de calcul en intelligence artificielle dans des domaines tels que l'assurance, les services-conseils, les garanties et le financement.





Mesures transversales

Dans ses secteurs d'investissement prioritaires, la BIC a également établi deux domaines transversaux pour l'investissement autochtone et les infrastructures arctiques et nordiques.

Infrastructures arctiques et nordiques

Investissements à ce jour : 126 M\$ au 31 décembre 2025

Renforcer la souveraineté du Canada est une priorité essentielle du gouvernement. Pour refléter le rôle important que jouent les infrastructures dans l'affirmation de la souveraineté du Canada, la BIC priorise les investissements dans le Nord à travers ses quatre secteurs prioritaires, y compris les infrastructures économiques et de défense à double usage. Des investissements exemples vers cet objectif incluent l'investissement de la BIC dans le projet de sécurité énergétique des Inuvialuit qui réduit la dépendance aux carburants

transportés du sud, et le projet éolien/de stockage hors diesel à Sanikiluaq, au Nunavut. Ces projets créent des perspectives économiques et améliorent les niveaux de vie, tout en renforçant la présence du Canada dans le Nord.

La BIC est également engagée dans des étapes de développement antérieures sur des projets majeurs d'intérêt national à travers le Nord, y compris des investissements d'accélération de projets dans le port et la route de Grays Bay et le projet de liaison hydroélectrique et de fibre optique au Kivalliq. En plus des ministères sectoriels et des partenaires nordiques et autochtones, la BIC travaille en étroite collaboration avec Services aux Autochtones Canada, le ministère de la Défense nationale, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, l'Agence canadienne de développement économique du Nord et la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (CGPAC) sur des projets dans le Nord.

Infrastructures autochtones

Objectif à long terme : Au moins **\$3B** d'investissements engagés → Investissements à ce jour : **1,2 G\$** au 31 décembre 2025

La BIC a atteint son objectif initial de 1 milliard de dollars en investissements engagés bénéficiant aux communautés autochtones ou en partenariat avec celles-ci, et le budget de 2025 a annoncé une augmentation de l'objectif de la BIC pour les investissements dans les infrastructures autochtones à au moins 3 milliards de dollars. Les investissements de la BIC dans les infrastructures autochtones concernent des projets relevant de ses secteurs prioritaires, ainsi que des projets d'intérêt national où la BIC adapte ses approches existantes afin de répondre aux besoins uniques des communautés autochtones, en proposant des investissements plus modestes ou une plus grande souplesse dans les modalités d'investissement. Les mises à jour des secteurs prioritaires de la BIC, ainsi que la capacité d'investir dans tout projet référé au BGP,

alignent mieux les types de projets admissibles pour ces initiatives avec les intérêts des Premières Nations, des Inuits et des Métis et garantissent une participation économique continue.

Elle réalise des investissements en faveur des populations autochtones par le biais de deux initiatives, en plus des investissements dans ses autres secteurs prioritaires qui ont des partenaires autochtones. La BIC collabore étroitement avec la CGPAC vers un objectif commun de faciliter la participation économique autochtone dans les projets d'infrastructures, tout en coordonnant avec Services aux Autochtones Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (IICA) : Investit dans des projets d'infrastructures bénéficiant directement aux communautés autochtones en proposant des prêts à long terme et à faible coût pour combler les lacunes en matière d'infrastructures. Parmi les exemples de projets, il y a le partenariat de la BIC avec la Banque des Premières Nations du Canada pour le financement d'infrastructures de développement dans les réserves ou l'usine de traitement des eaux usées de Port Stalashen sur les terres de la Nation shíshálhe près de Sechelt, en Colombie-Britannique.

Initiative pour la participation autochtone (IPA) : Soutient la participation économique autochtone et la détention par les communautés autochtones de projets d'infrastructures situés sur leurs territoires traditionnels avec des financements pour soutenir l'achat de participations dans de nouveaux projets d'infrastructures dans lesquels la BIC investit également. Les communautés autochtones n'ont souvent pas accès aux capitaux nécessaires à l'achat de participations, car les prêteurs du marché peuvent être réticents à prêter aux communautés autochtones. L'IPA favorise donc directement l'inclusion économique des communautés et des peuples autochtones.

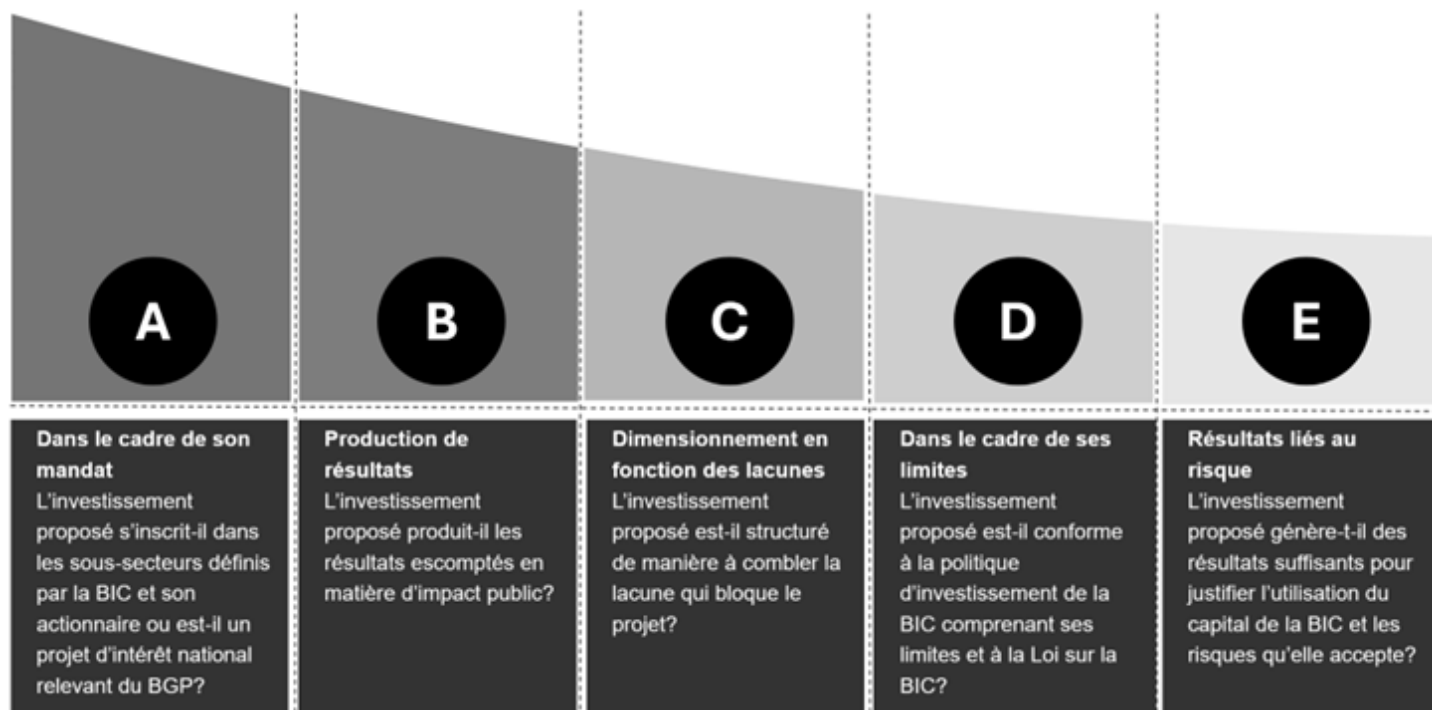


Processus d'investissement de la BIC

La BIC a mis en place un processus d'investissement rigoureux visant à évaluer chacun de ses investissements potentiels. Ce processus est décrit dans sa politique d'investissement et approuvé par le conseil

d'administration de la BIC. Son cadre d'investissement est intégré à la [politique d'investissement](#). Il s'agit des cinq questions à poser concernant un investissement à chaque étape de son processus.

➤ Cadre d'investissement de la BIC



A – Dans le cadre de son mandat – La BIC évalue si un investissement relève de ses secteurs prioritaires ou est un projet d'intérêt national relevant du BGP tels que définis dans le plan d'entreprise. Pour soutenir cette étape, la BIC s'engage avec les principaux ministères politiques et consulte LICC par le biais d'une table d'investissement et de services-conseils afin d'identifier toutes les préoccupations pour ensuite les soulever au conseil d'administration de la BIC.

B – Produire des résultats – La deuxième étape consiste à déterminer si l'investissement permet d'obtenir les résultats en matière d'impact public que la BIC cherche à obtenir par le biais de ses investissements. Ces résultats sont définis pour chaque secteur prioritaire et des objectifs spécifiques pour le portefeuille de la BIC sont établis à l'annexe C.

C – Dimensionnement en fonction des lacunes – Cette étape permet d'assurer que l'investissement de la BIC est structuré de manière à minimiser la concessionnalité – ou la décote par rapport aux conditions du marché – nécessaire à la construction du projet. Si le projet peut être réalisé aux conditions du marché, il ne sera pas effectué. Ceci permet de mettre en œuvre le processus décisionnel indépendant de la BIC en instaurant une discipline visant à réduire au minimum le soutien apporté par la BIC.

D – Dans le cadre de ses pouvoirs et limites – Cette évaluation rigoureuse permet d'assurer que l'investissement est conforme à toutes les obligations de la BIC, y compris le respect de toutes les lois et réglementations applicables, des obligations de consultation et de toute évaluation environnementale ou exigence réglementaire. Elle évalue également si les investissements proposés respectent la série de

limites mise en place par la BIC exigeant la présence de capitaux privés et la génération de revenus dans chaque projet.

E – Résultats liés au risque – Si toutes les autres étapes ont été satisfaites, la BIC examine l'ampleur des résultats obtenus par rapport à l'utilisation de son capital. Cela permet d'assurer que l'utilisation du capital par rapport à l'impact est appropriée.

Le conseil d'administration de la BIC supervise ce processus et prend les décisions finales d'investissement ou délègue son autorité au comité des investissements de la direction de la BIC selon les modalités précises de la politique d'investissement. La BIC fait appel à l'actionnaire au cours de l'étape A pour confirmer que les investissements proposés sont conformes au mandat, mais l'actionnaire n'est pas impliqué dans les étapes B à E.

Accélération de projets

Conformément au principe organisationnel d'«engagement précoce», la BIC joue un rôle plus actif que les investisseurs privés en essayant de faire passer les projets de la conception à la construction. Il s'agit notamment d'un solide travail de services-conseils, d'accélération de projets et de recherche qui vise à faire avancer les projets vers le développement.

Services-conseils – Lorsque la BIC s'engage avec des partenaires de projet, elle utilise son expertise pour fournir des conseils sur la manière de structurer le projet afin d'attirer les investissements et la revue diligente nécessaire pour préparer le projet à l'investissement. L'équipe des investissements s'engage régulièrement avec les partenaires afin d'examiner les priorités des projets et de définir les étapes à suivre en vue d'un investissement potentiel de la part de la BIC et du secteur privé.

Conformément à son pouvoir de conseiller tous les niveaux de gouvernement sur les initiatives en matière d'infrastructures, la BIC fournit un soutien de services-conseils à LICC dans l'intensification des efforts visant à répondre aux besoins en matière de logement au Canada. Ce soutien de services-conseils comprend des conseils sur l'élaboration de projets, la structuration des investissements et les processus de revue diligente, ainsi que l'accès à certains services de soutien d'entreprise en fonction des besoins. Ces

services sont fournis en qualité de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada.

Accélération – Le financement d'accélération de projets est fourni avant la décision finale d'investissement dans le projet et peut permettre une revue diligente ou une évaluation de la faisabilité du projet, ou avancer les travaux d'ingénierie et de conception ou des travaux préliminaires. La BIC a dépassé l'objectif initial de 500 millions de dollars pour l'accélération de projets grâce à l'investissement dans les travaux préliminaires du petit réacteur modulaire de Darlington et elle continuera à investir dans le cadre de ce programme.

Recherche – La BIC développe, soutient et publie des travaux de recherche qui permettent de mieux comprendre les projets prioritaires, d'explorer les modèles potentiels de participation de la BIC et du secteur privé dans les infrastructures, et de faire progresser la compréhension commune des sujets liés aux infrastructures. La BIC a soutenu de nombreux rapports offrant des informations sur les secteurs prioritaires qui ont été publiés au courant de l'exercice 2025-2026, notamment les suivants :



Briser l'impasse : comment les banques d'infrastructure stimulent les investissements privés et compensent les défaillances du marché. Ce rapport, rédigé par Sébastien Betermier de l'Université McGill et publié par l'Institut C.D. Howe en mai 2025, présente des études de cas de banques d'infrastructure du monde entier afin de comparer diverses approches visant à remédier aux défaillances du marché.

Corridors vers la prospérité : Transformer l'avenir du réseau d'infrastructures commerciales du Canada. Élaboré par le Conference Board du Canada et publié en juin 2025, ce rapport identifie les projets prioritaires du réseau de commerce et de transport du Canada susceptibles de renforcer la résilience et d'accroître la capacité d'exportation à l'échelle internationale.





Construire grand
Un plan de match pour stimuler l'investissement dans les grands projets d'énergie, de minéraux critiques et d'infrastructures.
PAR ART ROSSELLA, TOTA ABBONDIO ET CHRIS FURN

Construire grand : Un plan de match pour stimuler l'investissement dans les grands projets d'énergie, de minéraux critiques et d'infrastructures.

La BIC a participé à une série de tables rondes avec le Forum des politiques publiques (FPP), contribuant à un rapport final publié par le FPP en mai 2025 qui détaille des recommandations de grande envergure pour augmenter l'investissement privé au Canada.

De critique à commercial : Surmonter les obstacles au financement des projets de minéraux critiques. La BIC a élaboré son premier rapport interne, rédigé par le personnel de la BIC avec le soutien de spécialistes techniques externes. Ce rapport fournit un aperçu des barrières commerciales qui empêchent l'accroissement des investissements privés dans les chaînes d'approvisionnement des minéraux critiques du Canada, ainsi qu'une analyse des effets de diverses politiques sur le taux de rendement des projets miniers, afin d'éclairer les discussions politiques. Ce rapport a été publié en janvier 2026.



Fondements à la croissance : Perspectives sur l'investissement dans les infrastructures pour le logement. Représentant le deuxième rapport de recherche produit en interne par la BIC, ce document fournit un aperçu des barrières et des risques qui freinent un plus grand investissement dans les infrastructures favorisant le logement à travers le pays. Ce travail est informé par des années d'engagement sur le marché avec les municipalités, les promoteurs et les communautés autochtones, et discute de la manière dont des outils de financement innovants peuvent surmonter ces barrières et contribuer à atteindre les objectifs en matière de logement du Canada. Ce rapport a été publié en mars 2026.



Les membres de l'équipe de la BIC ont l'intention de produire des rapports de recherche supplémentaires au cours de l'année à venir. Ces rapports continueront d'être partagés avec LICC au fur et à mesure de leur élaboration. Les rapports de recherche récents sont disponibles sur le [site Web de la BIC](#).

Générer des avantages d'intérêt public

La BIC a développé une approche rigoureuse, informée par les meilleures pratiques internationales, pour mesurer les avantages offerts à la population du Canada par les projets dans lesquels elle investit. Elle estime et suit l'impact des projets dans lesquels elle investit, en se concentrant sur ce qui suit :

- » Croissance économique – augmentation annuelle du PIB
- » Logement – capacité des infrastructures pour les nouveaux logements
- » Climat – réduction annuelle moyenne des GES
- » Transport en commun – achalandage quotidien
- » Avantages pour les communautés autochtones – la BIC collabore avec les communautés autochtones pour mesurer et évaluer les avantages des projets d'infrastructures communautaires

Les estimations d'impact sont informées par un tiers dans le cadre du processus de revue diligente et sont ensuite considérées en parallèle avec l'utilisation du capital de la BIC pour évaluer le retour sur investissement.

Conformément à l'accélération du déploiement de capital, les objectifs d'impact pour la croissance économique, le climat et les avantages autochtones ont tous augmenté. Plus particulièrement, l'objectif de croissance économique est passé de 3 milliards de dollars à 10 milliards de dollars de contribution annuelle moyenne au PIB, reflétant un fort accent prospectif sur les infrastructures de commerce et de transport. L'objectif de réduction annuelle moyenne des GES

est passé de 15 Mt à 20 Mt de réduction annuelle des émissions d'éq. CO₂, reflétant les progrès réalisés jusqu'à présent et un solide portefeuille potentiel grâce au soutien des grands approvisionnements d'électricité provinciaux. De même, l'objectif d'investissement autochtone a augmenté de 30 à 50 projets financés, étant donné que l'objectif précédent de 30 projets financés a été atteint en 2025-2026. L'activité d'investissement dans le secteur de l'Internet haut débit est en déclin. La BIC continuera de rendre compte du nombre de foyers mal desservis connectés à Internet haut débit dans le cadre de ses indicateurs de rapport.

L'approche de la BIC en matière de mesure de l'impact est codifiée dans sa politique de gestion de l'impact public et ses normes de mesure définissent la manière dont elle mesure ces avantages. Cette approche favorise la cohérence et la comparabilité entre les projets. La politique de gestion de l'impact public et les normes de mesure associées sont disponibles sur le site Web de la BIC. La BIC suit également les indicateurs de production et de résultats pour les projets qui ont commencé l'exploitation.

Reconnaissant que les dépenses en infrastructures soutiennent l'emploi dans la construction et stimulent l'activité économique nationale, des efforts sont en cours pour mieux quantifier les avantages de la construction et les inclure dans l'évaluation des bénéfices pour le PIB d'un projet. Les projets qui contribuent le plus à la croissance économique pendant la construction, par exemple grâce à des stratégies qui augmentent l'utilisation de matériaux d'origine canadienne ou de main-d'œuvre locale, seront considérés comme ayant une contribution économique plus importante et donc des rendements plus élevés, conformément à l'esprit de la politique « Achetez canadien ». La BIC cherche à attirer les investissements privés et institutionnels et rend compte des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. La BIC a introduit deux nouveaux indicateurs de capital privé en E2025-2026 qui capturent mieux à la fois l'investissement privé direct dans un projet pendant sa durée de vie et l'investissement privé associé dans l'économie, rendu possible par le projet d'infrastructures.

L'indicateur du ratio de capital de projet (RCP) suit le capital privé investi dans un projet au fil du temps

et est mis à jour à mesure que le projet passe de la construction à l'exploitation et que les montants d'investissement changent. Cette approche est conforme à celle d'entités similaires qui prennent en compte les capitaux privés pendant toute la durée de l'investissement, notamment le National Wealth Fund du Royaume-Uni, le Fonds de Croissance du Canada et le Fonds ontarien pour la construction. Outre l'apport d'investissements privés et institutionnels directement dans les projets, les infrastructures soutenues par la BIC débloquent également des investissements en amont et en aval dans l'économie au sens large. Qu'il s'agisse de projets portuaires permettant à l'industrie de procéder à d'importantes expansions de capital et d'atteindre de nouveaux marchés, ou de projets d'infrastructures de transport en commun et d'eau permettant la construction de nouveaux logements, les infrastructures créent les conditions nécessaires à l'investissement privé dans l'ensemble de l'économie.

Le ratio de capital activé (RCA) aide à mesurer comment les projets d'infrastructures catalysent l'investissement privé dans l'économie au sens large, conformément à l'objectif de la BIC qui est de soutenir les conditions qui favorisent la croissance économique. Ce concept s'aligne sur l'accent mis dans le budget de 2025 sur les investissements qui stimulent la formation de capital dans le secteur privé. Les investissements de la BIC peuvent permettre à des tiers d'investir en amont ou en aval du projet principal, ce qui constitue un avantage économique essentiel des projets d'infrastructures. Par exemple, l'augmentation de la capacité portuaire peut stimuler de grands projets industriels, le renforcement des réseaux de transport peut débloquer la production d'énergie renouvelable et l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées peut soutenir la croissance du logement.

L'EPR de 2026 a chargé la BIC de définir des indicateurs de succès pour les projets d'intérêt national. L'approche de mesure d'impact de la BIC est bien adaptée à l'application aux projets d'intérêt national, avec des indicateurs tels que le RCP et le RCA quantifiant l'activité économique plus large catalysée par ces grands projets. Plutôt qu'une analyse ponctuelle lors de la revue diligente du projet, ces indicateurs vivants resteront à jour au fil du temps et fourniront des informations précieuses sur les impacts réels réalisés. La BIC suivra également l'implication dans les projets et les stratégies transformantes référées

au BGP, y compris le nombre de projets atteignant la clôture financière chaque exercice. La BIC s'attend à continuer de travailler en étroite collaboration avec les responsables de LICC et le BGP pour affiner et suivre les indicateurs de succès pour les projets d'intérêt national.

Apporter le meilleur de la discipline des secteurs public et privé

La BIC est une institution qui prend des risques et qui est capable de réagir rapidement aux nouvelles priorités politiques. Son portefeuille accepte plus de risque que celui d'autres investisseurs en infrastructures. La BIC investit dans ses capacités afin de pouvoir continuer à remplir son mandat.

Autosuffisance financière – Alors qu'elle gère son portefeuille tout au long de la construction et, de plus en plus, pendant l'exploitation, un nombre croissant de ses prêts en cours commenceront à être remboursés. Par conséquent, la BIC ne s'attend plus à décaisser des crédits à l'exploitation. Cela se produit dans un contexte où le portefeuille de prêts de la BIC continue de croître rapidement et où l'organisation se dote des capacités nécessaires pour opérer à grande échelle. Ce point est abordé en détail dans la section 4.1, Aperçu financier.

La gestion de ses coûts d'exploitation permet d'assurer cette autosuffisance. Conformément à l'esprit et à l'intention de l'examen complet des dépenses du gouvernement, elle prend des mesures pour être plus efficace tout en continuant à accroître son impact. Ces actions sont discutées en détail dans la section

4.2, Proposition de budget d'exploitation et de capital.

Axé sur les valeurs – Le modèle de la BIC, comme celui des banques d'infrastructure dans le monde, est différent de celui des investisseurs du secteur privé. Sa culture est axée sur quatre valeurs destinées à guider la prise de décision au quotidien :

Accroître les capacités de gestion d'actifs – Au 31 décembre 2025, la BIC a clôturé 108 investissements, dont 89 projets sont en phase de construction et de déploiement et 11 sont pleinement opérationnels. La BIC investit dans sa capacité à gérer ce portefeuille croissant d'actifs en construction et en exploitation. La BIC continue ses efforts, y compris l'augmentation des activités de recrutement, de formation et de renforcement des capacités, le lancement d'un comité de gestion d'actifs et d'un comité de contrôle rapproché, ainsi que plusieurs initiatives technologiques visant à améliorer la qualité des données, l'intendance et l'efficacité des processus d'entreprise.

Engagement précoce et soutien sur des projets d'intérêt national – La BIC est impliquée dans des projets d'infrastructures complexes et en phase précoce qui nécessitent souvent un temps et des efforts importants pour les catalyser et faire avancer. La BIC cherche à jouer un rôle plus important dès le début des projets, y compris ceux référés au Bureau des grands projets, afin d'utiliser ses outils et son expertise pour faire avancer les choses et optimiser la structuration.

Améliorer les choses, pour le Canada



L'engagement envers la population du Canada est le fer de lance de tout ce que la BIC fait, et elle mesure son rendement en fonction de son impact et de ses résultats positifs pour le Canada.

Incarner le meilleur des secteurs public et privé



La BIC comble l'écart entre les deux mondes, en intégrant la responsabilisation et la discipline commerciale aux problèmes publics afin d'améliorer la vie de la population du Canada.

Innover



L'équipe de la BIC est souple et novatrice. Elle pense de façon créative et accélère la cadence pour faire avancer les choses.

Célébrer les différences



La BIC reconnaît que les compétences, les parcours et les connaissances distincts la renforcent. Tout le monde apporte quelque chose au groupe, ce qui permet aux gens d'apprendre les uns des autres.

Garantir les compétences et l'expertise nécessaires –

À mesure que le mandat sectoriel de la BIC évolue, elle continue à investir dans la force et la capacité de ses spécialistes de l'investissement, du risque et du droit à s'engager avec des promoteurs et des projets dans un éventail plus large de secteurs et de catégories d'actifs d'investissement. Elle continue à développer l'expertise et les outils nécessaires pour s'engager tôt, notamment en soutenant le Bureau des grands projets sur des projets d'intérêt national.

Risque et atténuation

La BIC a été créée en tant qu'institution qui prend des risques. Son mandat spécifique et son modèle d'entreprise visent à partager les risques spécifiques qui freinent les projets d'infrastructures et qui diffèrent sensiblement de ceux des institutions financières traditionnelles. Elle assume des risques plus élevés que ceux que le secteur privé veut ou peut accepter. En assumant un risque plus élevé, la BIC peut attirer une plus grande proportion d'investissements du secteur privé dans des projets d'infrastructures canadiens, ce qui aide à faire avancer des projets qui, autrement, n'iraient pas de l'avant.

La BIC entreprend une mise à jour de son profil de risque d'entreprise pour refléter son mandat élargi et ses nouveaux secteurs. Lors de ce processus, la mise à jour prendra en compte les risques découlant d'une implication accrue dans des projets d'intérêt national, ce qui pourrait ajouter une complexité supplémentaire, ainsi que l'extension des secteurs dans lesquels la BIC pourrait investir, et d'autres risques émergents pertinents alors que le développement des infrastructures à travers le Canada s'accélère.

Le cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) de la BIC évalue le risque dans six catégories : stratégique, d'investissement, financier, opérationnel, de réputation et juridique/réglementaire. Pour plus de détails, se reporter à l'annexe G. La présente section donne un bref aperçu des principaux risques qui pèsent sur l'exécution du plan et des mesures d'atténuation mises en place.

1. **Le rythme de déploiement des capitaux :**
Lors de la phase de démarrage de la BIC, le risque de ne pas atteindre les objectifs de déploiement de capitaux était important, car la BIC a constitué un portefeuille de projets potentiels et noué des relations dans tous les secteurs et dans toutes les régions du pays. Ce risque est en baisse : E2024-2025 a marqué le quatrième exercice consécutif au cours duquel la BIC a atteint au moins 3 milliards de dollars de nouveaux financements pour des projets d'infrastructures, et elle a maintenant réalisé au moins un investissement dans chaque province et territoire. La santé du

portefeuille de projets potentiels de la BIC n'a jamais été aussi bonne, avec plus de 7 milliards de dollars d'engagements de garantie actifs (fiches de modalités agrafées soutenant les achats d'infrastructures publiques), et au moins 6 milliards de dollars d'investissements potentiels supplémentaires en cours d'évaluation préliminaire.

2. **Réactivité à l'évolution des priorités politiques**

politiques : Comme le souligne l'examen législatif de la Loi sur la BIC, les priorités politiques du gouvernement du Canada ont considérablement évolué depuis la création de la BIC. Ce plan d'entreprise représente une évolution continue des types d'actifs d'infrastructures dans lesquels la BIC est invitée à investir. Elle considère cette capacité d'adaptation comme une force et a prouvé sa capacité à répondre rapidement aux nouvelles priorités politiques identifiées pour la BIC (p. ex. en réalisant les premiers investissements dans la recharge des véhicules électriques dans l'année qui a suivi l'annonce du budget). La BIC gère ce risque en s'assurant de recruter et de conserver une combinaison appropriée de compétences et d'expertise du secteur privé qui évolue en fonction de ses domaines d'investissement, en gérant une culture axée sur les valeurs qui met l'accent sur l'impact et l'innovation, et en adoptant une approche d'investissement disciplinée qui s'applique à de nombreux secteurs d'infrastructures.

3. **Rendement du portefeuille** : Le portefeuille d'investissement de la BIC a grandi de plus de 100 investissements et son rendement est de plus en plus important, tant du point de vue de l'impact que du point de vue financier. Le tableau de bord de la BIC (inclus à l'annexe C) reflète cette évolution, en mettant davantage l'accent sur ces paramètres de rendement. La BIC investit dans ses capacités de gestion d'actifs (comme indiqué ci-dessus) et dans une meilleure compréhension des risques d'investissement inhérents à son portefeuille (comme indiqué dans l'aperçu financier).
4. **Attirer et retenir le personnel** : Sa capacité à attirer et à retenir du personnel possédant les compétences et les qualifications nécessaires pour s'engager à fond dans le secteur privé est essentielle pour permettre de remplir son mandat. Pour mieux attirer et retenir le personnel, la BIC a élaboré une proposition de valeur pour le personnel, investit dans la formation et le développement et planifie la relève.

Aperçu financier

Cette section présente un aperçu des prévisions du rendement financier de la BIC sur la période de planification de cinq ans, en mettant l'accent sur cinq sujets clés :

1. Autosuffisance
2. Budgets d'exploitation et de capital
3. Suivi du cadre fiscal défini pour la BIC
4. Risques liés au portefeuille d'investissements
5. Engagements à terme



4. Aperçu financier

4.1 Autosuffisance émergente

Les investissements de la BIC offrent une approche plus durable pour construire des infrastructures que les subventions à elles seules. Chaque investissement réalisé par la BIC est fait avec l'attente minimale de générer un retour sur son capital – elle n'accorde pas de subventions. Bien que les pertes potentielles soient incertaines et se produisent sur un horizon à long terme, la modélisation des risques de la BIC montre que, dans la plupart des cas, les revenus d'intérêts provenant des investissements dépasseront les pertes et les charges d'exploitation engagées pour la création et la gestion de ces investissements. Le portefeuille de la BIC présente un risque plus élevé que celui d'un investisseur typique en infrastructures commerciales et ses résultats financiers devraient être volatils d'une année à l'autre. Cependant, à mesure que le portefeuille de la BIC atteint une certaine échelle, elle s'attend à ce que son (déficit)/excédent accumulé avant crédits publics continue de s'améliorer, de sorte que :

1. les activités d'exploitation seront financées par la trésorerie générée par ses investissements, réduisant ainsi la dépendance aux crédits publics continus depuis juillet 2024, la BIC n'a pas reçu de crédits à l'exploitation, elle a collecté suffisamment de flux de trésorerie d'investissements et de projets pour financer ces coûts en interne

2. le fonds de la BIC devrait augmenter de 0,5 milliard de dollars d'ici le 31 mars 2031, reflétant les rendements d'investissement sur l'allocation statutaire de la BIC, stimulé par le retour sur investissement qui positionne la BIC pour réalisant davantage de projets à fort impact qui avancent les objectifs économiques, environnementaux et sociaux du Canada, tout en maintenant une gestion disciplinée des fonds publics.

Cela est motivé par l'augmentation de l'excédent avant crédits publics qui augmente considérablement dans les années éloignées du plan, à mesure que les soldes des prêts à recevoir et des investissements de portefeuille augmentent.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la BIC prévoit un excédent avant crédits publics et charges hors exploitation pour la durée de la période de planification quinquennale, atteignant 0,5 milliard de dollars en E2030-2031 sur une base de comptabilité d'exercice. À partir de E2027-2028, la BIC s'attend à réaliser un excédent avant crédits publics pour la première fois, contribuant positivement à la fois au cadre fiscal et à l'enveloppe de capital de la BIC.

En (000)s de dollars	Depuis la création à	Dernière estimation	Prévu					
			E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029	E2029-2030
<i>Pour la période de 12 mois close le 31 mars</i>								
Revenus d'intérêts	280 637 \$	192 756 \$	277 269 \$	390 727 \$	485 320 \$	567 972 \$	651 836 \$	
Charges d'exploitation	(261 645)	(66 404)	(75 305)	(91 994)	(100 328)	(106 494)	(111 913)	
Excédent avant charges hors exploitation et crédits publics	18 992	126 352	201 964	298 733	384 992	461 478	539 923	
Charges hors exploitation	(291 193)	(141 684)	(224 233)	(267 222)	(230 404)	(202 978)	(210 247)	
(Déficit)/excédent avant crédits publics	(272 201)	(15 332)	(22 269)	31 511	154 588	258 500	329 676	

Le tableau ci-dessous illustre le (déficit)/excédent accumulé de la BIC avant crédits publics, prévu pour croître jusqu'à un excédent de 0,5 milliard de dollars d'ici la fin de la période de planification quinquennale. Par conséquent, d'ici le 31 mars 2031, il est estimé que le fonds de la BIC sera supérieur de 0,5 milliard de dollars à l'allocation statutaire de la BIC approuvé par le Parlement (sur une base de comptabilité d'exercice).



En (000)s de dollars	Depuis la création à	Dernière estimation	Prévu				
			E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029	E2029-2030	E2030-2031
<i>Pour la période de 12 mois close le 31 mars</i>	E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029	E2029-2030	E2030-2031
Solde d'ouverture	– \$	(272201)	(287533)	(309802)	(278291)	(123703)	134797 \$
(Déficit)/excédent avant crédits publics	(272201)	(15332)	(22269)	31511	154588	258500	329676
Solde final	(272201)	(287533)	(309802)	(278291)	(123703)	134797 \$	464473 \$

4.2 Proposition de budget d'exploitation et de capital

Le plan financier de la BIC prévoit une croissance importante de l'excédent avant crédits publics, alimentée par un portefeuille d'investissement en croissance. Pour réaliser les objectifs de ce plan, le budget total de la BIC représente les charges totales (sous réserve d'autorisation) que la BIC prévoit d'engager sur une base de trésorerie : 0,1 milliard de dollars en E2026-2027 et 0,7 milliard de dollars sur la période de planification quinquennale pour les charges d'exploitation et 4,5 milliards de dollars en E2026-2027 et 23,4 milliards de dollars sur la période de planification quinquennale pour les investissements en capital.

Comme le prévoyait le plan d'entreprise E2024-2025, la BIC est tenue d'utiliser tous les flux de trésorerie liés aux investissements et aux projets pour compenser les décaissements sur son allocation statutaire pour la période. Les flux de trésorerie liés aux investissements et aux projets peuvent être utilisés par la BIC pour couvrir toutes les charges d'exploitation et tous les investissements, sous réserve des limites fixées par le plan d'entreprise alors en vigueur. La trésorerie reçue n'est pas affectée au projet

ou à l'initiative qui a généré le capital, mais peut être utilisée à toutes les fins autorisées par le plan d'entreprise. Les décaissements sur l'allocation statutaire de la BIC ne sont demandés que dans la mesure où la trésorerie est insuffisante pour répondre aux besoins en capitaux de la BIC au cours de la période concernée.

La BIC prévoit de financer 0,5 milliard de dollars en E2026-2027 et 4,1 milliards de dollars sur la période de planification quinquennale avec les flux de trésorerie d'investissement et de projets et les prévisions en matière d'encaisse au 31 mars 2026. Les 4,1 milliards de dollars restants en E2026-2027, et 20,0 milliards de dollars sur la période de planification quinquennale, devraient être financés par des décaissements sur l'allocation statutaire de la BIC pour des investissements en capital. À la fin de la période de planification quinquennale, les décaissements cumulés sur l'allocation statutaire de la BIC ne dépassera pas son enveloppe de capital statutaire de 35 milliards de dollars. Les besoins de financement réels peuvent varier par rapport aux prévisions, compte tenu du fait que (i) le calendrier des paiements en espèces pour les charges d'exploitation peut s'écarter de la période au cours de laquelle les charges ont été engagées (ii) il existe des limites en ce qui concerne l'estimation du

calendrier des besoins en capital (se reporter à l'annexe E, Budget de capital), et (iii) le calendrier et la réalisation des pertes à vie sont inconnus et difficiles à prédire (se reporter à la section 4.4, Risques liés au portefeuille d'investissements). La BIC restituera la trésorerie qu'elle ne prévoit pas d'utiliser pour des investissements ou des charges d'exploitation dans une période de 12 mois. Les

hypothèses détaillées sous-jacentes au budget total de la BIC sont décrites à l'annexe E.

À la fin de la période de planification quinquennale, les décaissements cumulés sur l'allocation statutaire de la BIC ne dépassera pas son enveloppe de capital statutaire de 35 milliards de dollars (voir le tableau ci-dessous).

En (000)s de dollars	Depuis la création à	Dernière estimation	Prévu				
			E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029
<i>Pour la période de 12 mois close le 31 mars</i>							
Budget total des charges d'exploitation (autorisation requise)			113 442 \$	128 177 \$	137 558 \$	141 686 \$	146 770 \$
Budget total de capital (autorisation requise)			4 532 834	4 970 720	4 437 948	4 710 104	4 744 628
Budget total de la BIC			4 646 276	5 098 897	4 575 506	4 851 790	4 891 398
À déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie et flux de trésorerie liés aux investissements et aux projets ¹			(500 589)	(630 851)	(720 205)	(883 565)	(1 344 292)
Décaissement sur l'allocation statutaire	5 814 919 \$	2 350 778 \$	4 145 687 \$	4 468 046 \$	3 855 301 \$	3 968 225 \$	3 547 106 \$
Décaissement cumulé sur l'allocation statutaire	5 814 919 \$	8 165 697 \$	12 311 384 \$	16 779 430 \$	20 634 731 \$	24 602 956 \$	28 150 062 \$

¹ Comprend l'utilisation partielle de trésorerie à la fin de chaque période visée par le rapport au cours de la période de planification quinquennale, déterminée par le moment où les crédits du gouvernement sont alloués par rapport à leur réception et à leur déploiement ultérieurs dans l'exploitation et les projets.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le budget total des charges d'exploitation (autorisation requise) inclus dans le plan d'entreprise E2026-2027 reflète à la fois les économies identifiées dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement qui ont été intégrées dans le budget des charges d'exploitation

de la BIC par le biais du plan d'entreprise E2025-2026, ainsi que les nouvelles dépenses nécessaires pour soutenir la croissance et le mandat élargi pendant E2026-2027, comme le reflètent les augmentations du budget total de capital (autorisation requise).

En (000)s de dollars	Prévu			
	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029	E2029-2030
<i>Pour la période de 12 mois close le 31 mars</i>				
Plan d'entreprise E2024-2025 – budget total des charges d'exploitation ¹	115 565	118 738	121 982	
Réductions attribuables à l'examen exhaustif des dépenses	(6 325)	(7 383)	(8 653)	
Plan d'entreprise E2025-2026 – budget total des charges d'exploitation	109 240	111 355	113 329	115 359
Charges supplémentaires pour soutenir la croissance et le mandat élargi	4 202	16 822	24 229	26 327
Plan d'entreprise E2026-2027 – budget total des charges d'exploitation (autorisation requise)	113 442 \$	128 177 \$	137 558 \$	141 686 \$

¹ Ajusté pour un montant supplémentaire de 26,0 millions de dollars de dépenses d'élaboration de projets inclus dans le plan d'entreprise E2025-2026 – budget total des charges d'exploitation.

Le budget total des charges d'exploitation (autorisation requise) dans le plan d'entreprise E2026-2027 est inférieur de 2 % aux dépenses autorisées pour E2026-2027 dans le plan d'entreprise E2024-2025 et juste 4 % au-dessus des charges d'exploitation autorisées pour E2026-2027 dans le plan d'entreprise E2025-2026. Par rapport aux estimations de E2026-2027 dans les plans d'entreprise E2024-2025 et E2025-2026, la BIC s'attend à ce que le déploiement annuel dans les investissements augmente de 33 % et 16 %, respectivement. Les augmentations proposées des charges d'exploitation sont bien inférieures à l'augmentation prévue de l'activité d'investissement. Les augmentations du budget total des charges d'exploitation (autorisation requise) sont également inférieures aux estimations fournies par la BIC pour soutenir le coût de l'augmentation de l'allocation de la BIC à 10 milliards de dollars, prévue en août 2025 – 11,2 millions de dollars, soit 9 % de moins durant E2026-2027, et 17,7 millions de dollars, soit 3 % de moins durant la période de planification quinquennale. Suite aux estimations préliminaires, la BIC a approfondi sa compréhension des facteurs de coût sous-jacents et a identifié des économies sans compromettre sa capacité à remplir son mandat.

Comparativement à E2025-2026, les charges d'exploitation supplémentaires sont nécessaires pour soutenir (i) les investissements permettant à la BIC de commencer à accélérer son rythme de déploiement de capital en réponse à son mandat élargi, qui comprend une large gamme de nouvelles activités sectorielles, une complexité accrue associée à des projets d'intérêt national en soutien au Bureau des grands projets, ainsi qu'un engagement accru avec LICC, Transports Canada et Ressources naturelles Canada sur plusieurs nouveaux programmes de subventions et de contributions; et (ii) des investissements dans les capacités de gestion d'actifs pour mieux soutenir le portefeuille d'investissement de la BIC, qui a dépassé les 100 investissements.

Malgré les augmentations absolues du budget total des charges d'exploitation, la BIC continue de réaliser des économies en conformité avec l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement. À partir de E2025-2026, la BIC a commencé à chercher à récupérer les coûts de transactions auprès d'une sélection de ses

partenaires de projets sur la base de critères définis. Cela a, et continuera de, générer des réductions importantes des coûts d'exploitation et mieux aligner les incitatifs avec les partenaires pour minimiser les coûts de transactions. De plus, la BIC a mis à jour ses objectifs d'entreprise pour refléter cette priorité, y compris un objectif pour les charges d'exploitation en pourcentage des engagements en cours de moins de 40 points de base (pb) et un objectif d'équilibre de l'incidence fiscale nette sur la durée de vie de son portefeuille (voir l'annexe C – Résultats prévus, pour les définitions et plus de détails).

Dans l'ensemble, la BIC continue d'agir dans l'esprit et l'intention de l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement alors qu'elle augmente les activités d'investissement de la BIC pour offrir des résultats significatifs à la population du Canada, à moindres frais, alors que les charges d'exploitation augmentent à un rythme beaucoup plus faible que son rythme d'investissements. D'après les dernières estimations pour E2025-2026, les charges d'exploitation de la BIC, calculées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, devraient s'élever à 35 % des revenus d'intérêts, soit une baisse par rapport aux 44 % prévus pour E2024-2025. Également pour E2025-2026, les charges d'exploitation de la BIC, calculées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, devraient passer de 36 pb à 33 pb par rapport à E2024-2025, soit une amélioration de 10 %.

4.3 Alignement sur le cadre fiscal

L'enveloppe de capital statutaire de la BIC a été proposée pour être augmentée de 35,0 milliards de dollars à 45,0 milliards de dollars dans le budget de 2025. Le Parlement envisage un amendement à la *Loi sur la BIC* qui est en attente de la sanction royale de la *Loi n° 1 d'exécution du budget* de 2025, et qui augmenterait l'appropriation de la BIC de 10,0 milliards de dollars sur une base de trésorerie pour que la BIC puisse financer ses investissements et son exploitation⁴. L'énoncé économique d'automne de 2016 a alloué 15 milliards de dollars de charges fiscales nettes sur une base de comptabilité d'exercice (c'est-à-dire, le déficit accumulé de la BIC avant les crédits publics) que

⁴ La *Loi n° 1 d'exécution du budget* a reçu la sanction royale le 26 mars 2026, donnant ainsi effet à la modification proposée de la *Loi sur la BIC* visant à porter l'allocation statutaire de la BIC à 45 milliards de dollars. Au moment où le plan d'entreprise était en cours de finalisation, la loi a reçu la sanction royale; le plan d'entreprise est donc conforme à l'autorité précédente.

la BIC pourrait engager. Depuis sa création jusqu'au 31 mars 2026 (prévisions), la BIC s'attend d'avoir reçu 8,2 milliards de dollars de crédits publics et a engagé un déficit accumulé avant crédits publics de 0,3 milliard de dollars. Au 31 mars 2026, il y aurait 26,8 milliards de dollars de crédits publics, et 14,7 milliards de dollars de charges fiscales nettes devraient rester disponibles dans le cadre de l'allocation statutaire actuelle de la BIC pour investir dans des transactions d'infrastructures.

Au 31 mars 2031, la BIC prévoit d'avoir reçu 28,2 milliards de dollars de crédits publics (20,0 milliards devant être reçus au cours de la période de planification quinquennale) et, sans tenir compte des pertes à vie (se reporter à la section 4.4, Risques liés au portefeuille d'investissements) ou du manque à gagner associé à ces pertes (si elles se produisent), la BIC prévoit d'avoir un excédent accumulé avant crédits publics de seulement 0,5 milliard de dollars. Au cours de la période de planification, il n'y a aucun risque de dépasser l'autorité statutaire en fonction des engagements de projets ou de la disponibilité de trésorerie. La BIC disposerait de crédits disponibles suffisants et d'un recyclage de capital prévu pour répondre à ses obligations en cours au 31 mars 2031 (voir la section 4.5).

4.4 Risques liés au portefeuille d'investissements

Comme indiqué tout au long du plan d'entreprise, le portefeuille de la BIC accepte plus de risques que celui d'un investisseur en infrastructures commercial typique. La BIC résout les problèmes de risque et d'accessibilité en acceptant un rendement attendu ajusté au risque inférieur à celui d'un prêteur commercial. Pour illustrer ce risque, l'état des résultats et de l'excédent accumulé pro forma, tel qu'il figure à l'annexe E, comptabilise une provision générale pour dépréciation égale à 1,3 % du solde des prêts à recevoir. Toutefois, l'état des résultats et de l'excédent accumulé pro forma ne comprend aucune estimation des provisions spécifiques, autrement considérées comme représentant la perte attendue et inattendue sur la durée de vie (collectivement, « perte sur la durée de vie ») d'un investissement. Les Normes comptables pour le secteur public exigent que les provisions reflètent des événements passés et des conditions actuelles, les provisions ne sont pas reconnues à moins

d'être soutenues par un événement de perte ou un indicateur de dépréciation spécifique à l'emprunteur. Bien que la direction puisse raisonnablement s'attendre à ce que certaines pertes émergent, estimer les pertes en l'absence d'indicateurs de dépréciation observables n'est pas soutenable selon les Normes comptables pour le secteur public. Le moment et le montant d'une telle perte sur la durée de vie restent inconnus et difficiles à prévoir.

Bien que les estimations des pertes sur la durée de vie aient été intentionnellement omises, il est important de tenir compte de leur potentiel dans le profil de risque global de la BIC. Ces pertes peuvent être importantes, comme indiqué ci-dessous, mais elles sont sans effet sur la trésorerie et n'ont pas d'impact sur les prévisions de charges ayant un effet sur la trésorerie incluses dans les budgets d'exploitation ou d'investissement, et n'entraînent pas non plus de non-respect du plan d'entreprise. Si des pertes importantes devaient être subies, elles entraîneront un financement par la BIC d'une plus grande partie de ses charges par des décaissements sur son allocation statutaire, sous réserve des limitations annuelles établies dans le présent plan d'entreprise, plutôt que par les flux de trésorerie des investissements et des projets. Comme indiqué dans la section 4.1, Aperçu financier, la modélisation de la BIC a montré que, dans la plupart des scénarios, les revenus d'intérêts tirés de son portefeuille d'investissements seront supérieurs aux pertes sur créances et aux charges d'exploitation.

La BIC estime la perte attendue sur la durée de vie de ses investissements au moment de la clôture financière et procède régulièrement à des révisions pendant la durée de vie de l'investissement. Cette estimation repose principalement sur une évaluation approfondie des risques liés à l'investissement/au projet, notamment la complexité de la construction et de l'exploitation, l'expérience du consortium, la structure, les facteurs de risque réglementaires et de structuration financière. Elle évolue tout au long de la durée de vie de la transaction en fonction des rendements de l'investissement et aboutit finalement à l'estimation du retour ou de la perte du capital de la BIC.

Les pertes inattendues sur la durée de vie représentent la mesure dans laquelle les pertes dépassent les niveaux prévus. La BIC investit dans des projets dont les risques inhérents sont plus incertains, ce qui

accroît la possibilité de pertes plus importantes et plus volatiles. Les investissements actuels et potentiels de la BIC se situent souvent dans des secteurs et des technologies où les facteurs de risque ne sont pas facilement quantifiables et où l'application de la volatilité et de la corrélation est difficile. La BIC a développé un modèle basé sur le risque qui fournit une estimation de la différence entre cette perte potentielle inattendue et la perte attendue en utilisant un niveau de confiance défini. Elle continue à affiner le modèle au fur et à mesure que les données d'investissement deviennent disponibles.

Les pertes sur la durée de vie sont estimées entre 8 % et 16 % des investissements de la BIC. Cette estimation diminuera avec le temps à mesure que les risques des projets seront réduits et les projets progresseront, mais sera compensée par de nouveaux déploiements d'investissements. En ajustant les montants déjà provisionnés dans les états financiers pro forma, d'ici le 31 mars 2031, la BIC pourrait réaliser des provisions pour dépréciation de prêts supplémentaires de 2,0 à 4,5 milliards de dollars. Malgré le potentiel de reconnaissance de provisions supplémentaires, après prise en compte de cette variabilité, le déficit accumulé prévisionnel de la BIC avant crédits publics reste bien en deçà des 15,0 milliards de dollars. Comme pour tout portefeuille d'investissements, il est probable que le rendement financier réel de l'investissement s'écarte des attentes. Les estimations des pertes sur la durée de vie continueront d'être réévaluées pour tenir compte des hypothèses actualisées du modèle, des conditions actuelles du marché et de la qualité du crédit, autant de facteurs qui évoluent au cours de la durée de vie d'une transaction. Cette fourchette de pertes estimées est la meilleure estimation disponible des risques financiers potentiels futurs liés aux investissements de la BIC.

4.5 Engagements de financement à long terme

La BIC conclut des conventions d'investissement contraignantes pour les projets, en fournissant des dettes, des fonds propres ou d'autres formes d'engagements financiers pour un projet. En tant que non-mandataire de la Couronne dans ses activités d'investissement, la BIC ne peut pas lier la Couronne par ses actions. En conséquence, la BIC doit s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes, provenant de crédits statutaires ou de revenus générés par

ses investissements, pour remplir ses obligations lorsqu'elle prend de tels engagements. Pour ce faire, la BIC s'appuie sur le maintien de l'accès aux crédits statutaires prévus par la Loi sur la BIC. Si la BIC n'est pas en mesure de puiser dans ce crédit statutaire, elle pourrait ne pas être en mesure de respecter ses obligations contractuelles au titre de ses conventions d'investissement. Les conventions d'investissement de la BIC durent généralement plus longues que l'horizon temporel du plan d'entreprise. Les obligations de financement de la BIC sont généralement liées à l'avancement de la construction et peuvent donc dépasser l'horizon de planification du plan d'entreprise.

Au 31 mars 2026, la BIC s'attend d'avoir des obligations en cours pour financer 12,2 milliards de dollars dans le cadre de ses conventions d'investissement, 1,0 milliard de dollars devant être déployés au cours de E2031-2032 ou plus tard. Selon les hypothèses retenues dans ce plan d'entreprise, les clôtures financières devraient s'élever à 42,4 milliards de dollars d'ici au 31 mars 2031, mais seulement 31,6 milliards de dollars de capitaux devraient être déployés au 31 mars 2031, car de nombreux projets ont des délais de construction pluriannuels. Dans le cadre de l'exécution de ce plan d'entreprise, la BIC s'attend à avoir des obligations en cours pour financer 10,8 milliards de dollars supplémentaires au-delà de la période du plan d'entreprise, pour des engagements d'investissement qui ont été conclus avant ou au cours de la période du plan d'entreprise applicable.

Ces engagements peuvent être financés par les 6,8 milliards de dollars prévus dans l'allocation statutaire restante et le recyclage de capital prévu de E2031-2032 à E2033-2034, qui totalise 7,6 milliards de dollars, afin de rester dans l'allocation statutaire de 35 milliards de dollars. À partir de E2031-2032, dans le cas où l'approbation parlementaire ne serait pas obtenue, la BIC devrait ralentir son rythme de nouveaux engagements pour correspondre aux flux provenant du recyclage.



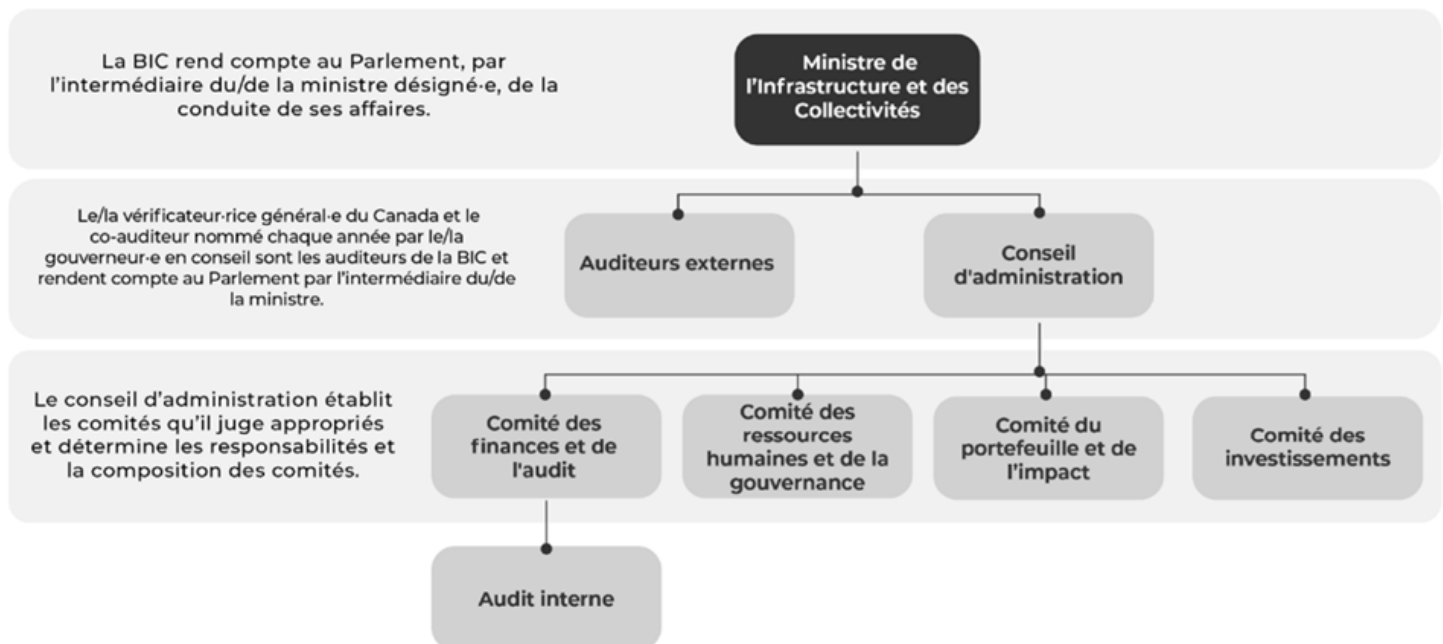
Annexe A – Énoncé des priorités et des responsabilités

L'énoncé de priorités et de responsabilités de février 2026 (EPR) a défini les priorités et les attentes du gouvernement pour la BIC, permettant une réactivité face aux nouveaux défis auxquels le Canada est confronté grâce à un mandat d'investissement élargi et à des objectifs d'investissement à long terme accrus. L'EPR de 2026 s'appuie sur les EPR publiés en 2023, en 2021 et en 2017 et les intègre. L'EPR est disponible sur le site Internet de la BIC à l'adresse suivante : cib-bic.ca/fr/a-propos/gouvernance/

Annexe B – Gouvernance d'entreprise

Structure de gouvernance d'entreprise

La BIC est établie en vertu de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et est assujettie aux lois et politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État, y compris la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques. La BIC rend compte au Parlement par l'entremise du/de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités (le/la « ministre »). Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la structure de gouvernance de la BIC :



Conseil d'administration

La BIC est contrôlée par un conseil indépendant qui est composé du/de la président-e du conseil et d'un minimum de huit – et d'un maximum de onze – autres membres du conseil. La personne qui occupe la présidence du conseil est nommée par le/la gouverneur-e en conseil, sur avis du/de la ministre pour le mandat qu'il/elle estime indiqué. Tous les membres du conseil sont nommés par le/la gouverneur-e en conseil, sur avis du/de la ministre, pour un mandat maximal de quatre ans. Tous les membres du conseil sont rééligibles à l'expiration de leur mandat.

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration était composé de 10 membres. Collectivement, les membres du conseil possèdent un équilibre de compétences professionnelles, d'expertise en matière d'infrastructures et d'expérience en matière d'investissement, et reflètent la diversité des sexes, des langues, des cultures et des régions, y compris les minorités visibles et les peuples autochtones. Des renseignements supplémentaires sur le profil de diversité et de compétences du conseil d'administration de la BIC sont disponibles dans le rapport annuel de la BIC. Il y a actuellement deux postes vacants au conseil et deux membres dont le mandat est arrivé à terme. La BIC travaille avec des fonctionnaires du ministère et le/la ministre pour faire avancer les nominations de membres du conseil auprès du/de la gouverneur-e en conseil pour approbation. Les membres dont le mandat a expiré continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce que la personne qui leur succédera

soit nommée ou jusqu'à ce leur mandat soit renouvelé, comme le permet le paragraphe 8(8) de la Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada.

Le tableau ci-dessous présente les membres du conseil d'administration, leur date de nomination et leur mandat au 31 décembre 2025. Les biographies des membres du conseil sont disponibles sur le [site Internet](#) de la BIC.

Membre du conseil	Lieu de travail	Date de nomination	Mandat	Échéance du mandat
Macky Tall <i>Président</i>	Montréal (Québec)	7 mars 2025	4 ans	6 mars 2029
Kimberley Baird	Delta (Colombie-Britannique)	20 octobre 2023*	2 ans	19 octobre 2025
Michael Bernstein	Toronto (Ontario)	2 décembre 2022	4 ans	1er décembre 2026
Jane Bird	Vancouver (Colombie-Britannique)	20 octobre 2023	3 ans	19 octobre 2026
Janis Byrne	St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	27 juin 2024	4 ans	26 juin 2028
Michèle Colpron	Saint-Lambert (Québec)	20 octobre 2023*	2 ans	19 octobre 2025
Bruno Guilmette	Montréal (Québec)	17 décembre 2024***	2 ans	16 décembre 2026
Elisabeth Hivon	Montréal (Québec)	27 juin 2024	4 ans	26 juin 2028
Hari Subramaniam	Toronto (Ontario)	21 juin 2024	3 ans	20 juin 2027
Patricia Youzwa	Regina (Saskatchewan)	20 octobre 2023*	3 ans	19 octobre 2026

* Kimberley Baird, Jane Bird, Michèle Colpron et Patricia Youzwa ont été reconduites pour un deuxième mandat le 20 octobre 2023, après avoir rejoint le premier conseil d'administration de la BIC le 16 novembre 2017.

*** Bruno Guilmette a été reconduit pour un troisième mandat le 17 décembre 2024, après avoir rejoint le premier conseil d'administration de la BIC le 16 novembre 2017 et avoir été reconduit pour un mandat d'un an le 20 octobre 2023.

Comités du conseil

Le conseil d'administration est appuyé par quatre comités permanents. Tous les membres du conseil siègent à au moins un comité du conseil et la présidente du conseil est membre d'office de chaque comité. Le tableau ci-dessous décrit les principales responsabilités de chacun des comités du conseil, telles qu'elles sont définies dans leurs chartes respectives. Une description des principales activités menées au cours de l'exercice 2024-2025 et la participation des membres du conseil aux comités est détaillée dans le rapport annuel de la BIC.

Comité des finances et de l'audit

Michèle Colpron (présidente), Bruno Guilmette, Hari Subramaniam, Macky Tall

Tous les membres possèdent des compétences financières et le/la président-e est un-e expert-e financier-ère.

Principales responsabilités

- » Superviser l'efficacité des contrôles internes de la BIC
- » Superviser l'intégrité des rapports financiers de la BIC et recommander au conseil d'administration les états financiers annuels et les rapports financiers trimestriels
- » Suivre et évaluer les risques financiers de la BIC
- » Superviser les qualifications, l'indépendance et le rendement du co-auditeur externe
- » Superviser les fonctions des finances et de l'audit interne
- » Veiller au respect des exigences légales et réglementaires, y compris les procédures de dénonciation
- » Superviser les politiques en matière de risques et de conformité, en ce qui concerne les délégations de pouvoirs de signature, les approvisionnements, la revue diligente en matière de connaissance du client, la sécurité de l'information et la continuité des activités
- » Examiner et recommander au conseil le cadre de gestion des risques d'entreprise et la déclaration d'appétence au risque de la BIC, et superviser la gestion des principaux risques de la BIC
- » Superviser la conduite de l'examen spécial

Comité des investissements du conseil

Michael Bernstein (président)

Le comité des investissements est composé de tous les membres du conseil et fonctionne comme un « comité de l'ensemble du conseil ».

Principales responsabilités

- » Superviser la gestion des activités d'investissement de la BIC
- » Examiner et recommander au conseil les politiques et les délégations de pouvoirs d'approbation concernant les activités d'investissement
- » Examiner et, s'il est satisfait, se voit déléguer par le conseil le pouvoir d'approuver les décisions et les activités d'investissement
- » Examiner et évaluer les risques (p. ex. les risques de crédit, les risques financiers et les risques de marché) associés aux investissements et à leur gestion

Comité des ressources humaines et de la gouvernance

Janis Byrne (présidente), Kimberley Baird, Michael Bernstein, Jane Bird, Macky Tall

Principales responsabilités

- » Confirmer que des processus adéquats sont en place pour identifier, évaluer et gérer les risques associés aux stratégies de gestion du personnel et des talents de la BIC
- » Recommander au conseil les objectifs et l'évaluation du rendement du/de la PDG
- » Superviser la direction, la planification de la relève et la rémunération totale
- » Surveiller et évaluer le « ton au sommet » donné par le/la PDG et le respect des normes d'intégrité et de conduite de la BIC, y compris les conflits d'intérêts.
- » Contrôler les risques liés au cadre de gouvernance d'entreprise de la BIC et au respect de la législation applicable aux sociétés d'État
- » Participer au processus de sélection du/de la président-e du conseil, du/de la PDG et des membres du conseil par l'actionnaire et évalue le rendement et l'efficacité du conseil et de ses comités.

Comité du portefeuille et de l'impact

Patricia Youzwa (présidente), Kimberley Baird, Michael Bernstein, Jane Bird, Elisabeth Hivon, Macky Tall

Principales responsabilités

- » Examiner le cadre et les méthodes d'investissement, y compris la répartition du portefeuille et les principaux indicateurs de rendement permettant de mesurer l'impact des investissements
- » Examiner les rapports de portefeuille décrivant le rendement des investissements de la BIC au regard des objectifs de l'entreprise et des résultats à long terme en matière d'impact public
- » Examiner et approuver les normes d'évaluation utilisées pour mesurer et rendre compte des résultats, tels que la croissance économique, la fréquentation des transports en commun, les résultats pour les communautés autochtones, les réductions de gaz à effet de serre et la capacité des infrastructures pour le logement
- » Examiner les rapports sur les activités de gestion d'actifs liées au rendement des investissements clôturés dans le portefeuille, y compris le financement fourni, le calendrier du projet et les étapes importantes
- » Superviser la stratégie de la BIC en matière de gestion et de communication des risques et des occasions liés à la durabilité, ainsi que les activités de connaissance et de recherche de la BIC.

Direction générale

Le conseil d'administration a délégué au/à la PDG le pouvoir de gérer les activités et les affaires quotidiennes de la BIC. La BIC a mis en place trois comités de gestion chargés d'assister le/la PDG dans la gestion des activités de la société.

Comité de direction	<ul style="list-style-type: none"> » Composé du/de la PDG du/de la chef-fe des investissements, du/de la chef-fe de la direction financière, du/de la chef-fe de groupe, Stratégie, du/de la chef-fe de groupe, Communications et affaires publiques et de l'avocat-e général-e et secrétaire de la Société » Responsable de la direction des opérations et des activités de la BIC afin de mettre en œuvre la stratégie et les objectifs de l'entreprise, de mettre en œuvre les politiques et les procédures de l'organisation et d'exécuter les directives du conseil d'administration
Comité des investissements de la direction (CID)	<ul style="list-style-type: none"> » Composé de membres du comité de direction et de cadres des équipes des investissements, de la stratégie, des services juridiques et du risque en tant que membres sans droit de vote » Responsable de la gestion des activités d'investissement de la BIC dans le cadre de la <i>Loi sur la BIC</i>, des activités autorisées dans les plans d'entreprise approuvés de la BIC et des paramètres établis par le conseil d'administration.
Comité de l'équipe de gestion	<ul style="list-style-type: none"> » Composé de membres du comité de direction et de cadres de chaque fonction qui relèvent de membres du comité de direction » Servir d'organe consultatif et décisionnel interfonctionnel pour les questions liées à la stratégie de la BIC, aux domaines d'investissement privilégiés, aux objectifs et paramètres de rendement de l'entreprise et aux initiatives de développement organisationnel, y compris les initiatives de durabilité

Les mandats de chacun des comités, décrivant l'objet, la composition et les activités du comité, sont disponibles sur le site Internet de la BIC, dans la rubrique [Gouvernance](#). Des informations sur les politiques de rémunération de la BIC et sur la rémunération totale versée au personnel sont disponibles dans le [rapport annuel 2024-2025](#).

Annexe C – Résultats prévus

Paramètre	Description de du paramètre	Objectif E2026-2027	Objectif à long terme
Priorité stratégique : Investir dans les infrastructures			
Bâtir un portefeuille potentiel	Progrès importants dans le développement du portefeuille potentiel, y compris services-conseils, accélération de projets, ICI, notes d'engagements d'investissements de sécurité, recherche et engagement des parties prenantes	Développement important du portefeuille potentiel d'infrastructures	
\$ de clôtures financières	Montant de l'engagement de la BIC (\$) atteignant la clôture financière au cours de l'exercice	3,5 à 5,5 G\$	4,0 à 6,0 G\$ par an
Nbre de clôtures financières	Nombre de clôtures financières au cours de l'exercice	20 à 30	25 à 35 par an
Priorité stratégique : Générer des avantages d'intérêt public pour la population du Canada			
Graphe de décaissements	Décaissements depuis la création sur le portefeuille de clôtures en pourcentage des décaissements prévus à la clôture financière	70 %	80 %
Résultats d'impact	Part du résultat à long terme atteint, par rapport à la part du capital alloué qui a été engagée depuis la création	1,0x	<p>Réduction des GES : Réduction annuelle cumulée de 20 Mt d'éq. CO2</p> <p>Total de 210 000 trajets quotidiens en transport en commun, train de passagers ou autres modes</p> <p>50 projets d'infrastructures autochtones financés</p> <p>Impact économique continu dans le secteur du commerce et transports : contribution annuelle moyenne au PIB de 10 G\$</p> <p>Capacité des infrastructures pour les nouveaux logements : 100 000 nouveaux logements que les infrastructures peuvent desservir</p>
Investissements dans les infrastructures autochtones	Investissements de la BIC (\$) dans des projets d'infrastructures autochtones, depuis la création	1,7 G\$	3 G\$
Diversité géographique	Nombre de clôtures financières dans chaque région du Canada, depuis la création	Moyenne de 2 investissements par an et par région	

Paramètre	Description de du paramètre	Objectif E2026-2027	Objectif à long terme
Priorité stratégique : Utiliser le modèle unique de la BIC			
Ratio de capitaux de projet	Capitaux privés investis dans des projets soutenus par la BIC, par rapport à l'encours de l'engagement de la BIC, depuis la création	1,3x	2,0x
Ratio de capital activé	Capitaux privés investis dans des projets soutenus par la BIC, plus les investissements privés activés, par rapport à l'encours de l'engagement de la BIC, depuis la création	2,7x	5,0x
Durée de vie moyenne pondérée ajustée	Durée moyenne attendue entre le moment où un dollar est décaissé et le moment où il est remboursé, depuis la création	15 ans	Moins de 15 ans
Incidence fiscale nette	Prévisions actuelles des revenus de la BIC par rapport aux coûts, depuis la création	Seuil de rentabilité	Positive
Priorité stratégique : Apporter le meilleur de la discipline des secteurs public et privé			
Engagement du personnel	Expérience et culture du personnel, telles que mesurées par un sondage annuel		Médiane du groupe de référence
Charges d'exploitation	Charges d'exploitation au cours de l'exercice en pourcentage de l'encours des engagements	0,4 %	<0,4 %

Engagement du PDG

Je, Ehren Cory, président-directeur général de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), suis tenu responsable par le conseil d'administration de la BIC de produire les résultats décrits dans le présent plan d'entreprise et dans la présente annexe. Je confirme que cet engagement est soutenu par une utilisation équilibrée de tous les renseignements pertinents aux fins de mesure et d'évaluation du rendement.



Ehren Cory

Président-directeur général

16 mars 2026

Pour le tableau de bord E2026-2027, la BIC a introduit plusieurs changements :

1. Elle va intensifier son niveau d'activité d'investissement et a augmenté son objectif de déploiement de capital à long terme à 4 à 6 milliards de dollars par an, comparé à 3 à 5 milliards de dollars précédemment. Pour 2026-2027, elle vise une augmentation initiale à 3,5 à 5,5 milliards de dollars alors qu'elle augmente le nombre d'investissements. De même, le nombre de projets clôturés chaque année devrait augmenter à 25 à 35 (précédemment 20 à 30) à long terme, reflétant l'augmentation de l'activité.
2. Elle révisé son objectif de diversité géographique à la hausse à 2 projets dans chaque région par an, en moyenne, reflétant les progrès réalisés jusqu'à présent pour atteindre toutes les régions et son plan d'augmenter l'activité d'investissement annuelle.

3. Elle réduit son objectif de charges d'exploitation à long terme en pourcentage de l'engagement en cours à <0,4 %, reflétant son engagement envers la discipline des coûts et des gains d'efficacité supplémentaires alors qu'elle s'aligne sur l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement tout en continuant à faire croître ses actifs sous gestion.
4. Plusieurs des objectifs d'impact à long terme ont été mis à jour compte tenu des résultats à ce jour et des augmentations des objectifs d'investissement à long terme : Augmentation annuelle continue du PIB provenant des projets financés par la BIC à 10 milliards de dollars (précédemment 3 milliards de dollars), réduction annuelle moyenne des GES à 20 Mt (précédemment 15 Mt), et projets autochtones financés à 50 (précédemment 30).

La BIC est responsable devant la population canadienne de la réalisation des objectifs de rendement et rend compte des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs lors des assemblées publiques annuelles, dans les rapports financiers trimestriels et les points sur le marché, ainsi que dans les rapports annuels publiés sur son [site Internet](#). D'autres paramètres de mesure sont suivis et rapportés par la BIC, mais ne sont pas inclus dans les objectifs de l'entreprise.

Paramètres de mesure :

Priorité stratégique	Paramètre de mesure	Description	31 décembre 2025, réel	Objectif à long terme
Investir dans les infrastructures	Total des charges en capital du projet	Valeur totale actuelle des charges en capital des investissements de la BIC, depuis la création	54,6 G\$	-
	Investissement dans les infrastructures de transport et facilitant le commerce	Dollars investis dans des projets d'infrastructures de transport et facilitant le commerce, depuis la création	2,8 G\$	15 G\$
	Investissement dans l'énergie propre	Dollars investis dans des projets d'énergie propre, depuis la création	8,6 G\$	20 G\$
	Investissement dans les infrastructures favorisant le logement	Dollars investis dans des projets d'infrastructures favorisant le logement, depuis la création	4,4 G\$	10 G\$
	Investissement dans l'intelligence artificielle et les infrastructures numériques	Dollars investis dans des projets d'intelligence artificielle et d'infrastructures numériques, depuis la création	2,2 G\$	5 G\$
Générer des avantages d'intérêt public pour la population du Canada	Accès à Internet haut débit	Nombre de foyers mal desservis connectés à Internet haut débit, depuis la création	482 634	-
	Volume d'eau	Volume d'eau traitée (m3/jour), depuis la création	57 773	-
	Autobus zéro émission financés	Nombre d'autobus zéro émission financés, depuis la création	6 062	-
	Bornes de recharge financées	Nombre de bornes de recharge financées, depuis la création	3 902	-
	PIB de la construction	PIB de la phase de construction soutenu par des projets de la BIC, depuis la création	40,4 G\$	-
	Emplois en construction soutenus	Emplois soutenus par des projets financés par la BIC durant la phase de construction, depuis la création	315 217	-

Annexe D – Attestation de la cheffe de la direction financière

En ma qualité de cheffe de la direction financière de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) qui relève du conseil d'administration de la BIC par l'intermédiaire du président-directeur général, j'ai lu le plan d'entreprise et les renseignements connexes que j'ai jugés nécessaires, à la date indiquée ci-dessous. Sur la base de cette revue diligente, je tire les conclusions suivantes :

1. La nature et la portée de l'information financière et des données connexes sont décrites de manière raisonnable et les hypothèses ayant une incidence importante sur les besoins financiers connexes ont été définies et sont appuyées, sous réserve des observations suivantes : Les provisions comptables ou les pertes prévues sur les investissements sont difficiles à estimer avec précision, étant donné que les activités d'investissement de l'organisation en sont à leurs débuts. Ces estimations se préciseront au fil du temps en fonction de la surveillance continue du risque de portefeuille et des pertes enregistrées.
2. Les risques importants ayant une incidence sur les besoins financiers, la vulnérabilité des besoins financiers à la modification des principales hypothèses et les stratégies d'atténuation des risques connexes ont été communiqués, sous réserve des observations suivantes : Les projets et les investissements présumés durant la période de planification se fondent sur les meilleurs renseignements disponibles pour le moment. Compte tenu de la nature des investissements dans les infrastructures, la mise au point des transactions, la structuration, la négociation, les ententes sur les engagements et les décaissements peuvent prendre plus de temps que prévu.
3. Les besoins en matière de ressources financières ont été communiqués et cadrent avec les hypothèses décrites dans le plan d'entreprise, et les solutions pour limiter les coûts ont été examinées, sous réserve des observations suivantes : Les besoins en ressources se fondent sur le niveau d'activité commercial supposé dans le plan, et l'organisation ajustera activement ces besoins de manière à tirer parti des possibilités de réduction des coûts sans compromettre l'exécution du mandat de la BIC.
4. Le financement est établi et il est suffisant pour répondre aux besoins financiers pour la durée prévue du plan d'entreprise, sous réserve des observations suivantes, notamment en ce qui concerne les crédits qui n'ont pas encore été approuvés : Comme souligné aux points 1 et 2, les estimations se fondent sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la rédaction; les engagements et les besoins financiers peuvent changer.
5. Le plan d'entreprise et le ou les budgets sont conformes aux lois et politiques pertinentes en matière de gestion financière, et les pouvoirs de gestion financière nécessaires sont en place (ou sont demandés dans le plan d'entreprise), sous réserve des observations suivantes : Ce plan d'entreprise décrit les engagements et le financement en trésorerie potentiels. Les engagements d'investissements peuvent comporter l'étalement des besoins de financement sur plusieurs années. Il est demandé l'autorisation de prendre des engagements pour l'une ou l'autre des transactions énumérées qui sont déterminées à produire des résultats qui bénéficieront au public conformément aux critères et au processus définis dans la politique et le cadre d'investissement, dont certains peuvent ou

non nécessiter un financement en trésorerie au cours de l'exercice 2026-2027. Le total des engagements liés aux projets dépassera les besoins de financement en trésorerie estimés pour l'exercice 2026-2027. Une fois des engagements conclus, les obligations de financement futures, quel que soit l'exercice, doivent être respectées (si les conditions préalables sont remplies) pour que la BIC satisfasse à ses obligations légales selon les conventions d'investissement. La présentation comptable des états financiers est basée sur l'interprétation de la BIC des normes comptables pertinentes. Elle demeure assujettie à l'approbation des co-auditeurs de la BIC et pourrait donc faire l'objet de changements.

6. Les principaux contrôles financiers nécessaires à la mise en œuvre des activités proposées et à l'exploitation continue de la BIC sont en place.

Je suis d'avis que l'information financière contenue dans le présent plan d'entreprise et le ou les présents budgets est généralement suffisante aux fins de la prise de décisions.



Evelyn Joerg

Cheffe de la direction financière

16 mars 2026

Annexe E – États financiers et budgets

Budgets

Le budget quinquennal E2026-2027 de la BIC comprend des hypothèses actualisées concernant les clôtures financières et le financement du capital. En fonction du calendrier des clôtures de projets particulièrement grands et complexes, la BIC vise environ 3,5 à 5,5 milliards de dollars en clôtures financières durant E2026-2027 et 4,0 à 6,0 milliards de dollars pour chaque exercice par la suite. Cette hypothèse est fondée sur le bilan historique de la BIC, le calendrier du marché et la capacité de déploiement du capital de la BIC ainsi que l'augmentation du mandat de la BIC tel que décrit dans le présent plan d'entreprise. Les charges d'exploitation dépendent principalement du rythme et type des transactions engagées, qui se traduit par des honoraires et des ressources nécessaires à l'exécution des transactions. Des plans financiers et des plans de ressources ont été élaborés pour aider la BIC à atteindre ses priorités stratégiques et les résultats souhaités, comme indiqué à l'annexe C du présent plan.

Comme indiqué dans la section 4.2, la BIC s'attend à avoir besoin de 4,1 milliards de dollars en décaissements de son allocation statutaire durant E2026-2027, et de 20,0 milliards de dollars sur la période de planification quinquennale. Cependant, la BIC demande l'autorisation d'engager des charges ayant un effet sur la trésorerie (l'agrégat du budget total des charges d'exploitation et de capital) à hauteur de 4,6 milliards de dollars en E2026-2027 et de 24,1 milliards de dollars sur la période de planification quinquennale, ce qui reflète la meilleure estimation de la BIC de l'activité d'exploitation et de capital durant les périodes respectives. Les charges seront financées par une combinaison de décaissements sur l'allocation statutaire de la BIC et des flux de trésorerie des investissements et des projets. Chaque budget est présenté en détail ci-dessous.

Budget des charges d'exploitation

Le budget des charges d'exploitation comprend les éléments suivants :

- » Charges ayant un effet sur la trésorerie que la BIC s'attend à engager pour permettre la mise en œuvre de sa stratégie, sachant que le calendrier des paiements peut différer de la période au cours de laquelle les charges ont été engagées
- » Charges d'élaboration de projets ayant un effet sur la trésorerie liées au financement de l'élaboration de projets que la BIC investit dans la revue diligente et les travaux de construction précoces afin d'accélérer les projets à fort impact dans lesquels la BIC prévoit d'investir à long terme; se reporter à la section 3, Accélération de projets, pour plus de détails

Le budget des charges d'exploitation a été établi en fonction des hypothèses de charges mentionnées à l'annexe E. Un rapprochement entre les charges d'exploitation telles qu'elles figurent dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé pro forma et le budget total des charges d'exploitation est présenté ci-dessous.

<i>En (000) de dollars</i>	Données réelles	Dernière estimation	Prévu				
<i>Pour la période de 12 mois close le 31 mars</i>	E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029	E2029-2030	E2030-2031
Rémunération	38 729 \$	43 058 \$	49 912 \$	57 352 \$	63 496 \$	68 442 \$	72 035 \$
Honoraires professionnels							
Transactions	14 907	14 950	13 264	20 224	21 238	21 413	22 259
Hors transactions	3 146	5 425	4 611	4 981	4 938	5 187	5 349
Connaissances et recherche	459	400	405	415	426	436	447
Total des honoraires professionnels	18 512	20 775	18 280	25 620	26 602	27 036	28 055
Charges générales et administratives							
Administration	3 246	4 878	5 221	5 693	6 123	6 107	6 322
Technologies de l'information	2 760	2 146	2 185	3 034	3 381	3 134	3 210
Locaux et matériel	1 466	1 344	3 911	1 827	2 962	1 996	2 008
Voyages	703	776	989	1 067	1 126	1 174	1 212
Éventualités	–	–	2 944	3 584	3 868	3 797	3 928
Total des charges générales et administratives	8 175	9 144	15 250	15 205	17 460	16 208	16 680
Total des charges d'exploitation avant élaboration de projets et services-conseils	65 416 \$	72 977 \$	83 442 \$	98 177 \$	107 558 \$	111 686 \$	116 770 \$
Élaboration de projets	3 990	9 476	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Services-conseils – LICC	–	3 000	–	–	–	–	–
Budget total des charges d'exploitation (autorisation requise)	69 406 \$	85 453 \$	113 442 \$	128 177 \$	137 558 \$	141 686 \$	146 770 \$
Charges d'exploitation dans l'état des résultats pro forma	57 585 \$	66 404 \$	75 305 \$	91 994 \$	100 328 \$	106 494 \$	111 913 \$
Conciliation des éléments :							
Coûts de transaction capitalisés	7 591	6 475	6 319	6 876	6 706	6 085	5 693
Variation des immobilisations corporelles et autres	240	98	1 818	(693)	524	(893)	(836)
Total des charges d'exploitation avant élaboration de projets et services-conseils	65 416 \$	72 977 \$	83 442 \$	98 177 \$	107 558 \$	111 686 \$	116 770 \$

Pour E2026-2027, le budget total des charges d'exploitation est prévu à 113,4 millions de dollars et totalise 667,6 millions de dollars sur la période de planification quinquennale. Un rapprochement des changements matériels par rapport au budget total des charges d'exploitation E2025-2026 est fourni dans la section 4.2, Proposition de budget d'exploitation et de capital.

Les charges d'élaboration de projets sont distinctes et uniques par rapport aux autres charges d'exploitation ayant un effet sur la trésorerie et sont plus étroitement liées aux activités d'investissement de base de la BIC. Elles sont également extrêmement difficiles à prévoir, tant le moment que le montant du déploiement, ainsi que la classification comptable sous-jacente, qui sont soit comptabilisées en charges au fur et à mesure, soit capitalisées sur la durée de vie du projet. En raison de la nature même du programme, les projets relevant de cette initiative passent rapidement du stade de l'admission à celui de l'engagement et ne sont généralement pas connus au moment de l'élaboration du budget. Compte tenu de l'absence de précédent historique guidant la répartition et de la possibilité

que les coûts s'étendent sur plusieurs exercices, il est difficile de prévoir avec précision la date à laquelle les coûts seront engagés et leur répartition entre les coûts qui seront capitalisés ou comptabilisés en charges. Malgré l'incertitude du moment, les charges d'élaboration de projets sont essentielles pour accélérer la revue diligente, la planification et les activités de développement nécessaires à l'établissement de l'analyse de rentabilité du projet et pour raccourcir les chemins critiques des projets potentiels à fort impact.

Budget de capital

Les charges incluses dans le budget de capital représentent le déploiement prévu de la trésorerie de la BIC dans des projets d'infrastructures. En raison de la nature à long terme et de la complexité des investissements dans les infrastructures, des écarts temporels dans les charges se produiront, et il peut s'écouler plusieurs années entre le moment de la clôture financière et le moment où les investissements sont entièrement financés et où les revenus sont perçus.

En (000) \$ de dollars	Prévu				
	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029	E2029-2030	E2030-2031
<i>Pour la période de 12 mois close le 31 mars</i>					
Capital engagé	4163927 \$	3741826 \$	1889150 \$	926803 \$	527141 \$
Capital non engagé	368907	1228894	2548798	3783301	4217487
Budget total de capital (autorisation requise)	4532834 \$	4970720 \$	4437948 \$	4710104 \$	4744628 \$

Pour E2026-2027, le budget total de capital s'élève à 4,5 milliards de dollars et devrait s'élever à 23,4 milliards de dollars sur la période de planification quinquennale, soit une augmentation de 0,6 milliard de dollars et de 6,2 milliards de dollars, respectivement, par rapport à E2026-2027 et à la période de planification quinquennale du plan d'entreprise E2025-2026. Les augmentations résultent d'un mandat accru et d'un rythme d'activité d'investissement intensifié, ainsi que de révisions des estimations du calendrier prévu pour le déploiement du capital, qui sont soumises à une incertitude matérielle, en raison de modalités de financement flexibles conçues pour permettre aux projets d'aller de l'avant. Cela se traduit par une visibilité moindre quant au moment du déploiement du capital.

Ce déploiement peut varier de manière significative en raison du calendrier des clôtures financières futures, des retards de construction, des modifications de la portée des travaux, etc. La BIC suit l'avancement des projets avec prudence, sachant qu'elle est chargée d'investir des fonds publics. Les projets sont financés à mesure que les étapes sont franchies, et la BIC surveille activement chaque projet pour s'assurer que les risques liés à la construction, à l'exploitation, à l'entretien, au cycle de vie et au rendement financier sont atténués avant l'avance de capital.

Le budget de capital comprend le financement des engagements d'investissement existants et des capitaux non engagés dont la clôture financière est

attendue au cours de la période de planification quinquennale. Le capital non engagé inclus dans le budget de capital représente la prévision de flux de trésorerie associée à l'écart entre les clôtures financières engagées par la BIC et son objectif annuel de clôtures financières à long terme. Les projections de capital non engagé pour le revenu, le remboursement du capital, le financement et les provisions pour prêts sont basées sur des hypothèses relatives aux taux d'intérêt moyens pondérés, à la durée de l'investissement, aux dispositions relatives aux structures de remboursement (p. ex. amortissement linéaire, remboursements in fine, etc.) et la notation de crédit moyenne basée sur les investissements engagés. Le financement des projets engagés est projeté en utilisant des graphes de décaissement (calendrier estimé des décaissements de trésorerie pour les investissements de la BIC) pour chaque transaction qui a atteint la clôture financière ou qui est dans les étapes finales de la revue diligente. Le calendrier du financement prévu peut changer au fil du temps.

Il est prudent pour la BIC de s'assurer que le budget de capital de chaque exercice est suffisant pour répondre aux besoins de financement qui, dans la plupart des cas, sont nettement inférieurs à l'encours total des engagements de la BIC, étant donné que les projets ont généralement des périodes de construction s'étalant sur plusieurs années.

La BIC a mis au point un modèle de capital à long terme pour prévoir les clôtures financières et les besoins de financement. Pour établir les prévisions de capital, la BIC tient compte des engagements existants, des capitaux non engagés et de la composition de son portefeuille sur un horizon de cinq ans et le gère selon le tableau de bord équilibré qu'elle a établi pour son portefeuille d'investissements dans le cadre de ses priorités stratégiques. Le budget de capital représente la meilleure estimation de la trésorerie nécessaire sur la base du portefeuille d'investissements actuel et futur. L'exercice de prévision des besoins en capitaux évolue chaque exercice, à mesure que l'équipe acquiert plus d'expérience grâce aux projets clôturés à ce jour et aux modifications apportées à l'allocation des capitaux.

États financiers pro forma

Base de présentation

Cette section présente les états financiers consolidés pro forma selon les Normes comptables pour le secteur public applicables au 31 mars 2026.

À compter du 1^{er} avril 2026, la BIC adoptera la norme NCSP 1202, Présentation des états financiers et nouveau cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public. L'adoption de ces normes ne changera pas l'excédent/déficit annuel de la BIC ni le total des actifs nets, et n'aura pas non plus d'impact important sur la mesure, la présentation ou la classification de ses actifs, passifs et de l'excédent accumulé. La BIC ne prévoit aucune autre modification des normes NCSP existantes qui aurait un impact important sur ses résultats financiers projetés.

État de la situation financière pro forma (non audité)

<i>En (000)s de dollars</i>	Données réelles	Dernière estimation	Prévu				
<i>Au 31 mars</i>	E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029	E2029-2030	E2030-2031
Actifs financiers							
Trésorerie et trésorerie affectée	606863 \$	176188 \$	125146 \$	157713 \$	180051 \$	220894 \$	337110 \$
Financement public à recevoir	10199415	11851870	11319036	10848315	10910367	10399044	6851938
Prêts à recevoir	4908889	7640560	11744372	16059183	20045263	24236991	28004195
Investissements de portefeuille	19446	31502	100404	252695	253384	248497	243611
Intérêts à recevoir et autres actifs	26204	40893	40818	41401	41659	41594	41713
	15760817	19741013	23329776	27359307	31430724	35147020	35478567
Passifs							
Comptes créditeurs et charges à payer	17648	14242	16819	19318	21113	22516	23576
Passifs différés	6496	2291	2657	2766	3035	3059	3061
	24144	16533	19476	22084	24148	25575	26637
Actifs financiers nets	15736673	19724480	23310300	27337223	31406576	35121445	35451930
Actifs non financiers							
Immobilisations corporelles	2748	2739	4531	3793	4250	3271	2349
Charges payées d'avance	712	815	918	1023	1131	1241	1354
	3460	3554	5449	4816	5381	4512	3703
Excédent accumulé	15740133 \$	19728034 \$	23315749 \$	27342039 \$	31411957 \$	35125957 \$	35455633 \$

État des résultats et de l'excédent accumulé pro forma (non audité)

<i>En (000)s de dollars</i>	Données réelles	Dernière estimation	Prévu				
<i>Pour la période de 12 mois close le 31 mars</i>	E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029	E2029-2030	E2030-2031
Revenus							
Revenus d'intérêts	131 073 \$	192 756 \$	277 269 \$	390 727 \$	485 320 \$	567 972 \$	651 836 \$
	131 073	192 756	277 269	390 727	485 320	567 972	651 836
Charges d'exploitation							
Rémunération	38 729	43 059	49 912	57 352	63 496	68 442	72 035
Charges générales et administratives	18 856	23 345	22 449	31 058	32 964	34 255	35 950
Éventualités	–	–	2 944	3 584	3 868	3 797	3 928
	57 585	66 404	75 305	91 994	100 328	106 494	111 913
Charges hors exploitation							
Élaboration de projets	3 990	9 476	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Services-conseils – LICC	–	3 000	–	–	–	–	–
Coûts concessionnels	27 131	81 368	139 772	180 012	150 646	118 484	131 337
Provision pour dépréciation de prêts	204 369	47 840	54 461	57 210	49 758	54 494	48 910
	235 490	141 684	224 233	267 222	230 404	202 978	210 247
(Déficit)/excédent avant crédits publics	(162 002)	(15 332)	(22 269)	31 511	154 588	258 500	329 676
Crédits publics	298 3664	4 003 233	3 609 984	3 994 779	3 915 330	3 455 500	–
Excédent annuel	2 821 662	3 987 901	3 587 715	4 026 290	4 069 918	3 714 000	3 296 76
Excédent accumulé, début de l'exercice	12 918 471	15 740 133	19 728 034	23 315 749	27 342 039	31 411 957	35 125 957
Excédent accumulé, fin de l'exercice	15 740 133 \$	19 728 034 \$	23 315 749 \$	27 342 039 \$	31 411 957 \$	35 125 957 \$	35 455 633 \$

État des variations des actifs financiers nets pro forma (non audité)

<i>En (000)s de dollars</i>	Données réelles	Dernière estimation	Prévu				
<i>Pour la période de 12 mois close le 31 mars</i>	E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029	E2029-2030	E2030-2031
Excédent annuel	2821662 \$	3987901 \$	3587715 \$	4026290 \$	4069918 \$	3714000 \$	329676 \$
Variation des immobilisations corporelles – acquisitions	(1087)	(894)	(2976)	(689)	(2015)	(728)	(743)
Variation des immobilisations corporelles – amortissements	847	903	1184	1427	1558	1707	1665
Variation des charges payées d'avance	(178)	(103)	(103)	(105)	(108)	(110)	(113)
Évolution nette des actifs financiers nets	2821244	3987807	3585820	4026923	4069353	3714869	330485
Actifs financiers nets, début de l'exercice	12915429	15736673	19724480	23310300	27337223	31406576	35121445
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	15736673 \$	19724480 \$	23310300 \$	27337223 \$	31406576 \$	35121445 \$	35451930 \$

État des flux de trésorerie pro forma (non audité)

<i>En (000)s de dollars</i>	Données réelles	Dernière estimation	Prévu				
<i>Pour la période de 12 mois close le 31 mars</i>	E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029	E2029-2030	E2030-2031
Entrées (sorties) de trésorerie et de trésorerie affectée liées à ce qui suit :							
Activités d'exploitation :							
Excédent annuel	2 821 662 \$	3 987 901 \$	3 587 715 \$	4 026 290 \$	4 069 918 \$	3 714 000 \$	3 296 766 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :							
Revenus d'intérêts capitalisés	(48 499)	(72 393)	(126 174)	(147 854)	(145 504)	(113 304)	(115 715)
Amortissement des immobilisations corporelles	847	903	1 184	1 427	1 558	1 707	1 665
Provision pour dépréciation de prêts	204 369	478 400	54 461	57 210	49 758	54 494	48 910
Coûts concessionnels	26 762	68 864	122 335	162 013	132 084	99 360	111 650
Variation du fonds de roulement hors trésorerie							
Financement public à recevoir	(620 235)	(1 652 455)	532 834	470 721	(62 052)	511 323	354 7106
Intérêts à recevoir et autres actifs	(21 125)	(14 689)	75	(583)	(258)	65	(119)
Charges payées d'avance	(178)	(103)	(103)	(105)	(108)	(110)	(113)
Comptes créditeurs et charges à payer	2 259	(3 406)	2 577	2 499	1 795	1 403	1 060
Passifs différés	246	(4 205)	366	109	269	24	2
(Sorties)/entrées de trésorerie nettes liées aux investissements de portefeuille	(26 691)	(12 371)	(88 699)	(198 779)	3 742	7 424	7 423
Sorties de trésorerie nettes liées aux prêts à recevoir	(2 041 627)	(2 775 667)	(4 134 637)	(4 339 692)	(4 026 849)	(4 234 815)	(3 814 586)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	297 790	(429 781)	(48 066)	33 256	24 353	41 571	116 959
Activités de capital :							
Acquisitions des immobilisations corporelles	(1 087)	(894)	(2 976)	(689)	(2 015)	(728)	(743)
Total des flux de trésorerie liées aux activités de capital	(1 087)	(894)	(2 976)	(689)	(2 015)	(728)	(743)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et de la trésorerie affectée au cours de l'exercice	296 703	(430 675)	(51 042)	32 567	22 338	40 843	116 216
Trésorerie et trésorerie affectée, début de l'exercice	310 160	606 863	176 188	125 146	157 713	180 051	220 894
Trésorerie et trésorerie affectée, fin de l'exercice	606 863	176 188	125 146	157 713	180 051	220 894	337 110

Hypothèses – État de la situation financière pro forma

Financement public à recevoir

<i>En (000)s de dollars</i>	Données réelles	Dernière estimation	Prévu				
<i>Au 31 mars</i>	E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029	E2029-2030	E2030-2031
Solde d'ouverture	9579180 \$	10199414 \$	11851870 \$	11319035 \$	10848315 \$	10910367 \$	10399044 \$
Nouvelles conventions d'investissement les crédits disponibles	3051904	4571957	4000000	4500000	4500000	4198781	1197522
Crédits publics reçus – investissements	(2328887)	(2350778)	(4142818)	(4465499)	(3853278)	(3966823)	(3546071)
Recyclage du capital ¹	(22172)	(519822)	(390016)	(505221)	(584670)	(743281)	(1198557)
Réductions nettes après la clôture financière	(80610)	(48901)	–	–	–	–	–
Financement public à recevoir	10199415 \$	11851870 \$	11319036 \$	10848315 \$	10910367 \$	10399044 \$	6851938 \$
Crédits publics – investissements	2949122 \$	4003234 \$	3609984 \$	3994779 \$	3915330 \$	3455500 \$	–

¹ Comprend l'utilisation partielle de trésorerie à la fin de chaque période visée par le rapport au cours de la période de planification quinquennale, déterminée par le moment où les crédits du gouvernement sont alloués par rapport à leur réception et à leur déploiement ultérieurs dans l'exploitation et les projets.

Le gouvernement du Canada accorde des fonds à la BIC pour qu'elle puisse réaliser ses priorités et remplir son mandat. Un montant à recevoir est comptabilisé lorsque la BIC obtient le contrôle des ressources qui répondent à la définition d'un actif et lorsqu'il est prévu que l'entrée de ressources se produira et que leur valeur peut être évaluée de façon fiable. Cela se produit au moment où un investissement atteint la clôture financière (c'est-à-dire que des conventions contraignantes avec des contreparties ont été conclues) et que la BIC démontre un besoin d'aide financière du gouvernement du Canada dans le cadre de son allocation statutaire, proportionnellement à la reconnaissance des revenus de crédits à

l'investissement. Une fois que les crédits décaissés à ce jour plus le montant à recevoir du gouvernement atteignent l'allocation statutaire, aucune augmentation supplémentaire du montant à recevoir ne se produit. Le montant à recevoir du gouvernement peut changer après la clôture financière d'un investissement, sous réserve (i) des modalités propres à chaque investissement et (ii) du calendrier et du montant de l'investissement et des flux de trésorerie du projet. Le calendrier des étapes du projet, la comptabilisation de dépréciation de prêts et l'ampleur des activités d'exploitation sont autant d'éléments qui contribuent au montant des crédits publics dont la BIC aura besoin au cours de la période.

Prêts à recevoir et investissements de portefeuille

En (000) \$ de dollars	Données réelles	Dernière estimation	Prévu				
			E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029	E2029-2030	E2030-2031
Au 31 mars	E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029	E2029-2030	E2030-2031
Solde d'ouverture	3 042 649 \$	4 908 889 \$	7 640 560 \$	11 744 372 \$	16 059 183 \$	20 045 263 \$	24 236 991 \$
Décaissements	2 056 063	3 210 913	4 444 075	4 771 881	4 437 948	4 710 104	4 744 627
Intérêt capitalisé payé en nature	48 477	72 086	125 276	144 834	143 610	113 304	115 715
Coûts des transactions (déduction faite de l'amortissement)	4 931	4 844	4 563	4 738	4 195	3 234	2 527
Coûts concessionnels	(19 495)	(68 242)	(101 640)	(112 505)	(134 621)	(101 897)	(114 187)
Remboursement du capital	(19 367)	(440 090)	(314 001)	(436 927)	(415 294)	(478 523)	(932 568)
Provision pour dépréciation de prêts	(204 369)	(478 400)	(54 461)	(57 210)	(49 758)	(54 494)	(48 910)
Prêts à recevoir	4 908 889 \$	7 640 560 \$	11 744 372 \$	16 059 183 \$	20 045 263 \$	24 236 991 \$	28 004 195 \$
Investissements de portefeuille	19 446	31 502	100 404	252 695	253 384	248 497	243 611
Prêts à recevoir et investissements de portefeuille	4 928 335 \$	7 672 062 \$	11 844 776 \$	16 311 878 \$	20 298 647 \$	24 485 488 \$	28 247 806 \$

Les prêts à recevoir et les investissements de portefeuille sont initialement comptabilisés au coût, soit au moment où surviennent les sorties de fonds, puis évalués au coût après amortissement moins les provisions pour dépréciation et les radiations. Lorsqu'un prêt à recevoir ou un investissement de portefeuille est jugé considérablement concessionnel par rapport à sa valeur nominale en actualisant le coût d'emprunt moyen du gouvernement du Canada, il est comptabilisé à un coût équivalant à la valeur nominale moins l'escompte, au prorata, à mesure que les fonds sont avancés. La valeur comptabilisée du prêt à recevoir ou de l'investissement de portefeuille à la date d'émission correspond à sa valeur nominale, contrebalancée par l'escompte, qui est amorti par imputation aux produits sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'escompte serait d'abord passé en charges, puis amorti en augmentant le solde du prêt à recevoir ou de l'investissement de portefeuille et en portant au crédit les revenus.

Les investissements de portefeuille sont des investissements dans des organisations qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement. Les prêts à recevoir sont des actifs financiers représentés par une promesse d'un emprunteur de rembourser un montant spécifique, à un moment ou à des moments

spécifiés, ou à la demande, généralement avec intérêts.

Les coûts de transaction admissibles sont inclus dans la valeur comptable initiale du prêt à recevoir ou de l'investissement de portefeuille et amortis par imputation aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsque le montant d'une perte est connu avec une précision suffisante et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement, le prêt à recevoir serait radié pour refléter le montant de cette perte. Se reporter à la section 4.4, Risques liés au portefeuille d'investissements, pour une analyse de la provision pour dépréciation de prêts de la BIC.

Le budget de capital prévoit des décaissements compris entre 4,4 et 5,0 milliards de dollars par exercice au cours de la période de planification quinquennale. La complexité associée à l'estimation des décaissements est décrite en détail dans la section du budget de capital ci-dessus. Par souci de simplicité, sauf indication contraire, la BIC a supposé que les investissements futurs sont des prêts à recevoir comptabilisés au coût amorti, mais ils pourraient prendre la forme de participations, d'investissements de portefeuille, de prêts à la juste valeur ou de produits dérivés.

Autres éléments

- » **La trésorerie et la trésorerie affectée** comprennent les fonds déposés à court terme dans des comptes bancaires auprès d'institutions financières qui sont des banques à charte canadiennes et la trésorerie affectée externes en vertu d'ententes conclues entre la BIC et des parties externes qui stipulent l'utilisation de la trésorerie. La BIC présente périodiquement des demandes de crédits au ministère des Finances qui sont conformes au plan d'entreprise approuvé de la BIC et qui sont fondées sur des prévisions des besoins. Les décaissements de trésorerie réels peuvent différer des prévisions, ce qui, en plus de la trésorerie affectée, contribue au solde de la trésorerie et de la trésorerie affectée.
- » **Les intérêts et autres montants à recevoir** sont principalement constitués d'intérêts à recevoir liés aux prêts en cours résultant de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif.
- » **Les comptes créditeurs et les charges à payer** comprennent les variations du fonds de roulement et la provision pour la rémunération incitative à court terme basée sur les effectifs projetés.
- » **Les passifs différés** se composent de la rémunération incitative de rendement à long terme engagée, qui correspondent aux échelonnements temporels de la rémunération incitative gagnée, des revenus différés, des loyers à payer ou des améliorations locatives liés au contrat de location de locaux à bureaux amortis sur la durée du contrat de location.
- » **Les actifs non financiers** comprennent les charges payées d'avance et les actifs capitalisés pour les améliorations locatives liées à l'agrandissement des bureaux, l'équipement informatique pour le nouveaux personnel et le matériel de remplacement qui a dépassé sa durée de vie utile.

Hypothèses – État des résultats et de l'excédent accumulé pro forma

Revenus

Les revenus d'intérêts comprennent (i) les intérêts sur les investissements de portefeuille et les prêts à recevoir comptabilisés lorsqu'ils sont acquis et basés sur la valeur comptable du prêt ou de l'investissement de portefeuille en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et (ii) les intérêts provenant des soldes de trésorerie au cours de l'année où ils sont acquis. Les revenus d'intérêts n'ont pas été ajustés au risque par la provision générale ou autrement et seront inférieurs aux prévisions en cas d'événement de dépréciation, le cas échéant. Compte tenu de l'approche unique de la BIC en matière de financement de projets, le calendrier et le montant des revenus d'intérêts sur les projets engagés et non engagés peuvent varier de manière importante. La complexité associée au processus d'estimation des décaissements est décrite dans la section du budget d'investissement ci-dessus.

Charges d'exploitation

Le budget d'exploitation a été élaboré sur la base d'un examen approfondi par division, y compris les coûts prévus pour les honoraires professionnels, l'administration, les technologies de l'information, les locaux et le matériel, ainsi que les besoins en effectifs. Les charges d'exploitation dépendent principalement du type et du rythme de l'activité des transactions, qui entraîne des frais professionnels (charges générales et administratives) et des besoins en ressources (charges de rémunération) pour exécuter ces transactions.

Honoraires professionnels

Sur le total des honoraires professionnels prévus, la majorité est directement attribuée à l'activité d'investissement de la BIC. Dans le cadre de sa revue diligente en matière d'investissement, la BIC, comme la plupart des organismes de gestion d'actifs, fait appel à divers conseillers financiers, juridiques et techniques pour l'aider à prendre ses décisions d'investissement. L'augmentation des activités d'investissement ou l'entrée dans des secteurs ou des structures d'investissement nouveaux ou spécialisés

crée un besoin d'expertise et de ressources spécialisées supplémentaires pour appuyer la revue diligente en matière d'investissements potentiels. Ce besoin varie en fonction de l'activité de transaction et peut être admissible à la capitalisation à la clôture financière. Au fur et à mesure de la croissance du portefeuille, la BIC s'attend à une augmentation des charges d'exploitation liées aux capacités de gestion d'actifs. La BIC suit l'avancement des projets avec prudence, sachant qu'elle est chargée d'investir des fonds publics. Les investissements dans ces capacités sont essentiels pour garantir que les risques liés à la construction, à l'exploitation, à l'entretien, au cycle de vie et au rendement financier sont atténués avant d'avancer les capitaux de la BIC. Les autres sont engagés pour soutenir des initiatives d'entreprise, ou des tâches qui soutiennent indirectement les activités d'investissement de la BIC.

La BIC surveille et gère continuellement les besoins en personnel à long terme afin de s'acquitter efficacement de son mandat. L'accent reste mis sur le fait que les activités autres que l'investissement consistent principalement à doter la BIC de membres du personnel à temps plein, ce qui renforce les capacités internes. Le recours à du personnel contractuel et à des sociétés de services professionnels vise à compléter les ressources existantes lorsque la BIC fait face à des périodes d'augmentation à court terme ou dans le cadre de projets spéciaux.

Rémunération

Les charges de rémunération comprennent les salaires prévus, les primes incitatives à court et à long terme, les avantages sociaux et d'autres retenues sur la paie. Les hypothèses de rémunération sont comparées au marché, y compris les coûts pour les membres du personnel et du conseil, ainsi que les avantages sociaux et la rémunération au rendement.

Si l'on exclut les membres du conseil, dont le nombre devrait être de 12 pour la durée du plan d'entreprise, l'effectif de la BIC devrait passer de 149 postes permanents au 31 mars 2025 à 239 postes permanents au 31 mars 2030. La BIC s'adapte pour répondre aux besoins pressants du Canada et aligne son mandat pour réaliser les priorités gouvernementales, augmentant son rythme de déploiement annuel, ajoutant plus

d'investissements au portefeuille et augmentant la complexité de ces investissements. La majeure partie de la croissance de l'effectif se concentrera sur les spécialistes des investissements et les fonctions liées à l'investissement, y compris des capacités de gestion d'actifs améliorées. Les augmentations d'effectif devraient être les plus importantes dans les premières années de la période du plan d'entreprise, alors que la BIC augmente sa capacité pour répondre aux prévisions de nouveaux déploiements proposés, avec une croissance modérée dans les années suivantes à mesure que les opérations se stabilisent. Se reporter à la section 4.2, Proposition de budget d'exploitation et de capital, pour plus de détails.

Charges hors exploitation

- » **Élaboration de projets** : Se reporter au budget d'exploitation ci-dessus pour plus de détails.
- » **La provision pour prêts concessionnels** est la différence entre la valeur nominale d'un prêt actualisé aux taux contractuels et la valeur nominale actualisée sur la base des coûts d'emprunt projetés par le gouvernement du Canada. La différence est traitée comme une charge et une réduction du montant du prêt au fur et à mesure que les fonds sont décaissés, puis est réintroduite dans le solde du prêt au cours de la période d'amortissement, en étant comptabilisée dans le revenu. Sur la durée de vie d'un prêt, la provision pour prêts concessionnels est estimée d'être de néant. Les coûts prévisionnels sont basés sur le calendrier estimé de déploiement des capitaux pour les prêts concessionnels, qui représentent un sous-ensemble de l'ensemble du portefeuille de la BIC. Les provisions pour prêts concessionnels s'écarteront des prévisions proportionnellement aux écarts entre les décaissements prévus et les décaissements réels et peuvent être volatiles d'une période à l'autre.
- » **La provision pour dépréciation de prêts** est une estimation à court terme, sans effet sur la trésorerie, du risque de crédit du portefeuille. Bien qu'il n'y ait pas d'effet immédiat sur la trésorerie, elle est surveillée de près, car il s'agit principalement d'un indicateur de dépréciations futures des remboursements du principal. Se reporter à la section des prêts à recevoir ci-dessus et à la section 4.4, Risques liés au portefeuille d'investissements, pour plus de détails.

Crédits publics

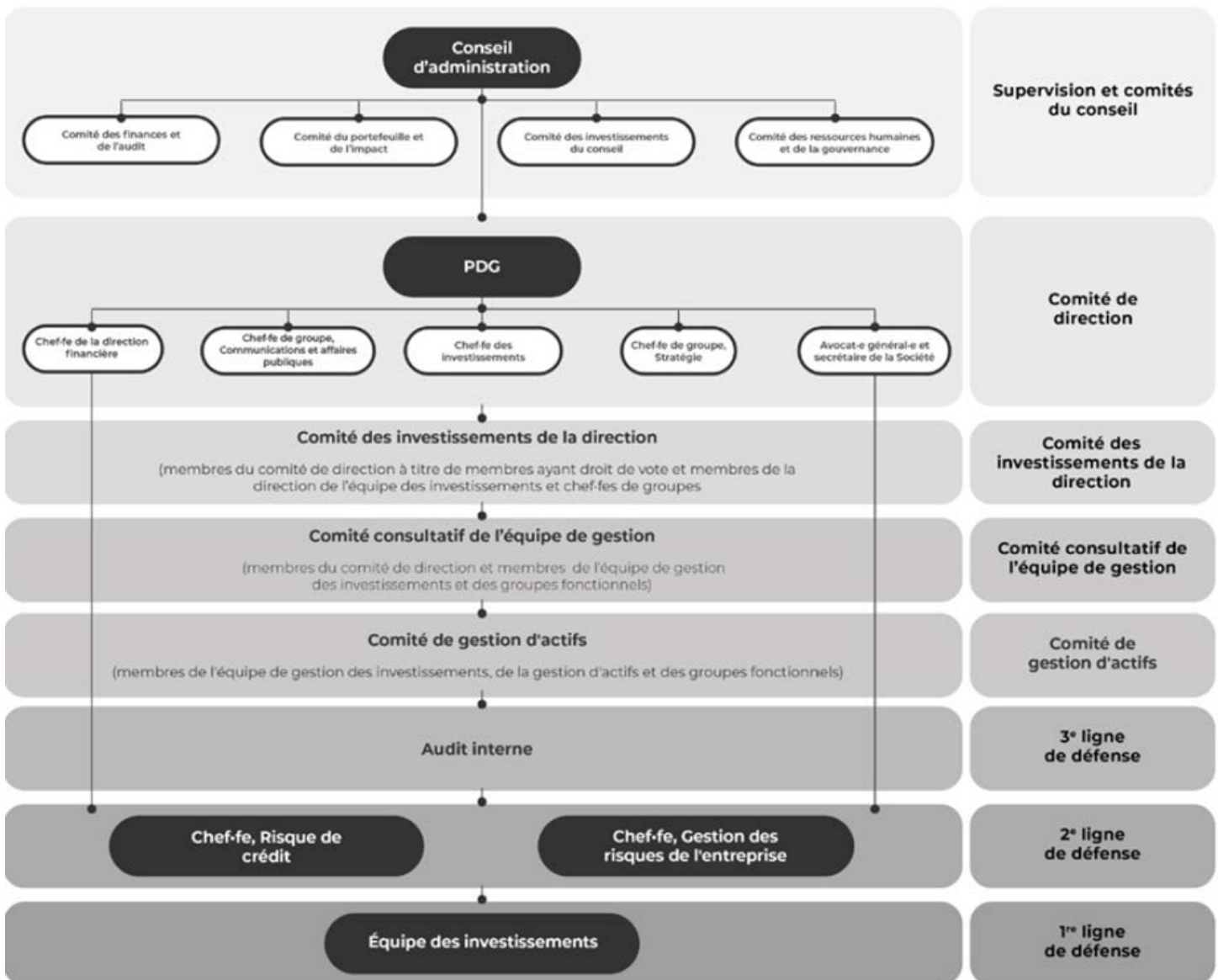
Se reporter à la section Financement public à recevoir ci-dessus. Les crédits publics – revenus des investissements sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont remplis. Bien que la BIC prévoit que les crédits publics – revenus d'exploitation soient de néant pendant la période de planification quinquennale, ils sont autrement comptabilisés lorsque la trésorerie est reçue.

Annexe F – Risques et réponses aux risques

Le mandat de la BIC consistant à financer des projets générateurs de revenus d'intérêt public, et la nature de ses activités l'obligent à assumer des risques plus élevés que ceux que le secteur privé est prêt ou capable d'accepter. En assumant un risque plus élevé, la BIC est en mesure d'attirer une plus grande part d'investissements du secteur privé dans la catégorie d'actifs liée aux infrastructures.

Modèle de gouvernance des risques

Le modèle de gouvernance des risques de la BIC est illustré dans le tableau ci-dessous et s'appuie sur le cadre de gestion des risques de l'entreprise, les processus et procédures de gestion des risques et la formation en gestion des risques.



Politique et cadre de gestion des risques

La politique et le cadre de GRE de la BIC ont été révisés à l'interne en 2024 afin de fournir la vision, les principes, les objectifs, la taxonomie, la structure de gouvernance, le processus d'évaluation des risques et les rapports nécessaires à une gestion efficace des risques au sein de la BIC. Cette politique et ce cadre s'appliquent à tous les membres du personnel ainsi qu'à toutes les activités de la BIC. La politique et le cadre ont été complétés par des énoncés d'appétence au risque afin de soutenir les décisions de gestion du risque à tous les niveaux et de fournir un aperçu des risques émergents auxquels la BIC pourrait être confrontée.

Méthodologie d'évaluation des risques d'investissement

La BIC a mis au point une méthode d'évaluation interne des risques pour aider son équipe des investissements dans ses évaluations et dans la détermination du risque d'investissement qui en découle pour chaque investissement envisagé. Cette méthode permet d'adopter une approche cohérente pour évaluer le risque des transactions de financement de projets, conformément aux meilleures pratiques du marché. En ce qui concerne les entreprises emprunteuses, la BIC utilise les méthodes de notation de la dette des entreprises en vigueur dans le secteur. La notation du risque sous-jacent d'un emprunteur constitue un élément fondamental de l'évaluation des pertes provisionnelles de la BIC au cours de sa vie.

Politiques et procédures liées aux risques

Un répertoire numérique exclusif a été créé, où toutes les politiques et procédures, y compris celles liées aux risques, sont classées, stockées et mises à la disposition de tous les membres du personnel.

Des politiques de sécurité de l'information et de gestion de l'information sont en place, y compris les procédures relatives aux technologies de l'information en ce qui concerne la cybersécurité, la continuité des activités et l'utilisation acceptable de la technologie ainsi que la formation et les tests connexes. Un programme de gestion des risques opérationnels a été révisé, y compris les principaux indicateurs de risque présentés au conseil d'administration chaque trimestre.

Annexe G – Conformité aux lois et aux politiques

La BIC est régie par la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et est soumise au cadre général de gouvernance des sociétés d'État de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* («**LGFP**») ainsi qu'à d'autres lois et politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État. La BIC se conforme également aux politiques du Conseil du Trésor et aux directives du/de la gouverneur-e ou en conseil qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État. La BIC a reçu une directive de la gouverneure en conseil en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* concernant l'alignement des politiques, lignes directrices et pratiques de la BIC avec le cadre de politique «Achetez canadien» et les instruments de politique émis en vertu de ce cadre. La BIC gère le risque de conformité par le biais de son cadre et sa politique de gouvernance d'entreprise et de conformité, qui énumère les exigences en matière de conformité à la législation et à la politique, ainsi que les obligations en matière d'établissement de rapports. Les paragraphes suivants illustrent les efforts déployés par la BIC pour se conformer aux principales législations et politiques auxquelles elle est soumise.

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels

La BIC s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, tout en respectant la protection des renseignements personnels et la confidentialité des informations commercialement sensibles communiquées par les promoteurs de projets d'infrastructures. Les responsabilités relatives à l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ont été déléguées à l'avocat-e général-e et secrétaire de la Société.

La BIC a établi des procédures pour traiter les demandes et organise régulièrement des formations pour le nouveau personnel afin de les informer de leurs responsabilités en

matière de gestion des documents à valeur commerciale et des renseignements personnels. Les rapports annuels 2024-2025 de la BIC soumis au Parlement sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, y compris les statistiques sur les demandes d'accès à l'information reçues et traitées, sont disponibles sur le site Web de la BIC sous la rubrique [Transparence et rapports](#).

Les résumés des demandes traitées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, ainsi que les dépenses de voyages et d'accueil des membres du conseil et de la direction, sont publiés de manière proactive sur le site Web et sur le portail du gouvernement ouvert (ouvert.canada.ca). Les informations et les politiques relatives à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels, y compris les objectifs pour lesquels ces informations sont collectées et utilisées, les fonds de renseignements connexes et les fichiers de renseignements personnels sont divulgués dans la [politique de protection des renseignements personnels](#).

Loi canadienne sur l'accessibilité

La BIC s'est engagée à améliorer l'inclusion, l'égalité des chances, l'accès et la participation des personnes handicapées par l'identification, la prévention et l'élimination des obstacles à l'accessibilité. La BIC a publié un plan d'accessibilité pluriannuel qui fournit une stratégie claire et une feuille de route pour respecter ses engagements et ses objectifs en matière d'accessibilité. De plus amples renseignements sur le plan d'accessibilité et les rapports de progrès sont disponibles sur le site Web de la BIC, à la rubrique [Accessibilité](#).

Loi sur l'équité en matière d'emploi, Loi canadienne sur les droits de la personne et la prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail

La BIC s'engage à constituer un effectif qui reflète la diversité sexuelle, linguistique et culturelle du Canada et à offrir des chances égales en matière d'embauche, de rémunération, de promotion, de formation et d'autres conditions d'emploi. Les obligations de la BIC en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et de la Loi canadienne sur les droits de la personne, ainsi que sa volonté de promouvoir un milieu de travail diversifié, inclusif et respectueux, exempt de harcèlement, de violence et de discrimination, sont intégrées dans le [code de conduite à l'intention du personnel](#), disponible sur le site Web de la BIC.

Le code de conduite du personnel intègre le code des valeurs et de l'éthique du secteur public et énonce huit principes directeurs que tout le personnel doit respecter pour garantir un jugement sain et éthique dans leurs actions et leurs décisions. Lors de son entrée à la BIC et chaque année par la suite, tout membre du personnel est tenu de certifier son respect du code de conduite et de reconnaître qu'il a l'obligation de prévenir, de corriger et de signaler sans délai toute infraction éventuelle aux politiques de la BIC. En outre, la BIC a adopté une politique de divulgation d'information concernant des actes répréhensibles, qui décrit les procédures internes de divulgation des actes répréhensibles conformément aux exigences de la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles.

Loi sur les langues officielles

La BIC a mis en place une structure de gouvernance et des outils pour se conformer aux parties IV, V, VI et VII de la Loi sur les langues officielles, au Règlement sur les langues officielles (communications avec le public et prestation des services) et à la Politique sur les langues officielles du Conseil du Trésor (y compris les directives connexes). La BIC a adopté un [plan d'action pour les langues officielles](#) qui intègre les meilleures pratiques promues par le gouvernement du Canada et décrit les activités que la BIC priorisera pour la période 2026-2027 à 2030-2031. La politique sur les langues officielles de la

BIC est également disponible sur son site Internet à la rubrique [Transparence et rapports](#).

Approvisionnement et accords commerciaux

En tant que société d'État, la BIC établit ses propres principes, politiques et procédures en ce qui concerne l'approvisionnement en bien et services. La [politique d'approvisionnement](#) de la BIC renforce son engagement à adopter des pratiques d'approvisionnement ouvertes, transparentes et non discriminatoires. Toutes les occasions d'approvisionnement qui respectent les seuils des accords commerciaux sont affichées publiquement sur MERX.com pour assurer des chances égales à tous les fournisseurs qualifiés, tout en reconnaissant que la BIC peut participer à des approvisionnements non concurrentiels dans des circonstances appropriées. La BIC a revu ses pratiques internes en matière d'approvisionnement afin de mettre en œuvre la recommandation formulée par le Bureau du vérificateur général du Canada à la suite de l'audit de performance des contrats de services professionnels.

Conformément à la directive de la gouverneure en conseil reçue en janvier 2026, la BIC met en œuvre des changements opérationnels pour s'assurer que ses politiques, lignes directrices et pratiques s'alignent sur le cadre de politique «Achetez canadien» (le «**cadre**») et les instruments de politique émis en vertu de l'article 6 de ce cadre, tel que modifié de temps à autre. Plus précisément, la BIC adopte une préférence pour des niveaux plus élevés de contenu canadien dans l'évaluation des propositions pour les approvisionnements dépassant le seuil financier de 5 millions de dollars avant l'échéance de juin 2026, et encourage davantage le personnel à adopter une approche de soutien aux industries canadiennes lorsque cela est approprié dans le contexte des approvisionnements de plus petite envergure. La BIC n'exécute actuellement pas d'approvisionnements de biens ou de construction qui tombent dans le champ d'application de la Politique sur la priorisation des matériaux canadiens dans l'approvisionnement fédéral, qui définit les exigences d'approvisionnement pour l'acier, les produits en bois et l'aluminium fabriqués et transformés au Canada. Dans le cas où elle le ferait, elle suivrait la politique.

Toute exception au cadre et aux instruments de

politique connexes nécessitera l'approbation du conseil d'administration de la BIC, conformément à la structure de gouvernance indépendante de la BIC selon la *Loi sur la BIC*. La BIC maintiendra sa responsabilité envers le Parlement par le biais de mécanismes de rapport établis. Le personnel de la BIC recevra un avis et une formation dédiée concernant ces mises à jour de la politique d'approvisionnement, des lignes directrices et des pratiques de la BIC. Conformément à la directive, la BIC veillera, si applicable et dans la mesure du possible, à ce que les filiales à 100 % et les filiales au sens de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* alignent également leurs politiques, lignes directrices et pratiques avec le cadre et les instruments de politique émis en vertu du cadre. Alors que la BIC met désormais en œuvre ces changements, elle publiera une mise à jour sur la mise en œuvre de cette directive dans le plan d'entreprise E2027-2028.

Loi sur les conflits d'intérêts

Le [code de conduite à l'intention du conseil](#) décrit les devoirs et les responsabilités des membres du conseil en tant que «titulaires d'une charge publique» au sens de la *Loi sur les conflits d'intérêts*. La BIC exige la divulgation rapide de toutes les situations susceptibles de constituer un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu. Après avoir révélé un conflit d'intérêts, le membre du conseil doit se récuser de la discussion de la question ou du vote. Tous les membres du conseil doivent également, lors de leur entrée au conseil d'administration et chaque année par la suite, affirmer leur engagement et leur respect du code de conduite à l'intention du conseil.

Obligation de consultation et Loi sur l'évaluation d'impact

La BIC est tenue de respecter ses obligations statutaires et légales, y compris les obligations de consultation qui peuvent découler de l'octroi d'un financement susceptible d'avoir un impact négatif sur les droits ancestraux ou issus de traités potentiels ou établis, ainsi que toute évaluation environnementale ou exigence réglementaire. La *Loi sur l'évaluation d'impact* prévoit également une procédure pour les projets non désignés sur un territoire domanial, qui exige que les autorités fédérales déterminent si un projet proposé est susceptible d'avoir des effets négatifs importants

sur l'environnement avant de prendre une décision qui permettrait au projet d'aller de l'avant.

La [politique d'investissement](#) décrit le processus de revue diligente adopté en ce qui concerne l'obligation de consultation de la Couronne et les décisions relatives aux projets non désignés sur un territoire domanial. La BIC a adopté des lignes directrices internes afin d'établir un processus cohérent permettant de respecter l'obligation de consultation de l'État et les exigences envers la BIC en tant qu'autorité fédérale en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. La BIC travaille en collaboration avec d'autres autorités fédérales, ainsi qu'avec des organismes provinciaux ou de réglementation, afin d'éviter les doubles emplois et de rationaliser la procédure d'approbation des projets.

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

La BIC a publié son deuxième [rapport annuel](#) décrivant les mesures prises pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à toutes les étapes de la production des biens achetés par la BIC. La BIC a adopté des principes applicables aux fournisseurs, dans le cadre de la politique d'approvisionnement, afin de promouvoir des pratiques d'approvisionnement éthiques et socialement responsables, et de définir les attentes des fournisseurs en matière de conduite éthique et responsable des affaires, de droits de la personne et de normes du travail, de droits des populations autochtones et de gestion de l'environnement.

Annexe H – Alignement sur les priorités du gouvernement

Les priorités et les activités de la BIC sont axées sur les domaines des infrastructures et des investissements et sont par conséquent en accord avec le plan sur les infrastructures Investir dans le Canada du gouvernement. Les activités de la BIC s'alignent également sur les priorités du gouvernement dans les domaines clés suivants.

Transparence et gouvernement ouvert

La BIC s'engage à faire preuve d'ouverture et de transparence à l'égard de la population du Canada et s'efforce de favoriser une communication proactive et accessible pour atteindre les objectifs suivants :

- » Améliorer la connaissance et la compréhension de l'objet et des activités de la BIC, renforcer sa responsabilité et cultiver la confiance du public dans l'accomplissement de son mandat
- » Faire preuve de bonne gouvernance en ce qui concerne l'exploitation, les investissements et les processus de prise de décision de la BIC

Au cours de E2024-2025, la BIC a procédé à un examen complet de ses activités de transparence afin d'augmenter la divulgation et a élaboré un cadre et une politique de transparence qui définissent les principes fondamentaux guidant la divulgation proactive d'informations au public par la BIC, ainsi que la portée et le type d'informations et de données qu'elle communique régulièrement. Le cadre et la politique de transparence sont disponibles sur le de la BIC. Les informations que la BIC publie régulièrement vont au-delà des exigences légales en matière de rapports, ce qui témoigne de son engagement en faveur de la transparence. La BIC est également soumise à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

La BIC divulgue des informations sur les domaines suivants :

Gouvernance	Structure de gouvernance d'entreprise et processus de prise de décision de la BIC pour démontrer que le conseil d'administration exerce une orientation stratégique efficace, supervise les opérations et les investissements de la BIC et se conforme à son mandat législatif en vertu de la <i>Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada</i>
Exploitation	Exploitation et politiques pour démontrer les ressources financières sont gérées de manière prudente, économique et efficace
Projets et investissements	Projets d'infrastructures soutenus investissements réalisés, qui ne sont pas confidentiels ou commercialement sensibles, afin de démontrer que les investissements sont conformes au mandat et aux pouvoirs et qu'ils produisent des résultats publics pour la population du Canada

La BIC est soumise à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* («**LGFP**»), qui définit le cadre de responsabilité et les exigences en matière de rapports pour les sociétés d'État. La BIC est également soumise à d'autres exigences en matière de rapports en vertu des politiques adoptées par le Conseil du Trésor ou de la législation qui s'applique généralement aux sociétés d'État.

En outre, la BIC organise une assemblée publique annuelle pour partager ses résultats financiers et opérationnels. Cette assemblée publique permet au public de faire des commentaires et d'engager un dialogue avec le conseil d'administration et le/la PDG de la BIC sur des questions directement liées à ses activités et à son exploitation. Après l'assemblée publique, la BIC publie les procédures, les présentations et les réponses aux questions y afférentes sur son site Web. La dernière assemblée publique annuelle a eu lieu le 21 août 2025.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)

L'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+) fournit des renseignements sur la répartition prévue de l'impact public et des avantages des investissements entre divers groupes de la population du Canada. La BIC a d'abord rendu compte de son évaluation de l'ACS+ dans le rapport annuel E2023-2024.

Cette évaluation a révélé que les infrastructures dans les secteurs prioritaires de la BIC génèrent des avantages attendus pour un grand pourcentage de la population du Canada, avec une répartition globale relativement équilibrée entre le revenu, le sexe et l'âge. Certains impacts varient d'une catégorie à l'autre, le transport en commun étant plus susceptible de profiter à la population plus jeune et à faible revenu, et le secteur des services Internet haut débit de la BIC se concentrant sur les régions mal desservies, où se trouvent souvent les foyers à faible revenu et les régions rurales. Contrairement aux résultats de l'utilisation et de l'exploitation des infrastructures, les avantages de la phase de construction sont plus concentrés et risquent de profiter de manière disproportionnée au personnel masculin. La BIC continuera de surveiller les secteurs d'infrastructures dans lesquels elle investit et d'inclure les conclusions dans la construction de son portefeuille et pour s'assurer que diverses populations puissent continuer à bénéficier des projets de la BIC.

Diversité, équité et inclusion

La BIC célèbre la diversité de son personnel et s'engage à créer une culture inclusive qui contribue à la réalisation de ses objectifs. À la BIC, tout le personnel peut s'exprimer et les gens les écoutent.

L'initiative de la BIC en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) a évolué depuis ses débuts en 2021 et a entamé sa prochaine itération. Avec la mise à jour de la structure de gouvernance sur les questions de DEI qui a été approuvée par le comité de la BIC, l'ancien comité de diversité et inclusion a été remplacé par le comité de DEI consultatif, qui joue désormais un rôle consultatif plutôt que de mettre directement en œuvre des initiatives.

En tant que principe fondamental de l'organisation,

il est important que la responsabilité de la DEI soit placée au cœur. Le mandat et la responsabilité de ce travail sont assurés par le comité de DEI de la direction, composé de membres des équipes de gestion, tandis que le comité de DEI consultatif, dirigé par le personnel, fournit des conseils sur les initiatives internes de la BIC, des orientations au comité de DEI de la direction, ainsi qu'une reconnaissance sur les questions liées à la DEI.

En E2024-2025, de multiples groupes de ressources du personnel (GRP) dirigés par des bénévoles ont été lancés. Ces groupes se composent de membres du personnel de la BIC ayant des antécédents similaires en fonction du sexe, de la race ou d'autres dimensions de la diversité, qui se réunissent pour créer une solidarité, exprimer leurs préoccupations, porter des problèmes à la connaissance de la direction et utiliser leur pouvoir collectif pour stimuler un leadership éclairé inclusif et fournir des idées sur les besoins du personnel et de la clientèle divers.

De plus, la BIC a publié son deuxième rapport sur les progrès en matière d'accessibilité annuel, qui souligne les principales réalisations dans la réalisation du plan d'accessibilité triennal. La BIC demeure déterminée à bâtir un milieu de travail sans obstacle et à améliorer continuellement ses efforts pour soutenir le personnel, les parties prenantes et les partenaires.

Climat, développement durable, résilience et stratégie pour un gouvernement vert

La BIC s'engage à investir dans des projets d'intérêt public. Conformément à l'objectif énoncé dans la Loi sur la BIC, l'un des facteurs pris en compte est la contribution d'un projet à la durabilité des infrastructures au Canada. Cela peut signifier, par exemple, qu'un projet contribue à la capacité du gouvernement de financer et d'entretenir des infrastructures au profit de la population du Canada à long terme ou qu'il aura des effets favorables pour le climat et les collectivités.

Investir dans un avenir à faibles émissions de carbone pour l'ensemble de la population du Canada est une force motrice qui motive plusieurs des investissements de la BIC. Elle contribue à des progrès importants dans la réduction des émissions de GES et à la création d'un avenir durable et prospère pour toute la population du

Canada. La BIC a fixé comme l'un de ses principaux paramètres de rendement un objectif de réduction des émissions de GES associées à ses investissements. Cet objectif est révisé périodiquement et est actuellement fixé à 20 Mt de réductions annuelles moyennes de GES associées à ses investissements.

La BIC reconnaît l'importance d'intégrer la résilience climatique dans les actifs d'infrastructures et d'incorporer des évaluations des risques liés au climat dans la phase de revue diligente des investissements du cadre d'investissement intégré. Cela implique d'évaluer les facteurs de risque de crédit ESG de chaque investissement potentiel, y compris les risques physiques liés aux changements climatiques. Après la réalisation des investissements, l'équipe de gestion d'actifs de la BIC collabore avec les promoteurs de projets pour évaluer, gérer et atténuer les risques importants liés aux changements climatiques.

En décembre 2022, la BIC a publié un document intitulé « [Durabilité et impact à la BIC](#) ». Le rapport présente le « cadre de durabilité » de la BIC, qui consiste en trois piliers indiquant comment la BIC fera progresser les résultats en matière de durabilité par le biais de ses investissements, en tant qu'investisseur d'impact et en tant qu'entreprise. Le document décrit également son approche pour contribuer à l'atteinte d'objectifs de carboneutralité, un calcul de l'empreinte de GES de la BIC associée à ses opérations, et le premier rapport de la BIC en relation au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC). En E2023-2024, la BIC a réalisé sa première analyse de scénario de l'impact sur le climat afin d'identifier les principales opportunités et les principaux risques, et a publié les émissions financées.

La stratégie pour un gouvernement vert (SGV) présente une série d'actions et d'engagements pour les activités du gouvernement du Canada afin d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et d'améliorer la résilience aux changements climatiques d'ici 2035. Une mise à jour récente de la stratégie a indiqué que toutes les sociétés d'État doivent s'aligner sur la SGV ou adopter un ensemble d'engagements équivalents dans chaque domaine significatif de leurs opérations. Les activités de la BIC sont bien alignées sur la SGV.

Milieu de travail sécuritaire

La BIC s'engage à soutenir un milieu de travail sûr et sain qui donne la priorité à la prévention du harcèlement, de la violence en milieu de travail et de la discrimination. Son personnel a accès à un ensemble complet de politiques et de ressources qui décrivent les attentes de la BIC et les responsabilités du personnel, tandis que la formation annuelle obligatoire met l'accent sur les moyens de faire face au harcèlement et à la violence en milieu de travail. La BIC propose à son personnel un vaste programme d'apprentissage qui inclut des programmes spécifiques à la santé mentale et au bien-être. Le comité de santé et de sécurité au travail, qui représente une variété de membres du personnel de toutes les fonctions, s'efforce d'aborder et d'atténuer les risques liés à la santé et à la sécurité au travail, afin de garantir un environnement sûr et positif pour tout le monde.



Contactez la BIC

contact@cib-bic.ca

1-833-551-5245

Banque de l'infrastructure du Canada

150, rue King Ouest

Bureau 2309, C.P. 15

Toronto, Ontario M5H 1J9

Suivre sur les réseaux sociaux

